CAHIERS MARXISTES

Revue trimestrielle

Nº 10

3° année / Juin-juillet-août 1971 Editée sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Sommaire

Jean Blume		
Entre l'immédiat et l'avenir :		
le lien de la précision politique		
et de l'esprit de classe	p.	1
Jacques Moins		
Les travailleurs étrangers en Belgique	p.	17
Jean Du Bosch Le Plan Mansholt	p.	31
	-	
Pierre Joye L'heure des « néos »	p.	43
Jacques Nagels		
De la pensée de Karl Marx		
à la pensée marxiste en matière de planification	p.	51
Après le XIV ^e Congrès du Parti communiste		
de Tchécoslovaquie	p.	61
Document : L'adhésion des « Amis de l'Exploité »		
à l'Internationale communiste	p.	71
Jacques Aron		
La lutte pour la possession du sol à Bruxelles	p.	89
René Gerbault		
Le groupe « Tel Quel » et la praxis révolutionnaire	p.	95

Comité de rédaction

Jean Blume
Francis Chenot
Edmond Dubrunfaut
Augustin Duchâteau
Maurice Haber
Pierre Joye
René Lonnoy
Jacques Moins
Claude Renard
Roger Somville
Jean Terfve
Rédacteur en chef:
Augustin Duchâteau

Le XXe Congrès du Parti communiste de Belgique

Le Parti Communiste de Belgique vient de tenir, en mars dernier, à Charleroi, à quelques mois de la célébration de son cinquantième anniversaire, son vingtième congrès.

Vingt congrès pour un demi-siècle d'existence : c'est une coıncidence, bien entendu. Cette coıncidence n'est cependant pas dénuée de toute signification.

En effet, les partis communistes se distinguent des autres formations politiques par la relation particulièrement étroite qu'ils établissent entre la qualité de leur démocratie interne et la qualité de leur activité idéologique, politique et pratique. Lénine, ingénieur des partis communistes, les concevait essentiellement comme des collectifs souplement et efficacement organisés en vue de l'action. En même temps, et toujours au bénéfice de l'action, il les concevait comme des laboratoires populaires d'étude des faits et des opinions, comme des centres permanents de recherche des idées-forces qui aident les masses à mieux s'exprimer, à faire triompher plus sûrement leurs aspirations.

Cette conception léniniste du parti confère à la notion de « congrès du parti » un contenu original. Le congrès n'est plus, ainsi qu'il en va selon les normes courantes, une occasion plus ou moins artificelle d'élire une direction ou d'approuver des mots d'ordre. Le congrès est la direction suprême. Il dispense tous les pouvoirs et est juge de l'usage qui en est fait. Non seulement il donne les directives mais il est appelé à peser leur valeur à la lumière de l'expérience.

Une opération démocratique aussi complexe ne peut jamais s'improviser. Elle n'est jamais réussie d'avance. Elle demande des efforts constants. C'est pourquoi aucun parti communiste au monde, et le Parti Communiste de Belgique ne fait pas exception à la règle, ne demeure indifférent au rythme auquel se déroulent ses congrès. Ce rythme est évidemment influencé par les traditions politiques du pays en cause. Il peut aussi être rompu par les entreprises de l'ennemi de classe. Il est généralement admis que son excessive lenteur n'est jamais bon signe. Un parti révolutionnaire respire mal, pourrait-on dire, s'il ne vérifie pas avec régularité la justesse de sa pensée, l'efficacité de son action, le niveau des valeurs humaines qui le composent.

La coîncidence soulignée plus haut tend à démontrer que le Parti Communiste de Belgique a toujours voulu respirer au rythme de la réalité populaire de son pays. C'est d'autant plus méritoire qu'il est la seule formation politique ouvrière à avoir vécu pleinement les cinquante années écoulées et à avoir refusé de considérer le temps de l'occupation étrangère comme un temps mort.

Le XXe Congrès du P.C.B. est-il venu en temps utile? Quelle est son importance par rapport aux congrès précédents? A-t-il choisi avec bonheur les problèmes à examiner? A-t-il proposé, à ces problèmes, des solutions valables? Nous allons essayer de répondre à ces questions et à quelques autres.

DE 1968 A AUJOURD'HUI

Le bouillonnement politique et social dont la Belgique est le théâtre en ce début d'année 1971 pourrait sans doute permettre de démontrer que le XXe Congrès du P.C.B. a eu lieu, avec une précision miraculeuse, à un moment particulièrement délicat et peut-être décisif de la vie politique du pays. Pareil raisonnement manquerait de sérieux, parce qu'il attribuerait à la clairvoyance des hommes un mérite revenant aux circonstances.

Cependant, il n'est pas nécesairement faux de dire que ce congrès s'est tenu en temps utile, si on donne à la notion de temps un contenu plus riche que le contenu habituel. Le temps du calendrier est une chose. Le temps considéré comme une phase déterminée de l'évolution du mouvement ouvrier et démocratique en est une autre.

De ce point de vue, on ne peut apprécier correctement le Congrès de Charleroi du P.C.B. sans évoquer le congrès précédent, celui d'Ostende de novembre 1968.

La comparaison entre ces deux congrès permettra d'ailleurs de procéder à certaines rectifications.

Diverses circonstances historiques, et plus encore leur exploitation par la propagande anticommuniste, font que la véritable teneur de l'activité du parti est en général méconnue. Pour bien des « experts » et pour l'homme de la rue qui croit ces derniers sur parole, les communistes sont quasi unanimement des gens qui se distinguent des autres par leurs positions en matière de politique internationale et n'abordent la politique nationale que subsidiairement.

C'est là une vision tronquée de la vérité. Une étude objective des travaux du P.C.B. et de ses congrès, plus particulièrement depuis les années cinquante, révèle une tout autre image. Elle révèle l'image d'un parti ouvrier qui explore avec acharnement, avec originalité aussi, les voies démocratiques conduisant au socialisme. Elle révèle l'image d'un parti qui s'efforce d'offrir, à toutes les forces populaires du pays, les moyens et les méthodes d'une unité efficace, permettant de battre le grand capital et ses tenants. De ce point de vue, le Congrès d'Ostende du P.C.B. fut extrêmement significatif. L'année 1968 est surtout rappelée, aujourd'hui, en fonction des événements de Tchécoslovaquie : cela ne devrait pas faire oublier qu'elle fut d'abord l'année de la contestation du régime et du pouvoir capitalistes, en Belgique comme ailleurs. La bourgeoisie unitariste était tellement consciente de se trouver devant une série d'impasses qu'elle désignait déjà la coalition des « hommes forts » capables de la sauver. Les partis traditionnalistes craquaient de toutes parts. Des formations et des courants démocratiques nouveaux se cherchaient. Un grand tournant politique pouvait être abordé.

A cette situation, le XIXe Congrès du P.C.B. répondait en offrant la somme de recherches poursuivies depuis de longues années déjà, dans deux directions principales : celle de la définition d'un gouvernement antimonopoles, capable de battre en brèche la dictature de la haute finance et de faire un pas en avant vers le socialisme ; celle d'un regroupement nouveau des forces ouvrières et démocratiques, sur la base de l'indépendance et de l'égalité en droits des composantes de ce regroupement. (1)

Voir le rapport de Marc Drumaux dans le « Drapeau Rouge Spécial-Congrès »
 du 22-11-1968, et notamment le passage suivant :

« Le développement de l'unité ouvrière, l'action unie des travailleurs pose le problème de l'unité politique, du parti politique de masse de la classe ouvrière. Nombreux sont les camarades qui étudient et cherchent des solutions.

» Il est certain que du côté du parti socialiste, des tendances favorables à l'unification se sont manifestées, surtout en Wallonie.

» Notre parti doit se saisir de cette question. L'unité politique de la classe ouvrière ne saurait être le cadeau que nous offrirait l'une ou l'autre tendance du parti socialiste. L'unité politique ne peut être qu'une œuvre à laquelle notre parti aura apporté la meilleure part.

La scission de 1921, voulue par la droite, s'est faite sur la base du choix suivant : ou bien accommodement avec la bourgeoisie ou bien action révolutionnaire nationale et internationale.

» L'unification ne pourra jamais se refaire sur la base des positions opportunistes actuelles du P.S.B.

» Nous souhaitons que les conditions soient réunies qui permettent la création d'un parti unique de la classe ouvrière. Mais quelles sont les conditions ?

» Ce parti unique devrait-il être complètement indépendant des monopoles ? Oui. Nous pensons qu'il devrait être indépendant et engagé dans l'action contre les puissances d'argent, les groupes réactionnaires et leurs protecteurs américains.

» Comment pourrait-on en arriver là ? Le développement de l'unité d'action et la pratique du coude à coude sur le programme démocratique devraient faciliter les discussions à ce sujet.

» Ce grand parti se donnerait pour mission de miner, de détruire le pouvoir politique des monopoles, d'écarter le PLP et le PSC des lieux du pouvoir et d'instaurer le pouvoir des travailleurs et de leurs organisations, politiques et syndicales.

» Ce parti devrait fonctionner démocratiquement. Nous avons une expérience à cet égard. Notre démocratie interne est de loin supérieure à celle du parti socialiste. Nous ne pourrions pas renoncer au centralisme démocratique qui donne la garantie fondamentale que nous voulons : le parti unique de la classe ouvrière doit être un parti de combat, un parti révolutionnaire.

» Il doit être un parti animé du souci de mener une politique d'unité du mouvement ouvrier international.

» Certes, le parti communiste est prêt à adhérer tout de suite à l'Action commune mais en tant que formation politique autonome. Il est prêt à adhérer à toute autre forme de rassemblement qui ferait place d'autre part à la démocratie chrétienne. Il est prêt à discuter du programme commun, des campagnes communes qu'il faudrait mener à court terme. Mais il veut garder son droit d'avis et de critique de même qu'il sait accepter les avis et les critiques des autres formations ouvrières. »

Les thèses d'Ostende font donc le tour d'horizon des secteurs d'activité (nationaux et internationaux) d'un gouvernement de type nouveau, s'appuyant sur la majorité populaire et les organisations, syndicales notamment, représentatives de cette majorité. Par leur diversité, par la synthèse qu'elles font de ce qu'il y a de meilleur et de plus moderne dans les revendications ouvrières et populaires, ces thèses sont toujours, et demeureront sans doute pour un certain temps, un document de référence, un plan général d'action à longue échéance, utile à consulter en mainte occasion.

Si l'on examine par contre les documents préparant le XXe Congrès, le rapport qui y fut présenté, les résolutions qui en sont issues, on y constate l'apparition d'un style tout différent de travail et de pensée. Le refus des examens panoramiques est évident, de même que la volonté de restreindre le nombre de thèmes de discussion, jusqu'à les réduire en fait à un seul. Le calcul des probabilités unitaires (la « problématique unitaire », pour employer un terme à la mode) est ramené à deux ou trois opérations simples, quant à leur énoncé du moins. L'évocation du gouvernement de type nouveau n'est pas absente, mais elle est d'une sobriété voulue. Et ainsi de suite.

Dès lors, il est légitime de se demander si le P.C.B., à deux ans et quelques mois d'intervalle, se livre à des recherches totalement différentes en qualité et en orientation, ou bien si l'on assiste tout simplement à deux phases distinctes mais complémentaires d'une seule et même recherche idéologique et politique.

La question n'est pas oiseuse, car elle ne concerne pas seulement le P.C.B. : elle concerne tout le mouvement ouvrier de notre pays.

Voyons comment y répond le XXe Congrès lui-même, dans ses documents préparatoires déjà.

L'ITINERAIRE ET LE CHEMIN : DEUX CHOSES DIFFERENTES

Les documents en question sont divisés en trois chapitres : I. — Porter des coups décisifs au néocapitalisme ; II. — Les conditions nouvelles de la lutte pour l'unité ouvrière ; III. — La place et le rôle du P.C.B. dans le mouvement ouvrier belge

Ce seul énoncé met déjà les choses au point du moins en partie. Aujourd'hui comme hier, il s'agit de porter des coups décisifs au pouvoir de
la grande bourgeoisie, au néocapitalisme. Ce qui signifie, entre autres
choses, que le néocapitalisme et ses tenants n'ont pas vu disparaître les
impasses et les difficultés fondamentales auxquelles ils se trouvaient déjà
confrontés en 1968. Quant au problème de l'unité ouvrière, non seulement il n'est pas estompé, mais il est mis en valeur, d'abord par la place
qui proportionnellement lui revient et ensuite, comme nous le verrons,
parce qu'il est sous un certain angle le seul et unique problème traité.

Néanmoins, lorsqu'en 1971 le P.C.B. s'adresse aux militants de gauche du mouvement ouvrier pour leur parler du pouvoir politique en place, voici en quels termes il le fait :

« Dans l'avenir comme aujourd'hui, les forces de gauche du mouvement ouvrier et démocratique et notamment leurs composantes syndicales, la FGTB en premier lieu, devront répondre à la question de savoir quel gouvernement elles veulent, comment et selon quel plan elles vont gagner du terrain sur les forces ennemies, sur les forces financières occultes du néocapitalisme, sur le pouvoir politique en place. Jusqu'ici, on peut dire qu'elles n'ont pas donné à cette question une réponse vraiment collective.

Gagner du terrain sur les forces ennemies, cela veut dire pour l'essentiel et à chaque tournant de la vie du pays :

- Combattre l'intégration au système par une lutte énergique pour l'application concrète du contrôle ouvrier.
- Battre l'unitarisme autoritaire en donnant aux régions du pays des pouvoirs démocratiques réels sans cesse accrus, étape vers le fédéralisme.
- 3. Donner au pays et à ses travailleurs, sur le plan international, une position autonome, leur permettant de contribuer efficacement au dépassement des blocs et à l'établissement d'un système de sécurité collective en Europe.

Tels sont les trois thèmes de réflexion que les communistes proposent aux militants de gauche disposés à discuter avec eux, en toute liberté, leurs idées, leurs espoirs, leurs projets d'action. » (2)

Ces propos ne manquent pas d'ambition mais on est loin, on le constate, de la description d'un rassemblement harmonieux des forces progressistes, rassemblement doté d'un programme non moins harmonieux de réformes de structure.

Qu'y a-t-il de changé ? Rien d'essentiel, peut-on dire, dans les éléments de base de la situation. Quelque chose de très important, et qui pourrait devenir essentiel, dans la démarche du mouvement ouvrier et démocratique.

Les années soixante ont été caractérisées, en gros, par la croissance en vigueur et en qualité des revendications populaires, d'une part, et par la démonstration éclatante et réitérée de l'incapacité et des infirmités foncières du pouvoir néocapitaliste, d'autre part. La mise en cause du régime s'est généralisée. La recherche de formules politiques modernes a tendu à rapprocher des courants d'opinion et des organisations que tout, en apparence, condamnait à rester isolés, concurrents et parfois hostiles. Sous une forme imparfaite et hasardeuse, l'appel de Collard avait marqué le point culminant d'une période dont les communistes avaient déjà tiré, notamment à Ostende, les enseignements principaux. Il en a aussi marqué la fin, si l'on donne au mot « fin » un sens transitoire et non absolu.

L'événement n'était pas inévitable mais il n'était pas non plus imprévisible. Mais présentée sous forme d'ébauche comme elle le fut au Congrès du P.S.B. de décembre 1969, l'idée du rassemblement des progressistes, une fois adoptée, en impliquait une série d'autres, fort précises. Il était clair qu'un rassemblement réel des progressistes serait naturellement porté à choisir des solutions anticapitalistes, à refuser l'intégration au régime, à entamer des opérations de démantèlement du pouvoir en place. Dès lors, la lutte devait obligatoirement s'aiguiser, au sein du P.S.B. et des organisations d'obédience socialiste d'abord, entre les continuateurs du réformisme traditionnel, partisans de l'intégration au régime et de l'accumulation des compromis boîteux avec l'ennemi de classe et les partisans d'un socialisme de combat.

Or, le fait est que la droite du mouvement ouvrier, emmenée par des leaders comme Leburton, Simonet et Major, a entamé cette phase nouvelle

^{(2) «} Documents préparatoires au XXe Congrès National du P.C.B. », chapitre II. Parus dans le « Drapeau Rouge » du 8 janvier 1971.

d'un débat idéologico-politique déjà ancien avec une grande agressivité et que cette agressivité n'est pas restée sans effets. D'abord, les composantes possibles d'un rassemblement des progressistes sont aujourd'hui moins proches les unes des autres qu'elles ne l'étaient naguère et que certaines d'entre ellles, parmi les plus neuves et les moins structurées, sont tombées en léthargie. Ensuite, le mouvement ouvrier organisé lui-même traverse une période de flottement, y compris sur le terrain de la lutte syndicale, alors que la combativité des travailleurs de toutes catégories en est, selon toute apparence, à son maximum ou singulièrement près de ce dernier. Enfin, si la grande bourgeoisie n'est pas devenue plus capable aujourd'hui qu'hier de se tirer des impasses qu'elle a elle-même créées, elle peut cependant considérer avec moins d'inquiétude le désordre de son propre camp : elle peut compter pour double bénéfice l'aide que les chefs droitiers socialistes lui apportent de l'extérieur, puisqu'aussi bien cette aide a pour contre-partie un affaiblissement correspondant des forces de gauche dans leur ensemble.

Cet ensemble de faits a porté le P.C.B. à formuler et à placer au centre des préoccupations de son XXe Congrès la pensée suivante : « L'unité de la classe ouvrière n'a pas de sens politique si elle n'a pas aujourd'hui pour objectif de briser l'influence du courant droitier à l'intérieur des organisations ouvrières. » (3)

Autrement dit, une phase nouvelle de la vie et des activités des forces de gauche a commencé. Cela ne signifie pas que la phase précédente soit close pour toujours, mais il serait vain d'être trop nuancé à cet égard. Le tracé d'un itinéraire démocratique pouvant aboutir, sinon au socialisme, du moins à un stade le préparant, n'est pas encore parfait et demeure en outre trop peu connu de ceux-là même qu'il intéresse au premier chef. Qu'importe, ce n'est plus de tracer un itinéraire qu'il s'agit, mais de s'occuper de l'état du chemin et de dégager celui-ci de l'obstacle droitier qui l'encombre. Le XXe Congrès du P.C.B. met donc l'accent sur les problèmes à résoudre aujourd'hui : « ... dans le moment présent, la tâche la plus importante est de regrouper les forces de gauche, politiques et syndicales de manière à ce qu'elles exercent à nouveau une pression de masse sur le gouvernement afin de faire avancer le programme immédiat.

Il convient surtout de prendre au mot les ministres socialistes qui promettent l'amélioration du niveau de vie et des réalisations sociales importantes. Il faut travailler à créer un rapport des forces plus favorable à la classe ouvrière. Ce devait être l'objectif du rassemblement des progressistes. Il faut reprendre l'œuvre dans des conditions différentes. » (4)

On ne pourrait être plus clair et nous trouvons ici la réponse à plusieurs des questions déjà posées. Le XXe Congrès du P.C.B. est venu en temps utile à la fois chronologiquement, politiquement et idéologiquement, parce qu'il a su discerner le problème le plus urgent posé par la lutte des classes à un moment donné et lui proposer une réponse. Il a abordé de front l'aspect actuel de recherches anciennes dont l'intérêt demeure permanent et il a accepté, avec courage, de constater que dans une certaine mesure il fallait recommencer le rassemblement des gauches. C'est tout cela qui lui donne sa valeur particulière.

⁽³⁾ Voir (2).

⁽⁴⁾ Voir (2).

ASPECTS DIFFICILES ET COMPLEXES D'UNE PROPOSITION SIMPLE

Battre la droite au sein du mouvement ouvrier pour permettre un nouvel élan du glissement à gauche et en même temps remettre sur le métier le rassemblement des gauches pour mieux battre cette même droite : ces actions simultanées relèvent en apparence de la logique la plus élémentaire. On pourrait même les qualifier de simples, si l'on n'y regardait d'un peu plus près.

En réalité, elles sont difficiles, complexes et présentent même certains dangers.

Ces dangers ont pour source la difficulté toujours renouvelée de distinguer avec précision les fautes droitières, inspirées des théories d'intégration au régime, des erreurs que la gauche ouvrière commet sous la pression des droitiers. D'autre part, la frontière entre droite et gauche est mouvante, et les hommes eux-mêmes qui représentent la droite et la gauche peuvent être politiquement mobiles.

La lutte contre la droite ouvrière comporte donc pour premier danger (danger classique mais toujours virulent et actuel, ainsi que le démontrent certains groupaillons gauchistes) la tendance à découvrir la droite partout et dans le chef d'à peu près tout le monde. C'est là une maladie mortelle quand elle n'est pas combattue à temps. Il faut cependant remarquer que le Parti Communiste de Belgique possède une conaissance approfondie de ce danger et qu'il l'a combattu victorieusement à plusieurs reprises, et tout récemment encore. Le péril actuel le plus grand n'est pas de ce côté-là.

Le danger principal, pour le moment, consiste dans l'hésitation à combattre l'opportunisme au sein du mouvement ouvrier au nom des qualités d'ensemble de ce mouvement, de ses ressources de combativité, des capacités créatrices dont il sait faire preuve en maintes occasions, de son potentiel de vigueur. Ne pas critiquer la droite ouvrière, c'est renoncer à rechercher et à corriger les faiblesses de la gauche politique et syndicale, parti communiste y compris. C'est renoncer à l'efficacité. C'est décourager le mouvement démocratique, qui ne peut vivre sans son épine dorsale ouvrière. Lorsque la droite socaliste, après une remontée silencieuse de quelques années, a réussi à étouffer l'appel de Collard au lendemain même de son adoption par le P.S.B., elle a brouillé les cartes en faveur de la réaction. Encourager la poursuite de cette opération serait politiquement insensé.

Il reste que la critique mesurée et précise des fautes de la droite et des erreurs de la gauche est difficile. Elle est possible, cependant. Nous en donnerons pour exemple quelques passages du rapport prononcé à Charleroi par Marc DRUMAUX, président du P.C.B. :

« ... nous savons aujourd'hui ce que le grand capital obtient de la participation socialiste.

Il parvient à attaquer les travailleurs, d'une manière plus raffinée, sous diverses formes. Il utilise de nouveaux rouages et mécanismes pour extraire le maximum de profits de la classe ouvrière elle-même, ainsi que d'autres couches de la population travailleuse. Il empêche la société de surmonter des difficultés croissantes et de se frayer la voie vers le développement de la démocratie, vers l'octroi de nouveaux droits à la masse des travailleurs et des citoyens. En fait, il combine ses méthodes classiques d'exploitation avec des moyens supplémentaires fort importants, mis à sa disposition par le gouvernement. »

- « Ce qu'il faut souligner dans les conditions de la Belgique d'aujourd'hui, c'est que sans l'intervention politique du parti socialiste, sans son aide politique particulière, le capitalisme n'aurait pu obtenir par des moyens apparemment indolores cette aide supplémentaire. »
- « ... nous estimons que du temps a été perdu dans la mesure où la participation socialiste au gouvernement a eu pour conséquence non pas de favoriser les luttes ouvrières, mais d'essayer de les contenir, de les retarder, d'empêcher qu'elles ne se généralisent, pour obtenir des succès importants et décisifs. »
- « C'est une des grosses questions de notre discussion : celle de savoir apprécier correctement le rôle de la droite et de la gauche du parti socialiste à l'heure actuelle. Mais nous devons le faire à partir des données telles qu'elles se présentent réellement pour les travailleurs. Or, la situation, depuis deux ans, a été caractérisée par des batailles engagées par des travailleurs sans qu'ils aient trouvé à l'intérieur du parti socialiste l'aide nécessaire et indispensable, et fait plus grave encore, dans certains cas, la répression patronale ou policière a pu s'abattre sur des travailleurs ou des jeunes en lutte, tout en étant couverte par les ministres socialistes. »
- « Il en est résulté dans de nombreux cas, des hésitations, des incompréhensions dans les comités syndicaux et des tensions graves entre ces derniers et les travailleurs. »
- « C'est cela que signifie notre jugement et notre appréciation sur le blocage du glissement à gauche : c'est l'entrave de droite au niveau de certaines directions des organisations ouvrières. Il est indéniable que dans un certain nombre de circonstances, des directions et comités syndicaux ont hésité et temporisé à cause de la pression de la droite. »
- « Quant à notre parti, d'une manière générale, il s'est naturellement placé aux côtés des travailleurs. »
- « Il faut cependant reconnaître que si dans les circonstances difficiles qui ont été celles des dernières années, le parti n'a pas de reproches à se faire sur le plan des principes, il doit encore sur le plan de la lutte politique apprendre à beaucoup mieux se battre au service des travailleurs, à être plus concret de manière à être mieux compris d'eux et à les aider ainsi à ouvrir la voie vers des luttes successives capables de saper les positions capitalistes. »
- « Si nous reprochons à la gauche socialiste son manque de cohésion et de combativité en cette période de participation socialiste au gouvernement, il faut aussi que nous répondions à son attente de voir les communistes retrouver une combativité plus intense et une intervention plus marquée notamment dans les grands centres ouvriers. »
- « Mais nous disons aussi très franchement à la gauche socialiste et syndicale qu'elle se doit d'accepter de coopérer franchement avec nous. Faire la sourde oreille sous prétexte que notre rayonnement électoral est resté insuffisant ne serait rien d'autre qu'une manifestation d'attentisme, alors que la grande bourgeoisie multiplie les attaques contre les travailleurs. » (5)

⁽⁵⁾ Voir « Perspectives de la lutte des classes en Belgique », aux Editions du Parti Communiste de Belgique — Bruxelles 1971.

Ces considérations équilibrées et réalistes, faisant déjà le point de débats préparatoires fort animés, décrivaient avec exactitude une situation grave. Leur mérite principal état cependant d'opérer, entre les forces de gauche, une équitable répartition des responsabilités encourues et de donner au P.C.B., dans cette distribution des critiques, la part qui lui revient.

Le XXe Congrès du P.C.B. pouvait accueillir cette critique, sans la contester pour autant, de deux manières. Il a écarté la manière analytique et introspective, la plus facile parce qu'une fois l'« examen de conscience » terminé, le plus gros de l'ouvrage semble fait. Il a choisi la manière la plus difficile mais aussi la plus valable, celle qui consiste à corriger les faiblesses de l'action en préparant une action plus précise. Sa résolution finale est significative à cet égard. Elle consiste presque uniquement en un énuméré de tâches à accomplir soit dans l'immédiat, soit à brève ou moyenne échéance, le lien stratégique entre ces tâches, qui concernent la solution des problèmes politiques et sociaux les plus urgents, étant largement sous-entendu.

Pourtant, les questions de portée politique et idéologique générale n'étaient pas absentes du débat. Au contraire, elles ont été traitées et ont étoffé le caractère concret et pratique des travaux.

SAVOIR DE QUEL COTE ON SE TROUVE

Ce n'est point par hasard, on l'a déjà compris, que le congrès communiste de Charleroi a fait de la recherche des positions de classe la condition et le but de l'unité ouvrière, sans laquelle une large union populaire et démocratique contre le pouvoir néocapitaliste est impossible. Certes, pour les militants ouvriers, la question fondamentale a toujours été de savoir si leurs pensées et leurs actes les rangeaient bien du côté des travailleurs et non du côté des exploiteurs. Vue sous cet angle, cette question pourrait donc sembler banale. Pour le mouvement ouvrier belge, les circonstances politiques (échec momentané du Rassemblement des progressistes, influence accrue de la droite socialiste dans le P.S.B., pratiques réformistes en contradiction flagrante avec la dynamique du mouvement réel) font qu'elle est redevenue d'une brûlante actualité. Une autre raison, plus profonde, lui confère un intérêt inédit.

A une époque où l'interpénétration entre les grands monopoles capitalistes et l'Etat capitaliste se fait de plus en plus intime, la distinction, qui fut d'ailleurs toujours arbitraire, entre l'action ouvrière à l'entreprise et l'action ouvrière concernant ce que nous appellerons les affaires de gouvernement devient de plus en plus ténue. Toute revendication, si modeste, si coutumière soit-elle, a de plus en plus tendance à déboucher sur des exigences d'ordre légal, sur la mise en cause des structures économiques, sociales et politiques du pays et souvent, au bout de ce processus, la mise en cause du régime lui-même.

De cette situation, il résulte, pour la grande bourgeoisie, d'évidentes difficultés, certaines impasses et même une impasse tout court. Les difficultés, cependant, ne se trouvent pas toutes du côté de l'ennemi de classe. Le mouvement ouvrier en a sa part, et le fait qu'il s'agisse de difficultés de développement et non de difficultés de décrépitude ne change rien à leur réalité. La recherche de la position de classe dans chaque cas donné exige aujourd'hui une attention et une connaissance des intérêts d'ensemble du mouvement ouvrier supérieures à tout ce qui était exigible dans le passé.

A chaque occasion, en effet, le grand patronat et la grande bourgeoisie essaient de compartimenter les revendications de toute nature, de couper le social de l'économique et du politique, d'opposer les unes aux autres des aspirations complémentaires, de barrer la route aux actions, aux propositions qui cheminent vers les changements démocratiques réels dans les structures traditionnalistes du pouvoir en place. Et, à chaque occasion, sous l'influence de conceptions opportunistes, sous l'influence des théories technocratiques du néosocialisme, le mouvement ouvrier court le risque de se laisser prendre à ce jeu.

Le congrès de Charleroi a fait l'examen d'une série de terrains pouvant être « piégés » de la sorte, non pour dresser un inventaire des erreurs possibles, mais pour tracer les chemins sûrs. Ce qui n'est pas facile, car même les problèmes les plus anciens peuvent revêtir des aspects neufs qui les rendent quasiment méconnaissables.

Par exemple, opposer les unes aux autres les revendications concernant l'emploi et celles qui touchent aux salaires est une vieille astuce, et toujours renouvelée, du grand patronat.

Elle devrait être éventée depuis longtemps par le mouvement ouvrier, en raison même du nombre de fois où il s'y est laissé prendre. Les arguments de fait ne manquent pas. Il est prouvé, par les pays exportateurs de chômage comme l'Espagne, le Portugal, la Turquie et la Grèce, sans parler de l'Italie, que les bas salaires et la pénurie d'emploi sont d'inséparables compagnons. Dans la réalité présente de notre pays, ce théorème ancien exige cependant de nouveaux calculs. Il faut d'abord souligner que l'attaque du grand capital contre le niveau de vie des travailleurs a pour front principal celui de la sécurité d'emploi, ce qui peut encourager certaines théories décrivant les luttes salariales comme relativement dépassées. Ensuite, la lutte pour le plein emploi effectif débouche de manière si évidente sur des transformations générales de grande envergure, sur d'authentiques réformes de structure, que l'on a parfois tendance à oublier qu'il en est de même pour la défense des salaires, et que le contrôle fiscal et celui de la formation des prix exigent, eux aussi, d'authentiques mesures anticapitalistes. Les communistes, à Charleroi, ont étudié avec soin les conditions permettant de coordonner deux batailles dont la différence n'est qu'apparente (si I'on exige du travail, c'est en fin de compte pour gagner sa vie) et pour les porter conjointement à un niveau plus élevé.

Dans le même ordre d'idées, le XXe Congrès du P.C.B. a combattu toutes les tendances conscientes ou non à opposer les unes aux autres les différentes catégories de travailleurs du privé et des services publics, et il ne s'agit pas là de la pure et simple répétition de cette vérité de La Palice qu'il vaut mieux être rassemblés que dispersés. De nos jours, si le grand capital parvient à reculer l'échéance de certaines réformes de nature à entamer son pouvoir, c'est essentiellement, sinon uniquement, parce que le mouvement ouvrier ne parvient pas à agir avec la cohésion et l'audace voulues sur le plan interprofessionnel, ce qui l'empêche d'ailleurs d'embrayer correctement sur les actions spécifiques des travailleurs indépendants, de la paysannerie, sans parler de celles de la jeunesse et des femmes travailleuses.

Ici, le débat s'élargit à la critique des freinages politico-syndicaux où excellent les droitiers. Il s'élargit aussi à la critique de certaines faiblesses des forces de gauche, entre autres la liaison toujours insuffisante, et parfois absente, entre les actions à l'entreprise, les actions dans les centres popu-

laires et l'activité des élus du mouvement ouvrier, socialistes en premier lieu, sur le plan parlementaire.

La grande bourgeoisie fait d'énormes efforts pour retirer au parlement tout véritable pouvoir de décision. La contre-offensive ouvrière et démocratique qui s'impose, c'est celle qui a pour objet de donner forme et force légale aux revendications et aux aspirations populaires : telle fut une des idées maîtresses exprimées à Charleroi.

CONTROLE OUVRIER, CONTRE-POUVOIR

Aussi importante soit-elle, cette idée n'est qu'une partie d'un raisonnement général extrêmement riche et divers, dont nous ne présenterons que certains aspects.

Ce raisonnement général a pour pivot le souci d'obtenir, pour les travailleurs, pour les forces populaires, le droit et les moyens d'exercer des pouvoirs réels dans des domaines déterminés. En matière de réforme de l'État, si l'on prend cet exemple, il s'agit de faire en sorte que l'autorité régionale passe du stade de l'hypothèse vague au stade de la réalité confirmée par une loi. La question est sensiblement la même pour les grandes communes que l'on veut créer.

Le problème de la réalité des pouvoirs se pose cependant avec une urgence particulière dans un domaine de plus en plus familier aux travailleurs organisés et qui est celui du contrôle ouvrier. Celui-ci s'est d'ailleurs trouvé au centre des préoccupations du récent congrès de la F.G.T.B.

Le congrès communiste de mars dernier ne s'est pas fait faute d'explorer à fond la notion de contrôle ouvrier, à la lumière d'exemples concrets comme celui des ACEC de Charleroi où les syndicats ont obtenu des moyens de garantir l'emploi à longue échéance et de protéger en même temps les salaires. La discussion déboucha sur quelques conclusions intéressantes : prendre garde à ne pas limiter le contrôle ouvrier au cadre de l'entreprise; voir que le contrôle ouvrier vise haut et doit impliquer certaines nationalisations; le contrôle ouvrier n'est pas l'affaire de spécialistes, il est l'affaire des masses organisées et est la part essentielle du contrôle populaire qui est appelé à s'exercer « sur toute la vie politique y compris sur notre parti », selon la formule heureuse du président Marc Drumaux.

A ce stade, il était naturel que soit étudiée à nouveau l'idée du contrepouvoir, et non moins naturel que les congressistes de Charleroi s'engagent à la creuser toujours davantage. Il s'agit là d'une conception élaborée entre le congrès d'Ostende et celui de Charleroi et appelée à enrichir considérablement toutes les théories et les pratiques considérées comme pouvant mener vers un état de choses où il serait — deviendrait normal de gouverner le pays contre les monopoles au lieu de le gouverner à leur profit.

Le contre-pouvoir, c'est la constitution de noyaux d'action antimonopoles capables de s'opposer aux décisions du pouvoir en place et même d'imposer des décisions allant dans un sens diamétralement opposé à celui de la politique réactionnaire traditionaliste. Concernant par priorité les entreprises, le contre-pouvoir y apparaît comme une sorte d'épanouissement logique du contrôle ouvrier, mais il ne s'applique pas uniquement, et loin de là, aux conseils d'entreprise et aux commissions paritaires. Il s'applique aux conseils communaux, aux conseils d'administration de certaines insti-



tutions publiques comme les universités. Les conseils d'agglomération et les conseils régionaux de demain, s'ils veulent assumer correctement leurs responsabilités, devront songer à en devenir des centres.

Le contre-pouvoir, c'est déjà la mise en place d'éléments de pouvoir ouvrier et démocratique, avec pour corollaire un énorme effort d'information et de mobilisation des masses intéressées, ainsi qu'une combinaison heureuse des méthodes de lutte les plus anciennes et des moyens d'action nouveaux que l'exercice de la démocratie directe peut aider à découvrir. C'est une conception appelée à faire son chemin dans les rangs des organisations ouvrières, à commencer par les syndicats et plus particulièrement par la F.G.T.B. Personne cependant, parmi les congressistes de Charleroi, ne s'est imaginé que cette conception pourrait gagner du terrain sans que d'énormes efforts soient encore déployés à l'avenir.

LE PARTI COMMUNISTE TEL QU'IL SE VEUT

Parmi les questions de portée politique et idéologique générale soulevées au Congrès de Charleroi, celles qui touchaient au parti communiste luimême pesèrent d'un poids particulier.

Il ne s'agissait nullement d'une sorte d'inventaire statique de 50 années d'existence, mais d'un ajustement du parti à la lutte actuelle et aux besoins de cette lutte.

A une période où l'indispensable relance du rassemblement des progressistes passe par un combat réfléchi et résolu contre l'idéologie, la politique et les pratiques droitières dans le mouvement ouvrier et plus particulièrement dans les milieux d'obédience socialiste, les communistes veulent offrir, aux forces de gauche, un partenaire valable sous les espèces d'un parti meilleur, plus important, plus efficace.

La préoccupation essentielle, sur ce terrain, est de donner au parti l'autorité nécessaire pour assurer la réussite et le fonctionnement de la concertation permanente des forces de gauche, méthode de travail que les communistes proposent à tous les militants ouvriers, politiques et syndicaux, qui ont pour souci commun de faire du neuf, de faire triompher des revendications modernes, anticapitalistes.

Le parti communiste ne conçoit donc pas sa propre valeur indépendamment du mouvement ouvrier. En même temps, il met l'accent sur ses devoirs d'initiateur, sur le caractère original de son propre rôle.

Lorsque le poids est mis sur la nécessité d'accorder plus d'attention aux cellules, à commencer par les cellules d'entreprises, cela ne répond pas seu-lement au souci normal d'étoffer l'organisation et les effectifs. Cela répond à la volonté d'intervenir en permanence dans les luttes économiques, sociales et politiques, et d'être capable, grâce à un contact plus étroit avec les masses populaires, d'aider ces masses et leurs organisations syndicales notamment, à mieux exprimer leurs aspirations et leur volonté.

Lorsque le poids est mis sur la nécessité d'une cohésion plus grande, c'est parce que la cohésion est la condition de l'efficacité et que des communistes luttant en ordre dispersé servent mal la classe ouvrière, et la même préoccupation de dynamisme préside à l'effort fourni pour donner aux forces jeunes une place sans cesse plus grande et pour leur confier des tâches effectives de direction aux échelons les plus élevés.

Le problème de la cohésion mérite cependant d'être examiné ici de façon quelque peu spécifique, car le XXe Congrès du P.C.B. l'a posé avec

force. Qui plus est, il l'a posé en premier lieu sur le terrain politique et idéologique le plus vaste et le plus accidenté qui soit, celui de l'internationalisme.

Au début de cet article, nous nous élevions précisément contre la croyance vulgaire aboutissant à « exiler » les communistes dans le domaine international, sans d'ailleurs leur attribuer pour autant une compétence particulière sur ce terrain. Le moment est venu d'envisager la question sous un angle différent.

Il y a un demi-siècle qu'indéniablement le P.C.B. est et reste dans notre pays la seule organisation ouvrière à pratiquer une solidarité permanente et totale, et non pas occasionnelle, partielle et sujette à fluctuations à l'égard du socialisme réalisé, des pays socialistes en général et de l'U.R.S.S. en particulier.

Le mécanisme de cette vocation internationaliste, si on reprend celle-ci à ses origines, s'articule en fonction directe des intérêts du mouvement ouvrier belge qui, en 1921, au moment où le parti communiste fut fondé, avait à répondre pour lui-même d'abord à la question de savoir si oui ou non la classe ouvrière et ses alliés étaient capables de renverser le capitalisme, d'instaurer le socialisme et de le construire : question qui se posait alors sur le plan des principes généraux, rien n'étant encore démontré dans le cas particulier de l'Union Soviétique.

Depuis 1921, bien des éléments de fait ont accentué cette vocation internationaliste, l'ont enrichie et en même temps l'ont compliquée dans son exercice.

L'attitude de l'ensemble du mouvement ouvrier belge à l'égard de l'U.R.S.S. et des pays socialistes est depuis cinquante ans en constante évolution, dans un sens généralement positif faut-il ajouter. Il reste que le P.S.B., dans le chef de ses principaux dirigeants en tous les cas, n'a jamais réussi à admettre que les Etats socialistes tels qu'ils sont, sont historiquement les alliés naturels de tous les mouvements qui, dans notre pays comme dans le monde entier, convergent vers le socialisme.

Le refus des alliances naturelles suggère les alliances contre nature et le recul des dirigeants socialistes devant une responsabilité idéologique et politique élémentaire (il s'agit toujours de savoir si on est du côté des capitalistes ou du côté des travailleurs) a toujours empêché le mouvement ouvrier belge pris en bloc de se distinguer nettement et une fois pour toutes de la grande bourgeoisie en matière internationale. A telle enseigne d'ailleurs qu'aujourd'hui encore, par le truchement des ministres socialistes et démocrates-chrétiens, le mouvement ouvrier belge en sa majorité contresigne à l'échelon gouvernemental une politique de complaisance et de soumission à l'égard des U.S.A., de leur impérialisme, de leur bellicisme. Il faut donc bien voir que l'accumulation sur les épaules du Parti Communiste de Belgique des responsabilités d'ordre international infiniment nombreuses et complexes, et d'un caractère apparemment exclusif, ne résulte pas d'une quelconque tendance de ce parti à s'attribuer le monopole de l'internationalisme ou celui de la lucidité en matière de politique étrangère. Les cas où il a cherché et conclu de larges alliances ouvrières et populaires en ces domaines sont suffisamment connus pour qu'il soit inutile d'y insister. Voulu ou non, cependant, le poids des responsabilités accumulées existe et au Congrès de Charleroi il était temps de le mesurer et d'examiner s'il était toujours utile de le supporter en sa totalité.

La réponse du congrès a été très claire : les responsabilités d'ordre international forment un tout indivisible et il faut les assumer en bloc.

Cette réponse a été donnée sans difficultés, ce qui ne signifie pas qu'il s'agisse d'une réponse facile.

S'il est abstraitement simple de condamner l'escalade américaine en Indochine et une série d'autres aventures impérialistes et néo-colonialistes, si la critique de l'O.T.A.N. devient chaque jour plus aisée, si l'idée de sécurité européenne fait des progrès constants, si la division du monde en blocs militaires est généralement reconnue comme néfaste, si l'attention portée au Tiers-Monde et l'aspiration au désarmement et à l'instauration de la paix mondiale augmentent sans cesse, il reste fort compliqué d'opérer la synthèse de ces courants d'opinion et d'élaborer, à partir de cette synthèse, une politique étrangère de coexistence pacifique valable pour la Belgique d'aujourd'hui et applicable dans l'Europe et dans le monde tels qu'ils sont.

C'est tellement compliqué, d'ailleurs, que le parti communiste est le seul à posséder un programme de politique étrangère partant du postulat que la Belgique peut et doit être un pays indépendant. Tous les partis bourgeois et les formations dites « linguistiques » se contentent de faire des variations sur les thèmes généraux de la politique atlantique, du Marché Commun et de Benelux. Le P.S.B., depuis qu'il a apparemment renoncé à l'orientation otanienne agressive de P.H. Spaak, n'a plus de doctrine du tout, ce qui le met à la remorque d'habiles politiciens bourgeois à la Harmel. Les milieux de la démocratie chrétienne restent divisés et incohérents.

La politique dite de neutralité active préconisée par les communistes a donc le mérite d'être déjà élaborée et de s'appuyer sur des faits acquis et positifs, tels que les nouveaux rapports entre l'Allemagne de Bonn d'une part, l'U.R.S.S., la Pologne et la R.D.A. d'autre part. Une Belgique indépendante, libérée de l'O.T.A.N. et partie intégrante d'une Europe groupant ses Etats capitalistes et socialistes sur la base d'accords de paix, voilà qui n'est plus uniquement une hypothèse mais une réalité possible. La proposition communiste mérite d'être discutée par les forces de gauche, parce qu'elle est susceptible de les unir autour d'un programme original, pur de toute influence réactionnaire et américaine.

Il existe, cependant, un obstacle à cette discussion. Les propositions du P.C.B. supposent la reconnaissance du rôle pacifique joué à l'échelle mondiale par l'Union Soviétique et l'ensemble des pays socialistes, ainsi que par les partis communistes qui, notamment, ont jeté ensemble les fondements de la politique de sécurité européenne. En d'autres termes, si l'on refuse la « protection » de l'ombrelle atomique américaine, il faut chercher et accepter d'autres garanties, des garanties ouvrières, populaires, démocratiques, parmi lesquelles figurent en bonne place celles qu'offrent les Etats socialistes et le mouvement communiste international.

C'est là une vérité que les milieux socialistes belges ont de grandes difficultés à admettre. Qu'ils soient de droite ou de gauche, ils sont moins critiques à l'égard des monstruosités de la société américaine, modèle imposé que la bourgeoisie européenne elle-même ne considère pas sans réticences, qu'à l'égard des difficultés du système socialiste mondial et du mouvement ouvrier international. Ils n'ont pas encore choisi leur camp et par voie de conséquence s'isolent, en isolant par la même occasion une bonne part de la classe ouvrière de notre pays. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons du succès de certaines campagnes antisoviétiques et anticommunistes lancées

par la grande bourgeoisie belge. Celle-ci peut compter sur la division de ses adversaires de classe et elle en profite.

Que doivent faire les communistes de Belgique, face à cette situation ? Engager le dialogue sur des bases mensongères, en feignant de penser qu'il est possible de faire triompher une politique ouvrière et démocratique dans notre pays, tout en dénigrant systématiquement ce qui se passe dans les pays où la classe ouvrière et le peuple ont pris le pouvoir ? Admettre que les Etats-Unis et l'U.R.S.S., en tant que grandes puissances, sont de nature semblable et poursuivent des objectifs identiques ? Laisser croire que le P.C.B. serait plus utile au mouvement ouvrier s'il se désolidarisait des autres partis communistes, à commencer par ceux avec lesquels il est en désaccord public sur l'appréciation d'événements connus ?

Une fois encore, c'est le souci de l'unité qui a guidé la réflexion du Congrès de Charleroi. L'unité, par définition, implique à la fois la diversité des points de vue, le choix commun d'un objectif général, l'acceptation concertée des moyens et des alliances permettant d'atteindre cet objectif. L'unité ouvrière en matière de politique internationale n'échappe pas à cette loi. Le parti communiste n'aiderait pas le mouvement ouvrier belge à trouver sa cohésion sur ce terrain s'il retranchait quoi que ce soit à ses conceptions fondamentales en matière de moyens et d'alliances. D'autant plus que ces conceptions sont les seules à être formulées de façon claire et à s'appuyer sur des réalités incontestables, comme par exemple l'existence d'un système socialiste mondial dont le développement tient en respect les capitalistes de partout.

Quand le XXe Congrès du P.C.B. déclare qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais de communisme antisoviétique, il ne se contente pas de réaffirmer son choix originel. Il enrichit ce dernier des conclusions d'une expérience poursuivie au long d'un demi-siècle. La solidarité de classe internationale n'est pas une solution de facilité, elle comporte même certains inconvénients spécifiques, mais elle préserve le mouvement ouvrier de l'isolement devant l'ennemi de classe, sur le plan national comme sur le plan international. Et c'est cette dernière considération qui l'emporte sur toutes les autres.

Après cela, il est permis de conclure que le XXe Congrès du P.C.B. s'est livré à un travail sérieux et utile. Il a abordé toutes les difficultés principales, et pas mal de difficultés secondaires, d'une période où le mouvement ouvrier belge est tiraillé entre l'ampleur des buts que l'histoire lui assigne et sa propre lenteur à forger l'unité idéologique et politique indispensable pour atteindre ces buts. Entre le présent et l'avenir, le congrès de Charleroi a fait l'effort de tresser le lien de la précision politique et de l'esprit de classe.

Cette revue est imprimée par la



SOCIETE POPULAIRE D'EDITIONS RUE DE LA CASERNE, 33-35 1000 BRUXELLES - Tél. 12.87.00

IMPRESSIONS EDITIONS PUBLICITE

Les travailleurs étrangers en Belgique

Avec une certaine complaisance les autorités aiment rappeler les traditions d'accueil de notre pays où des proscrits célèbres ont parfois trouvé refuge. Encore que nos gouvernants furent souvent sensibles aux pressions de puissants voisins au point de limiter l'accès du territoire ou d'expulser certains opposants politiques. Ainsi, notre tradition d'hospitalité ne fit pas obstacle à l'expulsion de l'utopiste français Cabet en 1834, ni de patriotes polonais ou de nombreux opposants à Napoléon sous le Second Empire. Victor Hugo également se vit notifier un décret royal d'expulsion en mai 1871, il y a précisément un siècle.

Actuellement, une importante main-d'œuvre étrangère vit dans notre pays depuis déjà des dizaines d'années. Avant la crise économique des années 30, la Belgique laissait pénétrer assez libéralement les étrangers en quête d'emploi sur son territoire. A partir de ce moment, au nom de la protection de la main-d'œuvre nationale et de la lutte contre le chômage, tout un arsenal de règlements s'est développé au sujet des permis de travail (pour les ouvriers et les employés étrangers), des cartes professionnelles (pour les indépendants non belges).

Réglementation touffue qui multiplie les distinctions, les différences et les discriminations entre les catégories de travailleurs. Législation imprécise qui laisse la place aux interprétations administratives, tantôt libérale, tantôt stricte selon les impératifs économiques du moment.

Dans notre pays, en effet, la situation des étrangers varie en fonction de l'évolution du marché de l'emploi, de ses tensions et des crises grandes et petites. C'est ainsi que, confrontée après la guerre de 40-45 à une pénurie criante de travailleurs dans les charbonnages, la Belgique fit appel aux travailleurs étrangers (surtout de nationalité italienne). Ensuite, les patrons charbonniers envoyèrent des missions, avec l'appui du gouvernement, en Grèce, en Turquie, dans tout le bassin de la Méditerranée, l'émigration italienne ayant été suspendue après la catastrophe de Marcinelle qui endeuilla plus de cent familles de la péninsule. La crise charbonnière mit un terme à cette politique, à un moment où certains proposaient de recruter au... Japon.

Pour l'ouvrier étranger, pendant longtemps, le travail durant cinq ans dans un charbonnage constitua le passage obligé pour s'établir dans notre pays. Ensuite, cette règle s'assouplit avec les nouveaux besoins de main-d'œuvre.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère n'est pas spécifique à la Belgique. Il existe dans tous les pays hautement industrialisés d'Europe. Nous occupons le troisième rang

après le Luxembourg et la Suisse, avant la France et l'Allemagne fédérale dans le taux de main-d'œuvre étrangère occupée.

Le traité de Rome, instituant la « libre circulation de la main-d'œuvre » entre les pays de la communauté européenne traduit cette exigence du capitalisme européen. Avec la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services, on entend assurer, et le parallélisme du vocabulaire n'est pas fortuit, la libre circulation des hommes. En fait, la force de travail est bien une marchandise, dont les milieux patronaux souhaitent disposer en fonction de la conjoncture économique. Le marché commun a aidé à la réalisation de cet objectif. Mais les objectifs sociaux proclamés : assurer un développement harmonieux et équilibré des différents pays, sont loin d'être réalisés. On assiste au contraire à d'importantes migrations et à un déséquilibre évident du marché européen du travail. Toutefois les exigences de ces travailleurs — essentiellement italiens — ont pesé au plan national et dans les divers pays d'émigration, et les règlements communautaires formulent certains principes importants relatifs à la parité de traitement, à l'absence de discrimination entre main-d'œuvre des divers pays de la communauté, du moins dans les textes.

On comprend mieux dès lors pourquoi le patronat s'est orienté, dès la période transitoire organisant par étapes la libre circulation de la main-d'œuvre des Six, vers d'autres pays où la main-d'œuvre ne dispose pas de la protection communautaire. Trois catégories de travailleurs apparaissent alors : les nationaux, ceux de la communauté (en ce qui les concerne, l'emploi est totalement libre depuis 1968) et les autres étrangers.

Ainsi, l'émigration italienne dans notre pays a atteint son plafond en 1961 et depuis l'augmentation de main-d'œuvre étrangère provient des pays tiers.

I. QUELQUES CHIFFRES

En matière d'émigration, les chiffres ne traduisent pas toute la réalité et le matériel statistique retarde quelque peu. Si la police des étrangers dispose d'un fichier impressionnant, de dossiers par centaines de milliers, les indications chiffrées sont souvent insuffisantes.

NOMBRE

Il y a actuellement plus de 700.000 étrangers en Belgique, dont 182.000 travailleurs soumis à la sécurité sociale. Ces étrangers représentent 7 % de la population du pays et 8 % des salariés, 10 % des travailleurs manuels. Comparons avec la France et l'Allemagne fédérale :

Pourcentage de la population en France : 7,5 ; en Allemagne : 5 %.

Pourcentage de la population salariée en France : 6,3 ; en Allemagne : 7 %.

Le dernier rapport parlementaire (discussion du budget de la Justice) indique l'évolution suivante de 63 à 69 quant au nombre d'étrangers de plus de douze ans : en 1963 : 306.432 ; en 1969 : 505.887.

Evolution générale : On peut la synthétiser de la manière suivante de 54 à 70 :

1954 : 380.000 1966 : 600.000

et par nationalité :

Il s'agit du recensement général de la population de 61, profondément modifié depuis :

Espagnols : 15.787 Français : 61.438 Italiens : 200.086

Quant aux travailleurs, le recensement des travailleurs étrangers au 30 juin 67 donne les indications suivantes :

en 61	en 67	
64.693	68.159	italiens : stabilité.
6.671	25.678	espagnols : augmentation considérable.
3.384	6.403	grecs : augmentation sensible.
63	7.266	turcs : nouvel apport.
119	13.367	marocains : augmentation impressionnante.

REPARTITION PAR SECTEURS

Les travailleurs étrangers ont été et sont encore engagés surtout pour occuper les emplois qui n'attirent plus la main-d'œuvre locale. Ils représentent donc une importance capitale pour le développement de certains secteurs de l'économie. Ainsi, sur trois mineurs de fond, deux sont étrangers et sur cinq sidérurgistes, un est étranger. On rencontre les travailleurs étrangers dans les industries insalubres, les travaux lourds. Une récente enquête du Conseil de l'Europe soulignait que les travailleurs étrangers sont, dans leur travail, plus exposés aux accidents et aux maladies.

Nombre d'ouvriers étrangers	1961	1967
industries extractives	41.009	32.222
industries manufacturières	55.063	77.228
construction	8.654	22.394

REPARTITION PAR REGIONS

Si, jusqu'en 1960, les étrangers vivaient essentiellement en Wallonie, de profondes modifications sont intervenues, comme le montre le recensement de l'I.N.S. du 30 juin 67. Depuis, les tendances se sont confirmées. L'augmentation des travailleurs migrants de 60 à 68 a été de 28,6 % en Wallonie, de 56 % en Flandres et de 125 % dans le Brabant (particulièrement à Bruxelles).

Il ne faut pas s'y tromper, plus de la moitié des immigrés résident toujours en Wallonie.

Evolution de 1947 à 1969 (statistiques démographiques de l'I.N.S.) :

Nombre d'étrangers		Région de langue néerlandaise		Région de langue française (Wall.)			Bruxelles Cap.			
1947	367.619	102.727	(27,95	%)	188.526	(51,28	%)	70.880	(19,28	%)
1961	453.486	101.799	(22,45	%)	280.522	(61,86	%)	69.989	(15,21	%)
1969	694.447	164.066	(23,62	%)	363.233	(52,31	%)	162.870	(23,45	%)

Retenons qu'en Wallonie, il y a 120.000 immigrés de moins de vingt ans. Sur cent ouvriers, 18 sont étrangers, soit plus du double de la moyenne nationale (et même 20 dans la province de Liège). A Bruxelles, sur cent ouvriers, il y a 17 étrangers. Leur départ constituerait une véritable catastrophe pour l'économie. Le rôle des immigrés diffère dans les trois régions du pays.

En Wallonie, terre de vieille industrie, le migrant aide à satisfaire les besoins de l'économie mais il contribue également à un certain renouveau démographique, nécessaire au maintien et au développement de la région (voir le rapport Sauvy si souvent cité). Il constitue un facteur positif face au vieillissement de la population. Un jeune sur cinq est étranger en Wallonie.

En Flandre, l'immigration est étroitement liée à l'évolution de la conjoncture économique, le travailleur étranger est affecté à des travaux que les ouvriers flamands évitent.

A Bruxelles enfin, c'est depuis 1962 que la capitale constitue un pôle d'attraction. La proportion de travailleurs originaires de la C.E.E. est plus faible et les immigrés se dispersent dans de multiples entreprises diversifiées. Il faut également tenir compte de la présence des états-majors commerciaux des sociétés multinationales, des fonctionnaires du marché commun et des officiers de l'O.T.A.N.

II. PERSPECTIVES DE L'IMMIGRATION

Le phénomène n'est pas appelé à disparaître. Il est lié à la politique des monopoles qui favorisent le développement par pôle de certaines régions de l'Europe au détriment d'autres, et fait appel à la main-d'œuvre régionale puis étrangère, sous le vocable de « mobilité géographique de la main-d'œuvre ». L'immigration répond ainsi aux impératifs économiques. Cette caractéristique du capitalisme développé, de l'impérialisme, Lénine l'avait déjà soulignée lorsqu'il relevait (« L'impérialisme, stade suprême du capitalisme » — Chapitre VIII) parmi les particularités de l'impérialisme : « La diminution de l'émigration des pays impérialistes et l'augmentation de l'immigration dans ces pays des ouvriers venus et transplantés des pays plus arriérés, où les salaires sont plus bas ». Il notait déjà : « En France, les travailleurs du sous-sol sont » en grande partie « des étrangers, polonais, italiens, espagnols », et que l'impérialisme tend à créer, parmi les ouvriers également, des catégories privilégiées et à les détacher de la grande masse du prolétariat.

On assiste au transfert de capacité de travail de pays ou de régions plus pauvres vers des régions plus riches. Les régions d'émigration supportent le coût de formation des travailleurs sans retirer d'avantages correspondants. Les régions d'immigration, au contraire, profitent de cet apport et les inégalités s'accroissent.

N'est-ce point l'immigration qui explique en partie le développement de la révolution industrielle du XIX° siècle dans certaines régions du monde? (en un siècle de 1851 à 1950, les Etats-Unis virent arriver 54 millions d'immigrés!). Le processus continue, des pays du bassin méditerranéen vers l'Europe industrielle où le taux de natalité diminue. Les zones moins développées deviennent un réservoir de main-d'œuvre et les régions industrielles dépendent de l'apport des forces de travail étrangères.

III. PRISE DE CONSCIENCE EN BELGIQUE

La prise de conscience a été lente, même si actuellement on assiste à une véritable floraison riche et variée de publications, réunions, colloques. Tout en se félicitant de ces initiatives, il faut bien constater que ces assemblées d'un niveau scientifique souvent élevé ont surtout des préoccupations sociologiques. Il s'agit le plus souvent d'étudier le phénomène, de se pencher sur lui, avec parfois un peu de paternalisme. La participation des immigrés, les premiers concernés, est restreinte, souvent inexistante.

C'est surtout à la suite des mesures touchant les étudiants étrangers, fin de l'année écoulée, que l'émotion s'est développée dans les milieux universitaires puis plus largement dans l'opinion publique. Le mouvement de solidarité n'hésita pas à secouer les consciences par des grèves de la faim, des actions spectaculaires posant le problème de l'attitude des autorités gouvernementales et des universités vis-à-vis du tiers monde. Devant celle-cl, les étudiants affirmaient « nous sommes tous des étrangers », entendant ainsi contester l'ordre socio-politique actuel. Ils posaient le problème de la coopération au développement de la Belgique et celui de la démocratisation des universités. Le problème spécifique de la présence souhaitée d'étudiants étrangers de condition modeste, d'opposants politiques à des gouvernants amis de la Belgique officielle, liée à la politique néo-colonialiste, n'était pas dissocié de la question plus vaste du statut de tous les étrangers en Belgique, du sort des travailleurs immigrés.

Pour l'essentiel cependant, la campagne s'est orientée principalement, pour ne pas dire uniquement, en direction du ministre de la Justice. Sans vouloir dégager ses responsabilités, il faut mettre en lumière celles du patronat et des gouvernements qui ont facilité sa politique de l'emploi.

Mais quelle est donc cette réglementation vivement critiquée ?

IV. LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ETRANGERS

La base de la réglementation sur la « police des étrangers » remonte à vingt ans et porte la marque de son époque. C'était la guerre froide, le conflit de Corée, la chasse aux sorcières aux Etats-Unis et dans les « démocraties occidentales » où de dangereux agitateurs communistes minaient l'État et l'économie, pour reprendre les

clichés de feu le ministre PSC Pholien. C'était l'époque des lois sur le maintien de l'ordre.

Cette législation est citée en exemple par le ministre socialiste Vranckx et par le rapporteur du budget de la Justice, le PSC Lindemans dans les termes suivants : « Nul homme sensé ne peut prétendre que cette législation (du 28.3.52) n'est pas en conformité avec les « droits de l'homme ». Aucun pays n'a une législation plus libérale que la nôtre ». Et de rappeler que la Belgique avait accueilli récemment le grand rassemblement trotskyste à l'ULB.

Si la législation a connu quelques adaptations, les principes n'ont pas varié et la réglementation en matière économique et sociale s'est accrue, entraînant de nouvelles discriminations et aggravant certaines situations.

En fait, le ministre de la Justice et son administration — la police des étrangers, démembrement de l'administration de la sûreté publique — disposent de pouvoirs discrétionnaires ou du moins très étendus pour admettre les étrangers en Belgique, autoriser le séjour et en fixer les conditions. Un exemple : le ministre de la Justice peut « limiter la libre circulation des étrangers » dans le royaume, interdire le séjour dans certaines communes au nom du maintien de la paix sociale et... de la lutte contre la xénophobie. Pour éviter, expliquera-t-on, la création de « ghettos » étrangers.

La circonstance que le ministre ne fait pas appel à cette disposition actuellement n'en supprime pas l'existence. Elle traduit de plus un état d'esprit, une approche du problème des étrangers particulièrement étroite. L'étranger est surveillé. Il constitue un élément de trouble possible pour un ordre public et une sécurité publique qui ne sont pas autrement définis. Pareilles notions imprécises se plient aux exigences du moment.

Le but de la loi du 28 mars 1952 (modifiée par les lois du 30 avril 1964 et du 1er avril 1965 et les arrêtés d'exécution des 21 décembre 1965, 13 mai 1968 et 11 juillet 1969) était bien de renforcer les pouvoirs du gouvernement, pour l'armer contre les dangers pour l'ordre et la sécurité.

Elle donnait au ministre des pouvoirs au moins équivalents à ceux de la législation antérieure, critiquée depuis longtemps. Les lois antérieures relatives aux étrangers étaient toujours intervenues dans des circonstances exceptionnelles, lois d'exception, votées dans des pérodes de tension politique ou sociale. (Loi de vendémiaire an VI, puis du 29 août 1835, prorogée jusqu'en 1897 par des décisions successives du parlement, et plus près de nous, arrêté-loi du 28 septembre 1939, édicté dans le climat de la pré-guerre où l'étranger risquait de devenir un ennemi.)

Cette matière législative bien imparfaite n'a cependant pas suscité de grands débats parlementaires. Ce sont les parlementaires communistes qui, avant la guerre, eurent le mérite de soulever le problème et d'interpeller les gouvernements. Monsieur Philippe Godding, dans une étude très documentée sur l'historique de cette législation (Annales de droit de la faculté de droit de l'U.C.L.) relève à ce propos les interpellations de Jacquemotte en 1925 au sujet de l'expulsion des étudiants étrangers à Liège, de Jacquemotte et Van Overstraeten en 1927 au sujet de l'expulsion d'ouvriers étrangers, de Jacquemotte encore en 1928 et de Lahaut en 1938.

La législation actuelle reste une loi « de police » et de maintien de l'ordre, dont le vocabulaire est révélateur. Le ministre « autorise » l'étranger à « séjourner », il lui concède éventuellement le droit de « s'établir », sans y être tenu. Il peut assortir cette autorisation de conditions : ne pas résider dans certaines régions, ne pas participer à certaines réunions ou activités, ne pas fréquenter certaines personnes, etc. On peut ainsi manier la carotte et le bâton.

Il n'est pas facile de s'y retrouver dans les documents délivrés par l'administration : attestation d'immatriculation, certificat d'inscription au registre des étrangers, carte d'identité pour étranger, carte de séjour de ressortissant d'un Etat membre de la C.E.E... Les discriminations, les catégories abondent.

Pouvoirs étendus du ministre, avons-nous dit, qui peut renvoyer l'étranger dont la présence est jugée dangereuse ou nuisible pour l'ordre public, la sécurité ou même l'économie du pays. Si l'activité politique devient une cause de trouble de l'ordre public, les prétendues garanties constitutionnelles dont jouit l'étranger dans notre pays

s'effacent. Et que dire du danger pour l'économie du pays alors que les pouvoirs publics ont favorisé la présence massive de travailleurs étrangers.

On a pu dire que la législation actuelle soumet à un régime d'exception plus de 700.000 personnes...

Elle accorde en tout état de cause une trop grande liberté d'interprétation au pouvoir exécutif, que celui-ci en fasse un bon ou un mauvais usage. Comme le faisait observer dans le débat parlementaire du 20 mars 52, le représentant communiste Jean Terfve : « On s'abrite chaque fois derrière les prérogatives du ministre de la Justice. Mais en réalité, il y a derrière le ministre des organismes policiers qui agissent, et notamment l'administration de la sûreté de l'Etat. »

Notre propos n'est pas de décrire la complexité de la matière qui doit cependant être soulignée. Il y a, en Belgique, différentes catégories d'étrangers : les étrangers privilégiés par un traité international (comme le traité d'amitié d'établissement et de navigation entre la Belgique et les États-Unis d'Amérique du 21 février 61 qui permet au citoyen américain de pénétrer en Belgique sans visa alors que la réciproque n'est point vraie, le traité de Rome instituant la C.E.E.) et les autres. La législation sur le travail introduit elle aussi de nombreuses distinctions. Ici encore, la réglementation est née dans une période exceptionnelle, prise en vertu de lois de pouvoirs spéciaux pour lutter en 1935 contre le chômage (A.R. du 31 mars 36). Les principes n'ont guère varié : autorisation individuelle, préalable à l'activité, interdiction de changer de secteur d'activité ou d'employeur, catégories différentes de permis de travail (A.B.C.).

Bien entendu, l'Etat a dû tenir compte de certains impératifs internationaux, éliminer des discriminations. Notre pays a ratifié la « Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales » du 4 novembre 1950 en mai 1955 et, dans la suite, les protocoles additionnels de janvier 1970. Les travailleurs des pays de la C.E.E. sont maintenant définis « citoyens d'un Etat membre » et non plus étrangers; ils bénéficient de la libre circulation dans les six pays de la communauté. La Belgique a signé des conventions avec d'autres pays d'émigration comme l'Espagne, la Grèce, la Turquie, le Maroc, la Tunisie, la Yougoslavie.

L'application de la réglementation évolue au gré des circonstances et des impératifs économiques. Pendant certaines périodes, l'administration de l'emploi, en accord avec celle de la justice, a favorisé l'immigration de touristes. En avril 1965 encore, constatant que nombre d'étrangers sont venus irrégulièrement en Belgique, on invoque l'exigence du marché de l'emploi pour régulariser les situations illégales. Plus tard, on mettra brutalement fin à ce libéralisme en supprimant les mesures transitoires. A la tolérance fait place la stricte application de la loi et des arrêtés, l'insécurité de l'étranger s'accroît, car aux lois et arrêtés s'ajoutent tout un arsenal de circulaires, d'instructions dont certaines, non publiées, sont rédigées dans le style confidentiel et urgent de l'administration de la sûreté publique.

Sont alors retenus à la frontière, par milliers, des étrangers qui tentent de s'établir irrégulièrement en Belgique. Des racoleurs sans scrupules, marchands d'esclaves du XX° siècle, font passer la frontière et, avec diverses complicités dont un récent scandale au ministère de l'Emploi a donné la mesure, tentent de régulariser l'installation sur place. Comme le soulignait Pierre Weisberger dans la revue « Socialisme » de juin 1970, « leur présence étant illégale, ils craignaient l'expulsion, redoutaient la police des étrangers et étaient très souvent la proie d'employeurs peu scrupuleux qui exerçaient sur eux un véritable chantage à la régularisation ».

Ainsi, si l'on a, pendant des années, toléré l'installation des « touristes » en qualité de travailleurs, l'arrêté royal du 5 mai 1970 soumet tout nouveau recrutement individuel d'un travailleur étranger à la signature d'un contrat. L'employeur doit, aux termes de nouvelles dispositions, assurer un travail de douze mois et le travailleur doit accepter cette durée. L'employeur doit payer les frais de voyage et faire face au début à certaines prestations (maladie - congé - chômage).

Les oscillations de la politique de l'immigration ou plutôt l'absence d'une politique concertée rend la situation mouvante et lourde d'insécurité. Le patronat en tire profit pour peser sur les salaires, opérer des pressions face à certaines situations individuelles.

La confusion des règlement favorise l'arbitraire. Des dispositions apparemment tombées en désuétude renaissent. Le pouvoir qui interprête les instructions a toujours

raison, il dispense des faveurs, c'est le régime du bon plaisir et non celui de la loi connue de tous.

On comprend mieux dès lors la vivacité des protestations qui se sont développées lors des mesures prises à l'égard des étudiants étrangers que l'on présentait comme un retour à la légalité (Ligue belge de défense des droits de l'homme, Action solidarité étrangers, groupant plusieurs dizaines d'organisations, etc.).

Mais le problème est plus vaste, il concerne aussi la main-d'œuvre étrangère. Diverse dans sa composition nationale et ses traditions, elle ne dispose pas souvent de moyens de défense car tous les immigrés ne connaissent pas ou ne trouvent point le chemin des organisations ouvrières. Il arrive aussi que ces dernières restent inactives ou lentes dans la prise de conscience d'une réalité nouvelle. Le patronat gage alors sur deux tableaux : en période de pénurie de main-d'œuvre il bénéficie de la libérale compréhension de l'administration pour faire appel à une réserve de main-d'œuvre ; en période de crise, l'application stricte de la réglementation permet d'exporter le chômage et d'échapper au poids des mesures de reconversion nécessaires.

V. NECESSITE D'UNE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

Si divers départements se chargent des étrangers, le ministère de la Justice, celui de l'Emploi et du Travail, celui de la Santé, il n'y a pas de véritable politique de l'immigration dans notre pays. Certes, les milieux patronaux ont soin de se décharger sur les pouvoirs publics du coût social de l'immigration. Ce sont les pouvoirs publics qui négocient les accords et préparent ou ne préparent pas l'infrastructure d'accueil nécessaire (logements, écoles, etc.).

Il n'y a point de planification sérieuse en Belgique mais seulement quelques indications d'orientation. Le bureau de programmation économique marque sa volonté, pour les grandes orientations de ce que l'on appelle le plan 71-75 d'utiliser au maximum les ressources disponibles dans le pays par une politique de l'emploi plus active que dans le passé, avant de faire appel à une nouvelle immigration. Il constate cependant que celle-ci restera nécessaire. Ce document est toutefois muet sur le rôle démographique de l'immigration en Wallonie. L'orientation unitariste prévaut encore.

Une véritable politique de l'immigration doit en effet tenir compte des exigences économiques et sociales différentes des trois régions du pays. Elle doit également se préoccuper de l'insertion culturelle, scolaire, sociale et politique des immigrés.

Une exigence fondamentale s'impose : la politique d'immigration est une tâche de gouvernement. Celui-ci doit donc en rendre compte devant les Chambres. Les administrations locales et les embryons d'institutions régionales sont également concernés.

Mais cette politique ne peut s'élaborer sans la consultation des milieux directement concernés; les syndicats et les travailleurs étrangers eux-mêmes : un rôle fondamental appartient aux syndicats dans la détermination d'une politique de l'emploi.

Ainsi se pose la question du rôle et de la fonction du mouvement ouvrier et démocratique dans les problèmes suscités par l'immigration, donnée permanente de notre société.

VI. ROLE DES SYNDICATS

Si l'affirmation de l'internationalisme prolétarien est importante, elle ne suffit pas à abolir les discriminations de fait qui limitent la participation des travailleurs étrangers à l'action syndicale. Il convient de s'adapter aux particularités nationales et d'imposer dans les faits journaliers les droits reconnus dans les textes.

La première sans doute, la C.S.C. a su développer un effort particulier en direction des communautés de tradition chrétienne. La F.G.T.B. organise des services spécialisés, édite un matériel spécifique, fait appel à des permanents étrangers.

Cependant cet effort d'adaptation se heurte à certaines routines, l'évolution est trop lente au gré de certains. Elle s'est opposée à des traditions dépassées qui écartaient les étrangers de certaines responsabilités ou subordonnaient l'accès aux fonctions à de longues permanences dans le pays.

La participation des immigrés à la vie syndicale devient toujours plus importante et plus simple à réaliser que l'approche politique qui doit tenir compte bien davantage des différences idéologiques.

Actuellement, la présence des étrangers dans les organismes paritaires, les conseils d'entreprises, les comités de sécurité et d'hygiène est garantie. Il subsiste parfois des discriminations entre étrangers de la C.E.E. et les autres (durée du stage pour les conseils d'entreprises et certains statuts des délégations syndicales).

Mais il faut bien constater que dans les commissions paritaires — il en existe 85 — il n'y a pas d'étrangers. Il n'y en a point au Conseil national du Travail ni même au Conseil consultatif de l'immigration ! La Constitution interdirait la présence d'étrangers dans les organismes de gestion et de contentieux. Il n'y a pas de juges sociaux étrangers. L'absence de représentants des immigrés tout d'abord à la commission tripartite de la main-d'œuvre (A.R. du 13 septembre 1956) puis au Conseil consultatif de l'immigration créé par arrêté royal du 12 juillet 1965 est choquante. Cet organisme est appelé à donner un avis sur les critères d'entrée des travailleurs immigrés.

Pour associer les travailleurs étrangers à la vie sociale, il faut sensibiliser l'opinion publique, l'aider à prendre conscience du problème. Des organisations démocratiques ont déjà réagi positivement à ce sujet mais le rôle des syndicats dans cet effort est irremplaçable.

VII. OBLIGATIONS DU PAYS D'ACCUEIL

On ne peut poser le problème de l'immigration, soulignait déjà la revue « Esprit » dans un numéro spécial consacré au problème en 1966, uniquement en rapport avec les intérêts du pays d'accuell. On y affirmait même qu'une nation qui réserve les travaux les plus durs aux étrangers a renoncé définitivement à une perspective socialiste.

L'émigration anarchique actuelle appauvrit le pays d'origine. Elle accentue le sous-développement. Constater que l'émigration allège la surpopulation des pays sous-développés et que nous « donnons » du travail à des chômeurs, c'est satisfaire à bon marché notre bonne conscience.

En fait, nous bértéficions du concours d'hommes faits, déjà élevés, aptes à produire. Leur formation n'a rien coûté au pays d'accueil et des éléments actifs échappent ainsi au pays d'émigration. Ce ne sont pas les économies rapatriées au prix de sacrifices et de privations qui viennent compenser cette situation. Celles-ci expriment en fait la différence entre le coût de la vie normale d'un ouvrier autochtone et le coût de la vie réduit que s'impose l'immigré. Se fondant sur cette constatation et l'analyse du rôle des travailleurs immigrés dans l'économie, certains réclament une compensation pour le pays d'émigration. Le pays d'accueil devrait rembourser le capital social que le pays d'émigration a investi pour former l'émigré et l'élever jusqu'au départ. C'est seulement alors que la disparité de traitement entre les travailleurs serait éliminée. Mais sous quelle forme et à qui imposer cette charge ? Au patronat par un sursalaire, à l'Etat ? La question est ouverte. (Voir P. Cinanni, « Emigration et Impérialisme », 1968, Editeurs Réunis).

Qu'on le veuille ou non, nous bénéficions ainsi d'une surexploitation qui doit alimenter notre réflexion critique sur nos institutions politiques et économiques. Le problème des étrangers rejoint le problème des rapports avec les pays en voie de développement.

Il serait donc erroné de poser la question des immigrés et de leurs droits seulement en termes d'accueil.

VIII. RACISME ET XENOPHOBIE

Le Belge est-il raciste ou xénophobe ? La réponse varie selon les milieux et les circonstances. Les puissants moyens d'information qui font l'opinion publique portent de lourdes responsabilités à ce sujet. On crée parfois un climat de division, d'opposition entre travailleurs. Un exemple seulement : l'importance excessive donnée aux crimes des étrangers, par la presse.

En fait des spécialistes du droit pénal démontrent que la criminalité supposée des milieux étrangers est une légende, une idée toute faite. Il est évident que la police intervient plus rapidement lorsque les étrangers sont en cause et que les tribunaux peuvent se montrer plus répressifs. Il existe certes des problèmes d'adaptation de l'immigré au nouveau milieu. Placé dans des conditions anormales de vie, souffrant de certaines méfiances, il arrive à l'immigré de réagir au milieu nouveau. L'attitude du pays d'accueil intervient également. En général, on constate que le taux de criminalité de l'étranger n'est pas supérieur à celui du national. On ne s'en rendrait pas compte à lire la grande presse dite d'information.

Il existe une certaine xénophobie latente qui peut se réveiller dans un climat de difficultés économiques. Mais ce n'est point céder au chauvinisme d'affirmer qu'en général, les étrangers considèrent que, dans son ensemble, la population belge, particulièrement dans les milieux ouvriers de Wallonie, n'est pas hostile aux étrangers. Il y a plutôt de l'indifférence aux problèmes spécifiques de la main-d'œuvre étrangère.

Que penser des mesures répressives proposées en la matière? La proposition Glinne contre le racisme et la xénophobie (du 2 juillet 1968 et amendée par le gouvernement le 25 mai 1970) peut aider à isoler les éléments qui tentent de créer dans notre pays un climat hostile aux étrangers, encore que nous sommes loin de connaître en Belgique l'atmosphère qui règne à ce sujet en Suisse et en Grande-Bretagne.

IX. ADAPTATION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES

Celle-ci varie selon l'origine et les traditions mais tous rencontrent des difficultés d'adaptation. C'est tout le problème des structures d'accueil qui est posé. En cette matière, les pouvoirs publics se sont comportés comme l'Etat libéral du XIXe siècle, pratiquant la politique du laisser faire. L'initiative a été laissée aux organismes privés ou, dans le meilleur des cas, semi-publics. Tout n'est cependant pas réglé en proclamant l'égalité des salaires et des conditions de travail à l'entreprise. D'autant que les problèmes de la qualification professionnelle sont liés à la préparation culturelle et sociale. C'est évidemment chez les jeunes que ces problèmes revêtent le plus d'acuité avec la question du sous-développement mental des enfants. En général, les enfants d'immigrés connaissent mal leur pays d'origine même si le milieu familial entretient les traditions et l'espoir souvent nostalgique du retour. Ils ne sont pas pour autant adaptés au pays de résidence. La connaissance de la langue est la base de l'adaptation professionnelle, culturelle et sociale. Rien n'est fait au niveau de l'Etat pour faciliter cette connaissance. Comment s'étonner dès lors des retards scolaires des enfants immigrés, dès l'enseignement primaire. Retard qui s'aggrave au fur et à mesure de l'avancement des études. Aux difficultés linguistiques s'ajoute une conception étroite des cours de formation générale qui tiennent peu compte des traditions différentes et ne favorisent pas le dialogue. Si les milieux spécialisés avancent des propositions à ce sujet, certaines réformes simples se font toujours attendre, comme l'acceptation de la langue maternelle au titre de langue à option. Il est sans doute utopique de réclamer des écoles internationales encore que l'Etat l'ait réalisé pour les fonctionnaires du marché commun et de l'OTAN mais la création de classes d'accueil à effectif réduit où l'on enseigne la langue maternelle et une tutelle scolaire des jeunes immigrés s'impose.

Nous ne ferons pas l'inventaire des revendications des immigrés en matière sociale. La littérature est maintenant abondante en cette matière mais les initiatives concrètes sont moins nombreuses. (Voir par exemple la table ronde organisée en mars 1970 par les services provinciaux d'accueil, qui avance de nombreuses suggestions en faveur des immigrés dans le domaine économique, social, culturel; voir également les semaines walonnes de l'immigré).

Si tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité d'une politique qui tienne compte des particularités des diverses émigrations concernées, l'accord est moins net lorsqu'il s'agit d'associer à cette politique les représentants des travailleurs belges et des immigrés. Ceux-ci n'ont cependant point attendu que l'on se penche avec sollicitude sur leur sort pour s'organiser, créer des associations aux objets culturels, sportifs, sociaux et politiques au sens large. Il s'agit d'un précieux tissu démocratique qui demande à être développé.

X. INTEGRATION DES IMMIGRES ?

La notion est ambiguë et peut se comprendre comme une assimilation pure et simple de l'immigré dans la nouvelle communauté. Delpérée en donne une définition plus précise : « intégration sociale signifie que l'émigré exerce dans le milieu d'accueil — le nouveau milieu — toutes ses activités (physiques, morales, intellectuelles) sans se renier lui-même et sans rester comme un élément hétérogène ». Elle vise à maintenir la personnalité de l'immigré, ses caractéristiques propres tout en lui permettant de jouer un rôle au plan économique et social.

L'assimilation échoue incontestablement en Belgique. Il suffit de dénombrer le petit nombre d'étrangers qui accèdent à la nationalité belge. De 1961 à 1969, 3,23 % d'étrangers séjournant en Belgique ont acquis cette nationalité par grande ou petite naturalisation (en 1966, 142 Italiens obtenaient la petite naturalisation et 4 la grande; en 1968, 95 la petite et 7 la grande). Cependant, les étrangers sont loin de vivre en communauté fermée. De 1962 à 1968, sur plus de 48.000 mariages d'étrangers, près de 36.500 unions étaient célébrées entre Belges et étrangers.

Favoriser l'intégration, ce n'est pas seulement exalter le folklore et les traditions ni discourir avec lyrisme sur la société multinationale qui se construirait avec la contribution des immigrés et favoriserait la compréhension mutuelle. Ce qui est déterminant, ce sont les conditions sociales et les garanties dont peuvent jouir des hommes égaux mais différents.

XI. UN STATUT DES ETRANGERS

On pourrait dire que par définition un « statut » discriminerait l'étranger par rapport au Belge. C'est cependant une exigence légitime. Il est nécessaire de donner aux étrangers des garanties légales claires, des possibilités de recours contre l'arbitraire de l'administration. Ainsi, dans le domaine du renvoi et de l'expulsion, aucun étranger admis à résider en Belgique ne devrait pouvoir être renvoyé ou expulsé sans avoir reçu connaissance des faits mis à sa charge, pu s'expliquer avec l'assistance d'un avocat devant une autorité indépendante du ministère de la Justice.

Un statut démocratique et social de l'immigré devrait proclamer la priorité des droits sociaux, garantir les libertés démocratiques, le droit d'expression, d'information et de réunion, la liberté d'association et de presse, la sécurité du séjour.

La simple coordination des dispositions existantes ne saurait répondre à cette exigence. Notons au passage que même cette harmonisation, souhaitable et annoncée par le ministre de la Justice pour le 1er mai de cette année, n'est toujours pas intervenue. Une commission de fonctionnaires travaillerait sans procéder à la consultation annoncée des milieux intéressés...

Un statut des étrangers permettrait de limiter les pouvoirs de la police des étrangers. On ne change pas tout avec des mots. Qu'un travailleur immigré s'appelle comme en Allemagne « gastarbeiter » (travailleur-hôte) ne change rien à sa condition. La création d'un « service des étrangers » pourrait modifier le climat dans lequel opèrent certains fonctionnaires subalternes dont on met un peu facilement en épingle les maladresses dans l'exécution de dispositions que l'administration impose.

Les tâches « de police » pourraient se limiter au contrôle des nouveaux migrants. Une fois admis à séjourner dans le pays, pourquoi l'étranger doit-il rester soumis à des mesures spéciales de police? Le périple administratif simplifié pourrait le mettre plus simplement en contact avec les services communaux.

Il faut cependant se garder des illusions légalistes. Un statut juridique ne peut résoudre tous les problèmes. Mais il ferait de la Belgique un Etat de droit en cette matière également.

Pour que les immigrés se sentent chez eux chez nous, selon la formule imagée d'un fonctionnaire de la Culture française (M. Deprez), il faut bien autre chose. Il y a, comme pour les travailleurs belges, trop de contradictions entre les lois, les principes et la réalité quotidienne. L'immigré ne se sentira pas un homme à part entière mais plutôt une marchandise tant qu'il sera tenu à l'écart de la participation à la vie

civique et politique, tant qu'il ne pourra partager les responsabilités des décisions qu'il le concernent.

C'est pourquoi il est capital de voir garantir aux immigrés le libre exercice des droits syndicaux, la participation aux luttes, aux grèves. On se souviendra que ce droit fut solennellement reconnu par le ministre Harmegnies, à la Chambre lors des débats nés des incidents à Citroën-Bruxelles, où l'on vit un bourgmestre libéral menacer les ouvriers en lutte d'expulsion s'ils ne reprenaient pas immédiatement le travail. Trop souvent dans les faits, les intimidations, les mises en garde continuent.

XII. DROITS POLITIQUES DES IMMIGRES

L'absence de droits politiques, les contraintes réelles ou supposées empêchent les immigrés de s'exprimer et de sortir d'un certain isolement. L'homme ne vit pas que de pain, l'engagement politique est une condition du développement de la personnalité, du processus de formation sociale. Il faut dissiper les équivoques entretenues sur ce terrain. Il ne suffit pas de se référer à l'article 128 de la Constitution qui garantirait aux étrangers les mêmes droits qu'aux Beiges. Cet article est d'ailleurs assorti d'exceptions que la loi peut prévoir. Les conventions internationales procèdent souvent de la même manière. Il en est ainsi de la convention européenne des droits de l'homme approuvée par la Belgique le 13 mai 1955 qui comporte des restrictions à l'activité politique.

Dans un passé pas tellement éloigné, des étrangers furent expulsés ou renvoyés pour activité politique. Depuis lors, l'eau a coulé sous les ponts et certains usages paraissent bien établis surtout pour les citoyens de la communauté. Les Italiens se réunissent régulièrement dans notre pays en congrès politiques et des assises internationales se tiennent également, mais il s'agit plutôt de tolérance que de droits garantis. C'est à juste titre que la note de synthèse de la table ronde da Namur déjà citée, des services d'accueil et d'intégration des immigrés de Charleroi, Liège, Mons et Namur, réclamait : « le droit des immigrés d'adhérer aux partis politiques et de participer à leur vie interne doit être clairement reconnu ».

La reconnaissance du droit à l'activité politique s'accompagne souvent de l'interdiction de s'ingérer dans les affaires intérieures du pays. « Les Belges entendent rester maîtres chez eux ». C'est toute la question de l'exercice des droits politiques qui se pose. On n'y échappe pas, d'autant que la création d'institutions européennes fait naître des interrogations. En effet, l'article 138 du Traité de Rome prévoit l'élection de l'assemblée parlementaire européenne à laquelle devront participer tous les citoyens de la communauté. Si les projets d'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel étaient réalisés, les immigrés devraient y participer et l'on continuerait à leur refuser la participation aux consultations communales et régionales. C'est sur ce dernier terrain qu'il est possible d'innover tout de suite et le plus concrètement.

Dans de nombreuses communes wallonnes, un tiers de la population est écarté des choix de ses responsables. Il y a même des communes où les immigrés constituent la majorité des habitants!

Pour porter remède à cette situation, une expérience intéressante se développe. Il s'agit de la création de conseils consultatifs qui groupent des représentants des étrangers (Cheratte, Flémalle-Haute à Liège, Courcelles et Cuesmes dans le Hainaut notamment, Heusden dans le Limbourg).

CONSEILS CONSULTATIFS

Bien entendu, ces conseils n'ont qu'une compétence d'avis. Ils sont souvent « désignés » et non élus, encore qu'une expérience d'élection directe ait eu lieu dans la région liégeoise où, volontairement, près de la moitié des étrangers concernés ont participé à l'élection. Dans cet esprit, le député Glinne a proposé que l'on crée des conseils consultatifs dans toute commune où les étrangers représentent 15 pour-cent de la population.

A Bruxelles, avec un certain retard, une série de communes à majorité FDF viennent de prendre une initiative de cet ordre et depuis, différentes formations politiques se sont prononcées favorablement. Cette nouvelle institution créée par l'initiative communale peut devenir une étape de la participation des étrangers à la vie publique, sur le chemin de la conquête de véritables droits politiques.

Au niveau communal, cela ne devrait point tarder, d'autant que lors de la récente campagne électorale, de nombreuses personnalités se sont prononcées favorablement. Mais il est encore blen des résistances et des traditions à vaincre. Au Parlement, une proposition de loi du député socialiste déjà cité, contresignée par plusieurs parlementaires, vise à reconnaître un droit de vote aux seuls citoyens membres de la communauté dans des conditions très limitées : dix ans de résidence, dont cinq dans la commune de l'élection, décision du conseil communal au sujet de l'élection, existence préalable d'un conseil consultatif, droit de vote à 25 ans. Autant de barrières qui risquent de limiter l'effet de l'initiative. Peut-être les promoteurs espèrent-ils créer un précédent. Cette proposition contient cependant une source nouvelle de discrimination entre étrangers. Aussi nous paraît-il de loin préférable d'accorder à tous le droit de vote, dans les mêmes conditions.

Dans cet esprit, le groupe communiste au Parlement a proposé la participation des immigrés à l'élection des conseils d'agglomération. Ceux-ci doivent être institués prochainement dans les grandes villes où les étrangers sont nombreux. Au début de l'année, la presse socialiste s'était prononcée en ce sens ainsi que feu le ministre Terwagne. Par voie d'amendement les communistes proposent de considérer comme électeurs, les personnes de nationalité étrangère, âgées de 18 ans au moins, résidant en Belgique depuis 5 ans accomplis et qui sont domiciliées depuis six mois dans une commune de l'agglomération.

L'idée est donc en marche au niveau des pouvoirs locaux et régionaux. Faudra-t-il aller plus loin et conférer aux immigrés installés dans notre pays la plénitude des droits politiques? La question soulève encore bien des objections. Certains s'y opposent en rappelant que le citoyen belge est également soumis à l'obligation militaire, que l'immigré ne remplit pas dans le pays d'accueil.

Il n'est pas inutile de rappeler que par leur simple présence, les immigrés font élire douze députés dont huit en Wallonie (la détermination du nombre de députés est faite en fonction du nombre d'habitants, en ce compris les immigrés inscrits au registre de la population et non en fonction du nombre d'électeurs inscrits). L'exercice du droit de vote n'est point lié aux obligations militaires que l'immigré doit souvent remplir dans son pays d'origine. D'aucuns avancent un autre « argument ». Le manque de maturité de ce corps électoral en puissance. Le même « raisonnement » a joué pendant un siècle pour refuser le droit de vote aux femmes.

XIII. CONCLUSION

La présence massive des travailleurs immigrés pose au mouvement ouvrier de notre pays de nouveaux problèmes. L'amélioration des lois et règlements ne peut tout résoudre. C'est dans l'action unie sur tous les terrains de la vie sociale, au plan syndical comme au plan politique qu'il doit déployer ses efforts pour lutter contre les discriminations et les divisions, qui tendent à s'aggraver.

Il est clair que seule une économie planifiée selon les besoins sociaux des travailleurs, une politique de développement des forces productives en fonction de ceux-ci
et non du seul profit, peut assurer un développement harmonieux des régions. Si le
développement inégal, par pôle, se poursuit, avec les déséquilibres territoriaux et
sociaux qu'il engendre, l'inégalité entre les pays et régions tendra à s'accroitre et les
drames de l'émigration se multiplieront. Les régions riches continueront à drainer les
forces de travail et les régions moins développées industriellement à s'appauvrir.
L'homme n'est point une marchandise appelée à circuler à travers régions et pays sous
la pression d'impératifs économiques. L'émigration n'est pas, actuellement, un libre
choix mais l'effet d'une contrainte.

On ne peut insister assez sur l'unité nécessaire des travailleurs nationaux et immigrés. Lorsqu'ils sont divisés, la « confusion de Babel » se perpétue au plus grand dommage de la fraternité et de la solidarité. Ensemble, les travailleurs peuvent ne plus être le jouet de lois économiques aveugles. Jules Guesde déjà espérait que l'émigration, d'instrument de division et d'opposition, puisse devenir un jour un véhicule de fraternité parmi les travailleurs des différents pays.

Ce n'est point parce que le travailleur étranger souffre à la fois de sa condition d'ouvrier et d'émigré qu'il deviendra, par un coup de baguette magique, le levier de l'action révolutionnaire. En effet, sa situation matérielle est moins mauvaise que dans son pays d'origine, nombre d'obstacles l'empêchent souvent de prendre conscience des réalités du milieu où il doit vivre et revendiquer. Ce n'est point en encourageant des actions protestataires isolées, à l'écart de la collectivité belge, que l'on favorisera la prise de conscience mais en adaptant, dans le concret, les formes d'action du mouvement ouvrier à ces exigences. C'est cela la solidarité active. Les immigrés demandent non un « groupe de pression » qui s'exprimera en leur nom mais une fraternité de lutte de tous les jours, que le mouvement ouvrier et démocratique peut leur apporter.

Depuis le début de l'année, une littérature abondante aborde la question des immigrés. Articles dans la presse, des revues (voir « La Revue Nouvelle », 1 et 5, « La Relève », le « Bulletin social des Industriels »), un ouvrage plus général comme celui de C. Mertens et S. De Waersegger (« Le temps des étrangers »). Citons particulièrement un numéro des Annales de Droit (U.C.L.), tome XX/1970 qui contient une série d'études fort intéressantes et des tableaux statistiques précieux, où le présent article a pu puiser une série d'éléments. Signalons encore un colloque sur la condition des étrangers en Belgique du centre de Sociologie du droit et de la justice de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B. en mars de cette année, des « dossiers » de l'Action nationale pour la sécurité vitale, et de l'Action solidarité étrangers.

A paraître en septembre 1971 un numéro spécial — hors abonnement — des « Cahiers Marxistes » :

LA FONDATION DU PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

Documents présentés et commentés par Claude Renard.

Souscription: 75 F, par virement ou versement au C.C.P.
1887.45 — Fondation Joseph
Jacquemotte, Avenue de Stalingrad, 29, 1000 Bruxelles.

Le plan Mansholt

Le 18 décembre 1968, la Commission de la C.E.E. présentait au Conseil des Ministres un mémorandum qu'elle intitulait « Programme Agriculture 1980 », mais qui devait être mieux connu sous le nom de plan Mansholt.

Outre des mesures à court et à moyen termes, la Commission y proposait un plan de réformes de structures de l'agriculture qui, d'après elle, devait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Accroître le revenu par agriculteur en diminuant de façon massive le nombre d'agriculteurs,
- Réduire les excédents de certains produits en particulier de beurre, de sucre et de blé — et les dépenses que la liquidation de ces excédents entraîne pour la Communauté.

Au sujet du premier objectif, la Commission s'exprimait comme suit :
« Le système actuel d'interventions sur le marché, caractérisé par un soutien quantitativement illimité sur la base de prix élévés, constitue un encouragement au maintien des exploitations marginales et donc un frein à
la division du travail dans le secteur agricole à l'échelon de la Communauté
et à la modernisation de l'agriculture. Il retarde la diminution du nombre
d'exploitants, qui est un des moyens essentiels d'améliorer le revenu des
agriculteurs. Ce système offre au contraire à certains agriculteurs parmi
les plus compétitifs une véritable rente de situation ».

En ce qui concerne le deuxième objectif, elle estimait que : « Une agriculture à haute productivité, procurant des revenus accrus, sera une agriculture dont le comportement économique sera différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les décisions d'investir et de produire se traduiront par une rationalité économique plus grande. En particulier, les entreprises modernisées seront mieux en mesure de suivre les indications données par les prix et leurs niveaux relatifs et seront obligées d'en tenir compte. En conséquence, la consommation guidera et limitera le développement de la production par l'intermédiaire du mécanisme des prix ».

Dans un autre passage, le memorandum reprochait aux petites exploitations « d'appliquer un système de production très intensif afin de s'assurer ainsi un minimum de revenus...; ces exploitations, écrivait-elle, sont obligées de produire autant que le progrès technique le leur permet et sans pouvoir tenir suffisamment compte des indications du marché ».

Il est vrai qu'on pouvait lire aussi que « la création d'unités de production plus grandes fonctionnant de façon plus rationnelle et d'exploitations agricoles modernes ouvertes au progrès technique, accélèrera l'augmentation de la production agricole ».

Les mesures proposées par la Commission étaient de quatre ordres :

- 1. Mesures visant à favoriser et à accélérer l'exode rural,
- Mesures d'aide à la modernisation de certaines exploitations agricoles,
- 3. Mesures tendant à la réduction de la superficie agricole,
- Mesures tendant à améliorer la commercialisation des produits agricoles.

1. Mesures visant à favoriser et à accélérer l'exode rural.

Il s'agit de certaines aides, accordées aux cultivateurs cessant toute activité agricole, à la condition expresse qu'ils remettent leurs terres à une « unité de production » ou à une « entreprise agricole moderne » répondant aux critères définis par le « Programme Agriculture 1980 ».

Ces aides comprenaient :

a. une prime d'apport structurel aux propriétaires-exploitants, prime pouvant atteindre huit fois la valeur locative de leurs terres. En outre, s'ils louaient leurs terres, ils pouvaient recevoir anticipativement neuf années de fermage, et des bourses d'étude, de l'ordre de 30.000 F.B. par an, étaient prévues pour leurs enfants et ceux de leurs ouvriers et aidants;

b. une indemnité annuelle complémentaire de revenu, en faveur des chefs d'exploitation de plus de 55 ans. Partant de 33.000 F.B. à 55 ans, cette indemnité devait atteindre 50.000 F.B. à 60 ans, sous déduction des pensions nationales de vieillesse.

- c. En plus, le « Programme Agriculture 1980 » s'étendait assez longuement sur la nécessité de développer l'enseignement, la formation et la réadaptation professionnelles en faveur des personnes actives en agriculture, désirant trouver un emploi en dehors de l'agriculture.
- d. Enfin, la Commission mettait l'accent sur la nécessité de créer des emplois nouveaux, en nombre suffisant pour absorber la main-d'œuvre libérée par l'agriculture. C'est une question sur laquelle nous reviendrons.

2. Mesures d'aide à la modernisation de certaines exploitations agricoles.

Le « Programme Agriculture 1980 » se fixait comme objectif principal la constitution d'unités de production et d'entreprises agricoles modernes.

Que fallait-il entendre par là?

L'unité de production était définie comme constituée pour une spécialisation déterminée et devant atteindre les seuils minima suivants : 80 à 120 ha pour la grande culture ; 40 à 60 vaches laitières pour la production laitière ; 150 à 200 bovins pour la production de viande ; pour les poulets, une production annuelle de 100.000 têtes ; pour les œufs, 10.000 pondeuses ; pour l'engraissement des porcs, 450 à 600 animaux à la fois.

Dans l'entreprise agricole moderne, l'ensemble des terres, du cheptel et du matériel sont regroupés et les productions principales doivent correspondre aux seuils fixés pour les unités de production.

La Commission promettait, aux travailleurs salariés et non-salariés de ces exploitations modernes, une durée de travail limitée, des loisirs et des congés. Mais, comme elle estimait que les techniques modernes permettent à un homme de cultiver au moins 30 à 40 ha de terres arables et d'élever au moins 40 vaches laitières, l'on est en droit d'être sceptique quant à la valeur de ces promesses.

La création d'unités de production et d'entreprises agricoles modernes devait être encouragée par des aides aux investissements autres que le matériel roulant et le cheptel, au taux moyen de 30 %, ce taux pouvant être atteint, soit par une subvention, soit sous forme de bonificaion d'intérêt. En plus, elles bénéficieraient d'avantages fiscaux, de prêts et d'aides au démarrage d'un montant moyen de 250.000 F.B.

Le "Programme Agriculture 1980 " prévoyait que les entreprises agricoles modernes résulteraient, soit de l'agrandissement d'une seule exploitation, soit de la fusion de plusieurs. Ce passage a permis de dire que la
Commission, et en particulier Mansholt, étaient partisans de la coopération
agricole. Mais, par ailleurs, la Commission précisait qu'il ne pouvait être
question d'accorder un avantage particulier à de petits et moyens cultivateurs s'associant pour former une grande entreprise agricole moderne. Or,
il serait aisé de démontrer que la voie de la coopération agricole n'est
possible que si des avantages importants sont accordés aux petits et moyens
cultivateurs s'associant, par rapport aux gros exploitants. Sinon, la partie
n'est pas égale.

Enfin, la Commission précisait que les exploitations n'atteignant pas les seuils fixés ne pourraient plus bénéficier d'aucune aide, sous quelque forme que ce soit.

3. Mesures tendant à la réduction de la superficie agricole.

Afin de réduire la production agricole, la Commission prévoyait une réduction de cinq millions d'hectares de la superficie cultivée.

Cette réduction devait être obtenue par des subventions et aides diverses au boisement et à la création de parcs naturels et de zones de détente.

4. Commercialisation des produits agricoles.

Dans ce domaine, la Commission proposait :

- des mesures visant à améliorer l'information sur l'état du marché,
- des mesures tendant à améliorer la qualité des produits,
- la création de groupements professionnels et interprofessionnels européens, par produit ou groupes de produits, et plus particulièrement de groupements composés en majorité par des unités de production ou des entreprises agricoles modernes,
- la création d'une société commerciale de type européen « qui facilite et encourage, au-delà des frontières, l'implantation et la fusion d'entre-prises de commercialisation et transformation des produits agricoles, comme, par exemple, des coopératives ».

Ne nous laissons pas prendre au mot « coopérative ». En régime capitaliste, la coopérative n'est, le plus souvent, que la forme juridique d'une entreprise capitaliste. (Exemple : les laiteries coopératives du Boerenbond.) En réalité, la Commission se prononce ici, sans équivoque, en faveur de la constitution de monopoles européens de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

5. Coût du plan Mansholt.

La Commission estimait que, de 1970 à 1980, le coût des mesures proposées devait s'élever, en moyenne à 125 milliards de francs belges par an.

La Commission estimait à 110 milliards F.B. l'ensemble des dépenses de structure faites par les Etats membres en 1969. Il faut toutefois noter que ce chiffre recouvrait des dépenses aussi diverses que certaines aides à des départs anticipés, des dépenses d'équipement, des crédits pour les remembrements, la voirie, l'hydraulique agricole ou l'électrification. Il apparaissait donc, sans qu'une ventilation soit possible, qu'une partie des dépenses antérieures (notamment des dépenses d'infrastructure) subsisteraient; que, par contre, des mesures nationales d'aide seraient supprimées, au bénéfice des mesures prévues par le plan Mansholt (les bénéficiaires des unes et des autres n'étant pas nécessairement les mêmes).

La Commission évaluait à 115 milliards F.B. le coût total des interventions sur le marché pour 1969. Elle prévoyait que tant les dépenses de structure que le coût des interventions sur le marché iraient croissant au cours des années à venir, pour atteindre un maximum dans les années 1973-1975, mais qu'elles décroitraient ensuite, pour ne pas dépasser, à partir de 1980,

un total de 100 milliards F.B. par an, dont 37,5 milliards pour le soutien des marchés,

Au cours des deux années écoulées, le plan Mansholt devait donner lieu à quantité de débats et de polémiques.

Longtemps, le Conseil des Ministres de la C.E.E. en a reporté la discussion de session en session.

Le 29 avril 1970, la Commission présentait au Conseil une série de propositions de directives. La Commission proclamait que, dans ces propositions, elle avait tenu « à mettre pleinement en pratique les principes essentiels qu'elle avait énoncés dans son mémorandum ».

Notons les points suivants :

- 1. Les Etats membres, et non les organismes européens, sont chargés entièrement de l'application des directives. Le F.E.O.G.A. (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles) intervient seulement pour rembourser aux Etats 50 % des dépenses faites dans ce cadre.
- Certaines possibilités de régionalisation dans l'application des directives sont laissées aux Etats membres.
- 3. La définition des exploitations agricoles appelées à se développer est modifiée. Celles-ci doivent présenter un plan de développement leur permettant en six ans, d'atteindre, pour au moins deux unités de travail, un produit brut redressé dont le montant doit être fixé par les Etats membres entre 500.000 et 625.000 F.B. par unité de travail.

Aux propositions de directives étaient jointes des prévisions budgétaires, particulièrement éclairantes quant aux intentions de la Commission, et dont il nous paraît donc utile de donner les chiffres principaux.

- La Commission prévoyait que, de 1971 à 1975, en cinq ans, 320.000 exploitations (sur les quelques six millions de la C.E.E.) bénéficieraient de l'aide à la modernisation.
- Or, il est inévitable que les plans de développement les plus valables aux yeux des organismes dispensateurs de l'aide soient présentés par les exploitants déjà les plus importants, les plus modernisés, disposant de moyens financiers, d'installations et de matériel modernes. En d'autres termes, il est clair que l'aide à la modernisation est ainsi réservée à la mince couche des gros exploitants actuels.

Quelle était l'importance de cette aide ?

- une bonification d'intérêt de 6 %, pendant 15 ans, sur un crédit à l'investissement estimé en moyenne à 1.000.000 F.B. (ou l'équivalent en capital de cette bonification d'intérêt),
- une aide au démarrage estimée, en moyenne, à 75.000 F.B. mais pouvant atteindre 250.000 F.B.
 - diverses autres aides de moindre importance.

Le coût total de l'aide à la modernisation était estimé, pour les cinq années à venir, à 100 milliards F.B., dont, rappelons-le, 50 % à charge du F.E.O.G.A. et 30 % à charge des Etats membres.

La Commission estimait, par ailleurs, qu'en cinq ans, 70.000 cultivateurs de plus de 65 ans, 400.000 cultivateurs de 55 à 65 ans, et 220.000 cultivateurs de moins de 55 ans bénéficieraient de l'aide à la cessation de l'activité agricole. Aux partants de moins de 55 ans, elle prévoyait l'octroi d'une prime d'apport structurel d'un montant moyen de 84.000 F.B. L'indemnité complémentaire de revenu, de 50.000 F.B. par ménage à par tir de 55 ans, reviendrait en moyenne, après déduction des pensions nationales, à 16.500 F.B. par an, pour les bénéficiaires mariés, et à 11.400 F.B. par an, pour les bénéficiaires veufs ou divorcés.

Le coût total de ces mesures était estimé à plus de 100 milliards F.B., en cinq ans.

La Commission prévoyait, enfin, que les partants libèreraient 9.800.000 ha, dont 80 % seraient affectés aux exploitations bénéficiant de l'aide à la modernisation, 15 % au boisement et 5 % à des zones de détente. Ces chiffres nous donnent un accroissement moyen de superficie de 23,7 ha pour chacune des 320.000 exploitations devant bénéficier de l'aide à la modernisation. En cinq ans, l'aide au boisement reviendrait à près de 14 milliards F.B.

XXX

Les propositions de directives furent discutées au Conseil des ministres qui se tint les 22, 23, 24 et 25 mars derniers, et qui fut marqué par la manifestation paysanne de Bruxelles.

Les orientations et les mécanismes des propositions de la Commission ne paraissent pas y avoir été mis sérieusement en cause. L'on y modifia bien la définition de l'exploitation susceptible de bénéficier de l'aide à la modernisation. Celle-ci doit, désormais, après une période de six ans, être en mesure d'atteindre, en principe, pour une ou deux unités de travail, « un revenu de travail au minimum comparable à celui dont bénéficient les activités non agricoles dans la région ». Pour les raisons que nous venons d'indiquer, cette modification de la définition ne change rien au fait que les aides seront nécessairement accordées aux plus gros exploitants.

Pour le surplus, le Conseil des ministres a surtout discuté gros sous. Compte tenu de la nécessité, sous la pression paysanne, d'augmenter certains prix agricoles et certaines mesures de soutien des prix, le Conseil des Ministres a dû raboter le budget consacré aux réformes de structure. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la bonification d'intérêt, en faveur des exploitations en voie de modernisation, a été réduite de 6 % à 5 %, et l'indemnité complémentaire de reveru de 50.000 F.B. par an a été réservée aux partants de 55 à 65 ans, ceux qui ont dépassé cet âge devant se contenter des pensions nationales de vieillesse. D'autre part, la contribution du F.E.O.G.A. a été ramenée de 50 % à 25 %, avec toute-lois, une exception : ce qui concerne les mesures en faveur de la cessation de l'activité agricole, ce taux sera de 65 % dans les régions agricoles défavorisées pû ce type de mesure n'est pas encore en application. C'est là, vraisemblablement, une concession faite au gouvernement italien.

En bref, ce que vient d'adopter le Conseil des Communautés européennes, c'est, en quelque sorte, un plan Mansholt au rabais. Mais c'est, néanmoins, le plan Mansholt ou, en tout cas, une première phase d'application du plan Mansholt, dont les orientations et les mécanismes sont définis dans le memorandum « Agriculture 1980 ».

C'est donc sur ce plan Mansholt qu'il convient, d'abord, de porter un jugement.

XXX

Une première remarque doit être faite.

Un processus d'exode rural se poursuit depuis longtemps dans les pays de la C.E.E., sans intervention directe des pouvoirs publics. C'est ainsi que, d'après les documents annexés au memorandum de la Commission, la population occupée dans l'agriculture était passée de 18,33 millions en 1950 à 11,84 millions de personnes en 1965, ou, de 28,79 % de la population active totale en 1950 à 15,81 % en 1965 (pour la Belgique, 3,09 % en 1965 contre 9,21 % en 1950). Parallèlement, l'indice de la productivité du travail en agriculture par rapport à 1956-58 = 100, était à 171, pour 1964-66 (soit une augmentation de 6,9 % par an, supérieure à celle de l'industrie) et l'indice de la formation brute du capital fixe aux prix courants, par rapport à 1955 = 100, se situait à 186 en 1966.

L'objectif du plan Mansholt est donc d'accélérer fortement, en consacrant à cette fin des fonds importants, un processus d'exode rural qui se poursuit déjà, à un rythme rapide, sans son intervention.

Une deuxième observation nous parait importante.

Le plan Mansholt prévoit des mesures d'aide en faveur de deux catégories d'exploitants agricoles.

D'une part, l'aide à la cessation de l'activité agricole va aux plus défavorisés, à ceux qui attendent qu'une aumône leur permette de s'en aller, pour reprendre la terminologie mansholtienne, aux marginaux. Pour les cinq années à venir, la Commission, dans ses propositions de directives de 1970, les a estimés à 1.400.000.

D'autre part, l'aide à la modernisation bénéficiera à ceux qui sont déjà les mieux nantis, à une mince couche de gros exploitants que, pour les cinq années à venir, la Commission a estimés à 320.000.

Entre ces deux catégories extrêmes, il y a environ quatre millions de chefs d'exploitation qui ne sont, ni des « marginaux », ni de gros exploitants. (En 1967, la C.E.E. comptait 6.125.000 fermes de plus d'un hectare, avec une superficie moyenne de 11 hectares par ferme).

Apparemment, le plan Mansholt ne s'occupe pas d'eux.

Mais la question importante est cependant de savoir quelles seront les conséquences de la politique agricole commune pour ceux-là, qui constituent la grande masse de la paysannerie.

Ces cultivateurs-là ne bénéficieront d'aucune aide. Plus, ils seront privés des aides diverses (telles celles du Fonds d'Investissement agricole) dont ils pouvaient bénéficier, jusqu'à présent, sur le plan national. La rentabilité de leurs exploitations sera donc déterminée exclusivement par les frais de production d'une part, les prix agricoles d'autre part.

Il est connu, actuellement, que les prix indicatifs, fixés au niveau de la C.E.E. en 1964-65, n'ont pas été modifiés jusqu'en mars 1971. En 1964-65, ces prix avaient été fixés à un niveau correspondant à celui des prix belges de l'époque (sauf pour les betteraves sucrières, dont le prix avait été fixé à un niveau supérieur). Quant aux prix réellement payés, certains ont baissé. C'est le cas, tout particulièrement, du prix du lait payé par les laiteries qui, de 4,75 F en moyenne pour la Belgique il y a trois ans, est tombé à 4,40 F en 1970 et à 4,19 F en janvier 1971. Or, le lait occupe une place très importante dans l'économie des petites et moyennes exploitations.

Pendant la mêmo période, l'ensemble des autres prix (y compris ceux du matériel agricole et des matières première de l'agriculture, et y compris ceux des produits agricoles à la consommation) ont fortement augmenté.

C'est ainsi que, par rapport à 1952-64 = 100, l'indice des prix reçus par les agriculteurs, établi par les services du ministère de l'Agriculture, était à 15,9 en 1970, alors que l'indice des prix payés par les agriculteurs était à 124,3.

Les augmentations théoriques de prix agricoles à la ferme, accordées en mars dernier sous la pression des masses paysannes et malgré la résistance de la Commission de la C.E.E., n'ont pas permis, de ce point de vue, de « rattrapper » le retard pris, au cours des dernières années, par les prix agricoles à la ferme sur les coûts de production agricole.

Les décisions de mars, par ailleurs, ne seront évidemment pas revues de sitôt et signifient donc, en fait, un nouveau blocage des prix agricoles à la ferme, pour une période relativement longue, pendant laquelle les coûts de production, compte tenu de l'évolution générale des prix, continueront fort probablement à monter.

Prise entre de coûts de production en hausse constante (hausse que la Commission et le Conseil de la C.E.E. ne font rien pour freiner) et des prix agricoles plus ou moins stationnaires, la majorité des exploitations agricoles se trouve ainsi, inéluctablement, condamnée à la ruine.

Certes, ce processus, connu sous le nom de « ciseaux des prix », est antérieur à la C.E.E. et à la politique agricole commune. il est dû, fondamentalement à la concentration dans les secteurs industriels et commerciaux en amont et en aval de la ferme (matériel agricole, industrie des engrais, industrie laitière, industrie sucrière, meunerie industrielle, etc...). Il en résulte que, tant les prix du matériel agricole et des matières premières de l'agriculture que ceux des produits agricoles ne sont plus des prix de libre concurrence, mais des prix de monopoles, permettant aux monopoles, en amont et en aval de l'agriculture, de prélever sur celle-ci un sur-profit.

A notre époque, l'exode rural a pour causes, non seulement les progrès techniques en agriculture, mais aussi la pression que les monopoles exercent ainsi sur l'agriculture.

Ces mécanismes n'ont, bien évidemment, pas été inventés par la C.E.E. Mais il est certain aussi que la politique de la C.E.E., loin de les contrecarrer ou de les freiner, les favorise et les accélère.

La mince couche de gros exploitants, bénéficiaire immédiate de l'aide à la modernisation, peut-elle espérer, d'autre part, sortir en fin de compte renforcée de l'opération?

Certes, elle bénéficiera de plusieurs avantages.

Premièrement, elle recevra le montant même de l'aide qui lui est accordée.

Deuxièmement, pour les produits de grande culture en tout cas (notamment le blé et la betterave sucrière), ses coûts de production sont moins élevés.

Troisièmement, la C.E.E. permet, à certaines occasions, aux gros exploitants de réaliser certaines opérations lucratives. (Rappelons, pour notre pays, l'affaire du sucre. Avant le règlement communautaire sur le sucre, la production belge, de 300 à 350.000 tonnes de sucre blanc, équilibrait à peu près la consommation. La C.E.E. a fixé un prix de la betterave sucrière supérieur à notre prix national antérieur, et a accordé à la Belgique un « quota » de production de 520.000 tonnes de sucre blanc, créant ainsi délibérément un excédent. Mais, comme la structure des petites et moyennes exploitations ne leur permet pas de modifier très sensiblement la superficie qu'elles consacrent à la betterave sucrière, ce sont les gros planteurs qui ont assuré l'essentiel de la production supplémentaire et qui en ont recueilli le bénéfice. Il serait toutefois faux de croire que l'opération a été menée, en ordre principal, en fonction de leurs intérêts. Il s'agissait, en réalité, de permettre à la Raffinerie Tirlemontoise, qui en vue de l'entrée en vigueur du Marché Commun, avait fait des investissements fort importants, de faire tourner à plein ses usines).

Si les gros exploitants bénéficient ainsi d'avantages incontestables, ils n'en sont pas nécessairement tous sauvés pour autant.

Nombre d'entre eux, par exemple, risquent, en vue de la réalisation des plans d'investissement auxquels ils auront dû souscrire, de s'engager dans la voie d'un endettement que la détérioration des prix agricoles par rapport aux coûts de production peut rendre excessif, malgré l'aide obtenue.

Plus généralement, le processus même de concentration accélérée en agriculture doit inéluctablement sacrifier demain une partie de ceux qu'il paraît favoriser aujourd'hui.

XXX

Une politique condamnant des masses paysannes importantes à la ruine et à l'exode rurale a des conséquences sociales graves.

Elle pose des problèmes d'emploi.

Dans le memorandum « Programme Agriculture 1980 », la Commission traitait ces problèmes comme suit : « Le départ des agriculteurs vers d'autres professions à productivité plus élevée, qui doit améliorer leur revenu et leur situation sociale, peut conduire à un dépeuplement dommageable des régions agricoles ou à des tensions sociales si des emplois ne sont

pas disponibles dans ces régions. Des actions de politique régionale permettant la création d'emplois nouveaux sont, dans ce cas, une condition indispensable de la réalisation de la réforme des structures agricoles ».

La Commission distinguait trois types de régions :

- 1. Les régions industrielles. Les agriculteurs y représentent 10 % et moins de la population active et devraient, d'après la Commission, y trouver aisément des emplois rémunérateurs, « pour autant que la croissance de la production industrielle y soit maintenue ». La Commission admettait, toutefois, que, dans certaines régions industrielles, certaines branches du secteur industriel posent elles mêmes des problèmes très aigus de reconversion (charbon, sidérurgie, textile, construction navale) et que, « dans ce cas, le problème de la réforme agricole viendrait se superposer à celui de la reconversion industrielle ».
- 2. Les régions semi-agricoles. Les agriculteurs y représentent 10 à 20 % de la population active. La Commission estimait que des emplois nouveaux peuvent y être créés à condition que des mesures soient prises pour le maintien et le développement des activités industrielles déjà en place et l'implantation d'industries nouvelles. La Commission préconisait l'amélioration de l'infrastructure et l'encouragement aux investissements privés.
- 3. Les régions essentiellement agricoles. Plus de 20 % de la population active est employée dans l'agriculture, et il n'y a presque pas d'industries. La Commission était, ici, très pessimiste. « Il est possible, écrivaitelle, que le coût de la création d'emplois nouveaux devienne si lourd pour l'ensemble de l'économie qu'il faille se résigner à ce que, dans ces régions, le départ des agriculteurs devienne un véritable exode rural ».

Quand on sait que la C.E.E. n'a pas de politique de l'emploi, et que le processus réellement en cours est celui de la polarisation du développement industriel dans certaines régions bien délimitées, avec des problèmes d'emploi au sein même de ces régions, on peut apprécier ces considérations à leur juste valeur.

XXX

Le coût élevé du plan Mansholt, les conséquences sociales graves, les problèmes d'emploi qui en résultent, sont-ils au moins compensés par des avantages économiques sérieux et certains ?

Il est permis d'en douter.

Remarquons, tout d'abord, que nul, y compris la Commission, n'a jamais prétendu que la concentration accélérée en agriculture aurait pour effet de faire baisser le coût de la vie. Cependant, en théorie, une plus forte productivité devrait entraîner une baisse des coûts de production, permettant une baisse des prix à la consommation.

Mais chacun sait que, ou bien (comme cela s'est produit jusqu'à présent) le bénéfice de l'accroissement de productivité en agriculture sera accaparé par les monopoles en amont et en aval, ou bien l'agriculture se sera constituée en secieur capitaliste suffisamment puissant pour conserver pour elle-même une partie de ce bénéfice, mais que, de toute façon, les consommateurs ne verront pas baisser le coût de la vie.

Le plan Mansholt aurait-il pour effet, ainsi qu'il le prétend, de faire diminuer les excédents ?

Quoi qu'on pense la Commission de la C.E.E., ce n'est pas la rationalité économique qui est la loi du capitalisme, mais bien la recherche du profit. Dans quelle voie la recherche du profit poussera-t-elle donc la grande exploitation capitaliste? Bien présomptueux qui prétendra le prévoir. En tout cas, on ne peut espérer que la consommation guidera harmonieusement la production, par l'intermédiaire du mécanisme des prix, alors que : 1) les prix des matières premières de l'agriculture et des produits agricoles, à la ferme et à la consommation, sont des prix de monopole; 2) la C.E.E. est entourée de barrières protectionnistes.

Par ailleurs, l'expérience prouve que c'est la grande exploitation qui est productrice d'excédents, en tout cas en produits de grande culture, tels que le blé et le sucre. Elle trouve d'ailleurs, traditionnellement, le moyen de faire payer ces excédents par la collectivité et, en particulier, par la masse des petits et moyens cultivateurs. (Par exemple, en France, les charges de résorption des excédents de blé sont supportées par tous les producteurs, alors que les excédents sont produits par les grandes exploitations du centre de la France).

Quant aux excédents de produits laitiers et en particulier de beurre, il est démontré à présent que les prévisions des experts de la C.E.E. ont été très fortement exagérées.

Lors de la publication du mémorandum « Agriculture 1980 », ces experts avaient prévu l'évolution suivante des stocks de beurre :

1968-69:	300.000	t.
1969-70:	510.000	t.
1970-71:	790.000	1.
1971-72:	1.120.000	t.
1972-73:	1.500.000	t.
1973-74:	1.930.000	t.

La vision d'une Europe submergée par une véritable marée blanche avait d'ailleurs été l'un des principaux arguments de propagande en laveur du plan Mansholt.

Or, la réalité a complètement démenti les prévisions des experts. En effet, après être passés par un maximum de 430.000 t., en août 1969, les stocks de beurre de la C.E.E. n'étaient plus que de 290.000 t. en septembre 1970 et étaient estimés à 125.000 t. environ à fin décembre 1970, contre 329.000 t. fin 1969. (N.B. La consommation mensuelle de beurre dans la C.E.E. étant d'environ 100.000 t. il ne s'agit plus que d'une réserve de sécurité.) Il n'est pas contesté que cette réduction des stocks de beurre est liée à un recul de la production beurrière, résultant elle-même d'une diminution de la production de lait. Notons d'ailleurs que les stocks de poudre de lait écrémé ont suivi la même évolution que les stocks de beurre, puisqu'ils n'étaient plus que de 120.000 t. en septembre 1970, contre 400.000 t. en septembre 1969.

Pour bien situer le problème des « excédents », il nous paraît d'ailleurs nécessaire de dissiper certaines idées fausses, selon lesquelles les pays capitalistes développés pourraient s'alimenter largement et à bon compte, en se fournissant auprès des pays sous-développés, et l'agriculture des pays capitalistes développés serait, dès lors, un luxe onéreux.

Citons quelques chiffres, extraits du rapport de la F.A.O. pour 1969-70.

Production et commerce du blé (chiffres de 1968 en millions de tonnes)

Pays capitalistes développés dont C.C.E.	Production 130 32,3	Exportation 37,9	Importation 17,4
U.S.A. Pays sous-développés Pays socialistes	39,7 60,7 141.9	3,4 6.5	20,8 8.3

Production de viande (chiffres de 1969 en millions de tonnes)

Pays	capitalistes développés	46.61
Pays	sous-développés	16,67
Pays	socialistes	15,39

(La F.A.O. note que le développement de la production mondiale de viande, qui avait déjà connu un ralentissement considérable en 1968, 3'est pratiquement arrêté en 1969.)

Production de lait (chiffres de 1969, en milliers de tonnes)

22 principaux pays producteu	rs (sans I'U.R.S.S.)	212.717
dont C.E.E.		73.477
U.S.A.		52.707
U.R.S.S.		81.550

Production d'huiles et graisses (chiffres de 1969, en milliers de tonnes)

	Production	Exportation
Pays capitalistes développés	17.100	5.991
Pays sous-développés	11.700	4.089
Pays socialistes	10.100	1.717

Il résulte de ces quelques chiffres :

- 1. Que les pays capitalistes développés sont les principaux producteurs d'une série de produits agricoles alimentaires de base, les pays sousdéveloppés ne suffisant souvent pas à leurs propres besoins. La production agricole des pays capitalistes développés, et en particulier la C.E.E., est donc, pour l'essentiel, indispensable à la consommation de ces pays mêmes.
- Que les pays capitalistes développés sont les principaux exportateurs de ces produits.

Or, les U.S.A. et la C.E.E. pratiquent des politiques agricoles protectionnistes et déversent leurs excédents sur le marché mondial, en subsidiant largement leurs exportations. Ils pratiquent, ainsi, des politiques de dumping qui contribuent à la détérioration des termes de l'échange, pour le plus grand préjudice des pays sous-développés.

Si l'on tient compte, d'autre part, de la très faible rémunération du travail agricole dans les pays sous-développés, l'on ne peut, dans de telles conditions, reconnaître aucune valeur de référence aux prix du marché mondial.

Par ailleurs, peut-on parler de surproduction de produits agricoles, ou doit-on parler de sous-consommation? Si l'on s'en réfère, non seulement aux besoins soivables, mais aux besoins réels, il est certain qu'il y a sous-consommation. C'est devenu un truisme que de dire que, dans le monde, deux hommes sur trois ne mangent pas à leur faim. Même dans les six pays de la C.E.E., il existe de larges couches de la population dont les besoins allimentaires ne sont pas quantitativement satisfaits. Oserait-on affirmer, par ailleurs, que les besoins de la grande masse des travailleurs sont qualitativement satisfaits?

Les options de base d'une politique agricole communautaire devraient, à notre avis, être les suivantes :

- Opposition à toute politique systématique de réduction de la production agricole.
- Abandon de la politique commerciale extérieure de la C.E.E. Cette politique, en effet, a les conséquences néfastes suivantes :
- a. Notamment par les « prélèvements » (ou taxes) établis à l'importation des produits agricoles, elle a contribué à la hausse du coût de la vie au sein de la C.E.E.
- b. Par ses pratiques de dumping, elle porte un préjudice grave aux pays sous-développés.
- c. Elle entraîne des dépenses considérables à charge de la collectivité (les « ristournes » à l'exportation étant versées aux exportateurs, l'on peut être assuré, par ailleurs, qu'une partie seulement des sommes dépensées parvient réellement aux cultivateurs).
- 3. Rémunération normale (c'est-à-dire comparable à celle d'autres catégories de travailleurs) du travail paysan, compte tenu des coûts de production. Il y aurait lieu d'établir un système différentiel de prix, d'une part pour les produits importés et les produits intérieurs, d'autre part pour les

produits des différentes régions de la C.E.E., dont les coûts de production sont différents. Une action devrait, d'autre part, être exercée pour l'harmonisation et la réduction de ces coûts de production.

Dans ce cadre, la solution du problème des excédents ou prétendus tels devrait être recherchée dans les directions suivantes :

- 1. Elévation du pouvoir d'achat des masses et contrôle effectif des prix à la consommation, de façon à ce que puissent être satisfaits en même temps les besoins nouveaux nés du progrès technique (et exaspérés et souvent déviés par les techniques de la « société de consommation ») et, à la fois quantitativement et qualitativement, les besoins alimentaires.
- Eventuellement, une action pour orienter, de façon convergente, la production et la consommation de produits agricoles. Il faut noter que de telles actions, notamment sur la consommation, sont exercées dans notre société, mais qu'elles sont le fait des monopoles capitalistes.
- Une assistance alimentaire désintéressée, par le canal d'organismes internationaux non liés à l'impérialisme, en faveur des populations les plus déshéritées du globe.

x x x

Nous croyons avoir montré que, d'une part, le plan Mansholt comporte des conséquences sociales graves, alors que, d'autre part, il n'est nullement établi qu'il apporte une solution au seul problème économique et financier qu'il prétende résoudre, celui des excédents.

Il s'agit, dès lors, de déterminer au profit de qui toute cette machinerie dispendieuse a été inventée.

En s'en référant aux propositions de directives d'avril 1970, l'on pourrait croire que les bénéficiaires en seraient les 320.000 gros exploitants agricoles prévus pour les cinq années à venir. Il saute aux yeux, cependant, que ce groupe de gros exploitants ne constitue pas une force économique et sociale suffisante pour amener la Commission et le Conseil de la C.E.E. à proposer et à prendre en leur faveur des mesures du genre de celles que nous avons examinées.

Pour répondre à la question, il faut, pensons-nous, partir de deux prémisses :

- 1. La C.E.E. est, fondamentalement, un instrument au service des monopoles capitalistes, destiné à résoudre, à leur profit, les problèmes nés de la nécessité de l'élargissement et de l'approfondissement du marché. L'on ne peut, dès lors, comprendre la politique de la C.E.E. si l'on ne recherche pas quel est l'intérêt des principaux groupes financiers.
- 2. Les monopoles capitalistes s'efforcent actuellement de pénétrer dans la sphère même de la production agricole (V. notamment Louis Perceval, « Avec les paysans pour une agriculture non capitaliste », 1969, éd. sociales, Paris. Louis Perceval prévoit que « l'agriculture entièrement capitaliste ne passera pas, sans doute, par le stade d'une juxtaposition d'entreprises capitalistes séparées; elle débouchera nécesairement sur un système de branches spécialisées intégrées verticalement au sein d'un secteur monopoliste qui disposerait à la terre d'ateliers de production au service d'une firme intégrante).

Le mémorandum « Agriculture 1980 » ne dissimulait guère, d'ailleurs, qu'il avait pour objectif la mise en place d'une agriculture capitaliste (sinon intégrée directement aux secteurs monopolistes).

Le rapport Vedel, intitulé « Perspectives à long terme de l'agriculture française, 1968-1985 », établi dans le cadre de la préparation du VIe plan français, est particulièrement éclairant quant aux intentions des monopoles dans le domaine agricole. D'après ce rapport, en même temps qu'il faut soustraire 10 millions d'hectares à l'agriculture française, il convient de réduire la population agricole active, de 3.235.000 unités en 1969 à 700.000 unités en 1985, et « le nombre des exploitants agricoles (et de leurs successeurs potentiels), qui ont une vocation authentique à moderniser leurs

exploitations » est estimé à moins de 200.000 (alors qu'il y avait 1.875.000 exploitations agricoles en France en 1968). Par ailleurs, le rapport propose qu'une partie croissante des crédits soit affectée aux industries en amont et en aval de l'agriculture, et préconise, en même temps qu'une concentration du secteur de transformation, « une association étroite de l'agriculture avec les industries alimentaires proches de la clientèle », de façon à former un seul « secteur agro-alimentaire »,

Il est vrai qu'on est aujoud'hui plus discret.

Les décisions de mars dernier définissent l'entreprise agricole viable comme celle capable d'atteindre, pour une ou deux unités de travail, un revenu du travail comparable à celui dont bénéficient les activités non agricoles. Cela ne paraît pas être la définition d'une entreprise capitaliste, encore qu'il faille voir dans quelle mesure une entreprise familiale, compte tenu de la politique des prix de la C.E.E. est capable d'atteindre un tel objectif.

M. Cointat, nouveau ministre français de l'Agriculture, vient de se faire, à l'Assemblée nationale, le chantre de l'exploitation familiale, « architecture maîtresse du monde rural français ». « Dans dix ans », a-t-il déclaré, « il risque de ne plus y avoir assez d'agriculteurs. Aussi, faut-il s'efforcer de maintenir à la campagne les jeunes qui constitueront la charpente des exploitations agricoles de demain. Quant aux excédents, ils ne sont que sectoriels. On a l'impression qu'on a trop de tout, mais qu'on manque de beaucoup de choses. En outre, l'évolution fait qu'on s'achemine vers la raréfaction de certains produits, le lait notamment. Il faut donc être extrêmement prudent, et s'attacher à favoriser surtout une bonne orientation des productions ». Ces belles paroles, toutefois, ne correspondent à aucune modification importante de la politique agricole française, qui s'inscrit strictement dans le cadre de la politique agricole communautaire (et qui en est même largement l'inspiratrice).

Il est certain que de tels propos ont tout d'abord pour but d'apaiser la colère paysanne.

Il nous paraît toutefois qu'il existe une différence entre le « Programme Agriculture 1980 » et les décisions récentes du Conseil des Communautés, différence que nous pensons pouvoir schématiser comme suit :

- le « Programme Agriculture 1980 » visait à la mise en place directe de structures capitalistes à la campagne.
- les décisions récentes ont surtout pour objectif l'accélération de l'exode rural, en vue de préparer le terrain, dans une phase ultérieure, à la mise en place de structures capitalistes et monopolistes. Il faut noter, par ailleurs, la création, dès à présent, d'instruments permettant, le moment venu, d'expulser massivement les paysans en vue de la constitution de toutes pièces d'entreprises agricoles capitalistes. (Citons, par exemple, la nouvelle loi belge sur le remembrement qui attribue ce rôle à la Société Nationale Terrienne.)

Le recul relatif que l'on constate ainsi est dû, manifestement, à la forte opposition manifestée par la paysannerie, opposition dans laquelle des organisations paysannes d'un type nouveau, à caractère anticapitaliste marqué — telles que le M.O.D.E.F. en France et le M.D.P. et le Comité d'Action Syndicale Paysanne Wallonne en Belgique — ont joué un rôle non négligeable.

Mais, si recul il y a, l'orientation fondamentale n'en subsiste pas moins. Il s'agit, à plus ou moins long terme, de détruire les structures agricoles actuelles pour les remplacer par des structures capitalistes, fortement intégrées aux monopoles.

L'heure des « néos »

Il y a cinq ans, Henri Simonet prononçait un discours-programme qui provoqua quelques remous dans le parti socialiste. Au cours d'une conférence faite à Forest, il conseillait à ses amis politiques de « revoir leur doctrine » et d'« accepter le dialogue avec le néocapitalisme à l'intérieur du régime ».

L'initiative était prématurée. Exprimées trop brutalement, les propositions de s'orienter vers un « socialisme moderne » qui abandonnerait les points fondamentaux du programme socialiste furent mal accueillies au sein du P.S.B. Léo Collard entama dans la prese socialiste un interminable « dialogue des réformateurs » dans lequel il s'appliqua à réfuter les opinions exprimées par Simonet. Et celui-ci rectifia son tir en publiant, dans la revue « Socialisme », un article beaucoup plus prudent dans lequel il affirmait « qu'il ne s'agit pas pour le mouvement socialiste de s'intégrer au système néocapitaliste mais bien de lui conserver toutes ses chances de succès dans sa contestation ». (1)

Il ne s'agissait pourtant là que d'un repli tactique et cette tactique n'a pas mal réussi au député-bourgmestre d'Anderlecht. Les thèses qui scanda-lisaient encore ses amis il y a cinq ans bénéficient à présent d'un large crédit dans le P.S.B. Le petit livre dans lequel il les a de nouveau développées l'an dernier, en soulignant qu'il faut en finir avec « le dogme de la lutte des classes » (2) a été salué avec éloges par la presse socialiste. Et depuis lors, Léo Collard a été remplacé à la présidence du parti par Edmond Leburton qui s'était depuis tout un temps chargé de montrer ce que le « socialisme moderne » signifie en pratique. Le sort réservé aux idées du professeur Henri Janne, chez lequel Simonet puise volontiers son inspiration, est tout aussi significatif de cette évolution. Pendant longtemps, les opinions de ce distingué sociologue n'éveillèrent aucun écho dans le mouvement ouvrier. Un long article dans lequel il expliquait déjà, il y a une

Henri Simonet. « Le socialisme, pourquoi faire ? ». « Socialisme », nº 78, novembre 1966.

⁽²⁾ Henri Simonet. « La gauche et la société industrielle ». Editions Marabout, 1970, p. 76.

bonne dizaine d'années, que les partis socialistes doivent « abandonner leur mythologie de la lutte de classe » (3) passa tout à fait inaperçu. Personne n'y prêta la moindre attention.

L'an dernier, par contre, Henri Janne fut invité à rédiger un « document de réflexion » destiné au Congrès extraordinaire de la F.G.T.B. dans lequel il développa amplement les mêmes thèses. Si ses conclusions les plus aberrantes furent repoussées par les syndicalistes, elles n'en ont pas moins trouvé un accueil favorable chez certains dirigeants socialistes qu'on pouvait croire mieux avertis. Dans le petit livre où il s'efforce pourtant de justifier le bien-fondé du programme socialiste, Marc-Antoine Pierson reprend à son compte l'idée que, de nos jours, l'exploitation capitaliste ne se manifeste plus dans la production mais au niveau du consommateur! (4)

Nous nous trouvons donc en présence d'une évolution très nette de l'idéologie prédominant parmi les dirigeants du parti socialiste dont il convient de rechercher les causes.

Il ne suffit en effet pas de constater que le « glissement à gauche » qui s'était manifesté pendant les années 1960-1965 s'est arrêté et que les « droitiers » ont marqué des points à la direction du P.S.B. Il faut rechercher pourquoi les réformistes classiques, les « droitiers » traditionnels passablement discrédités, ont de plus en plus dû céder le pas aux promoteurs d'un « socialisme moderne » mieux adapté aux exigences du néocapitalisme.

Si cette évolution s'est opérée au cours des cinq dernières années dans le parti socialiste belge, il ne s'agit pourtant pas d'un phénomène spécifique à la Belgique. Sous d'autres formes, à un autre rythme, sans aboutir toujours aux mêmes résultats, la même tendance se constate dans plusieurs pays voisins.

Quand il rompit ses premières lances en faveur d'un « socialisme moderne », Simonet se référa du reste largement aux idées exposées dans un petit essai qui suscitait alors un certain intérêt en France, le « Socialisme et l'Europe » de Claude Bruclain. Les efforts qu'un Gaston Deferre déploya à ce moment pour amener la S.F.I.O. à s'engager dans cette voie échouèrent pourtant, comme échouèrent les tentatives du général de Gaulle lui-même de présenter la « participation » comme une solution aux problèmes sociaux, ce qui s'explique sans doute par l'influence que le particommuniste et la C.G.T. exercent parmi les travailleurs français.

Il en alla autrement en Allemagne fédérale où le parti social-démocrate fit à cet égard figure de précurseur en adoptant dès 1959, à son congrès de Bad Godesberg, un programme qui abandonnait toute référence à la lutte de classe et se fixait seulement pour perspective d'assurer aux travailleurs la possibilité d'utiliser mieux, « au-delà de la cogestion telle qu'elle est réalisée à l'heure actuelle, toutes les formes de participation à tous les échelons de l'entreprise afin d'atténuer ou de supprimer la dépendance dans laquelle ils vivent ».

L'avance prise par le capitalisme ouest-allemand, où les monopoles exercent un rôle encore plus prépondérant que dans les pays voisins, explique sans doute au moins en partie pourquoi la social-démocratie allemande a été la première à s'engager aussi délibérément dans la voie de l'« intégration » dans les mécanismes néo-capitalistes.

⁽³⁾ Henri Janne. « L'avenir du socialisme ». « Socialisme », nº 39, mai 1960.

⁽⁴⁾ Marc-Antoine Pierson. « Actualité du socialisme ». Editions Labor, 1971.

Les syndicats ouest-allemands ont depuis longtemps la même attitude. Constituée en 1949, la D.G.B. (Deutscher Gewerkschaftbund) dont les affiliés sont en majorité socialiste mais qui compte aussi beaucoup de membres du parti chrétien-démocrate parmi ses adhérents, s'est fixée dès le départ pour objectif principal de faire aboutir ses revendications par la voie de négociations avec les employeurs et les pouvoirs publics. Son nouveau programme, établi en 1963, préconise non pas la socialisation des moyens de production mais leur contrôle public en y associant le mouvement syndical par la voie de la cogestion.

DU REFORMISME AU NEOSOCIALISME

Si le « socialisme moderne » se distingue sous beaucoup d'aspects du réformisme traditionnel, c'est parce que des modifications importantes se sont produites dans le système capitaliste lui-même.

Le réformisme conduisait certes à l'opportunisme et à la collaboration de classes en pratique. Il n'en continuait pas moins à affirmer la nécessité de supprimer la propriété et la gestion privées de l'économie. Son Illusion fut d'estimer qu'il était possible d'y arriver par une série de réformes sociales qu'imposerait l'action des syndicats et du mouvement ouvrier, réformes qui assureraient plus de bien-être et certains droits démocratiques au prolétariat, atténueraient peu à peu les contradictions entre le capital et le travail et permettraient d'instaurer graduellement le socialisme.

Les promoteurs d'un « socialisme moderne » vont beaucoup plus loin. Pour eux, le capitalisme contemporain ne serait plus réellement du capitalisme. Comme l'écrit Henri Janne, « le capitalisme classique du 19e siècle et le néocapitalisme de consommation du 20e siècle sont deux régimes différents » où « les rapports de production au sens marxiste ont changé ». (5)

D'après eux, il ne s'agit donc pas de transformer radicalement le système social actuel, mais de l'aménager. Henri Simonet le dit très clairement : tout ce qu'il propose, c'est « de corriger les imperfections et de combler les lacunes du système néocapitaliste ». (6)

Le « socialisme » qu'ils préconisent ne se fixe donc pas pour but de supprimer le capitalisme. Et l'élément sur lequel Henri Janne s'appuie pour affirmer que « le système social a radicalement changé » est significatif à cet égard. D'après lui, l'exploitation capitaliste ne s'effectuerait plus dans la production mais au niveau de la consommation. « Le néocapitalisme aboutit par son mécanisme à exploiter la masse PAR et DANS la consommation. C'est donc au niveau du consommateur, comme instrument passif — ou, si l'on veut, conditionné — de consommation, et au moment de l'« achat » que l'exploitation a lieu ». (7)

Cette idée, qui est empruntée à l'économiste « libéral » américain J.K. Galbraith, semble impressionner nombre de socialistes puisqu'il arrive même à Marc-Antoine Pierson de l'accepter, nous l'avons vu.

Elle est lourde d'implications. Non seulement la lutte pour les salaires, la lutte revendicative à l'entreprise perdrait sa raison d'être mais il deviendrait du même coup inutile de supprimer la propriété privée des moyens

⁽⁵⁾ Henri Janne. « Le temps du changement ». Editions Marabout, 1971, pp. 110-112.

⁽⁶⁾ Henri Simonet. « La gauche ... », p. 82.

⁽⁷⁾ Henri aJnne. « Le temps du changement », p. 127.

de production, de nationaliser les grandes entreprises industrielles, puisque les travailleurs n'y sont plus exploités! Tout au plus conviendrait-il d'éviter que des abus trop flagrants ne se commettent dans la sphère de la distribution et que l'on prenne des mesures destinées à assurer une meilleure information des consommateurs pour supprimer toute exploitation!

Le capitalisme contemporain recourt certes à des techniques publicitaires raffinées qui lui permettent souvent d'écouler certains produits à des prix dépassant leur valeur. Dans ce cas, les consommateurs, dont près de 80 p.c. sont aujourd'hui des salariés, sont évidemment spoliés puisque cela aboutit à réduire la quantité de biens qu'ils reçoivent en contre-partie de l'argent qu'ils déboursent. Et on pourrait dire que, de ce fait, les travailleurs sont souvent « doublement exploités » puisque le capitalisme s'approprie ainsi en rabiot une partie du salaire qu'ils avaient obtenu comme prix de leur force de travail.

Mais le capitalisme a-t-il attendu d'arriver à son stade actuel de développement pour écouler des produits à des prix dépassant leur valeur quand il en a l'occasion ? Fût-ce en recourant à des pratiques plus frustes qu'aujourd'hui ? Au 19e siècle, beaucoup d'industriels pratiquaient le « truck system », c'est-à-dire qu'ils accordaient à leurs ouvriers des avances en marchandises vendues au-dessus du prix courant dans des magasins patronaux. Aucun socialiste ne songea alors à prétendre qu'il suffirait de supprimer le « truck system » pour mettre fin à l'exploitation capitaliste.

Le « conditionnement » du public, la création délibérée de nouveaux besoins pour assurer l'écoulement d'une production de masse, qui constituent sans conteste une caractéristique de la société actuelle, ne changent pas pour autant les mécanismes fondamentaux de l'exploitation capitaliste. Ils peuvent modifier la façon dont s'effectue la répartition de la masse de la plus-value entre différentes catégories de capitalistes, mais cette plus-value n'en a pas moins toujours pour origine le « surtravail » des travailleurs productifs, le travail non-payé des travailleurs, manuels et intellectuels, qui forment « l'ouvrier collectif ».

CARACTERISTIQUES DU NEOCAPITALISME

Pour caractériser le capitalisme contemporain, on le définit souvent comme du capitalisme monopoliste d'Etat. C'est l'expression que Lénine utilisa en 1917, quand il en aperçut les premières manifestations dans les pays belligérants au cours de la première guerre mondiale et qu'il comprit qu'il s'agissait d'un nouveau stade du développement du capitalisme, qu'on était arrivé à une « époque où le capitalisme monopoliste se transforme par voie de croissance en capitalisme monopoliste d'Etat ». (8)

Ce n'est pas seulement parce que Lénine l'a employée que cette expression a conquis droit de cité, chez les auteurs communistes du moins. C'est aussi parce qu'elle a le mérite d'attirer l'attention sur un trait essentiel du capitalisme contemporain : l'interpénétration des forces des monopoles et de celles de l'Etat en un mécanisme unique destiné à assurer le fonctionnement du système.

Cette caractéristique, dont l'importance n'a cessé de s'affirmer, ne doit toutefois pas nous faire négliger une autre transformation au moins aussi importante qui s'est produite depuis lors dans les mécanismes du

⁽⁸⁾ Lénine. « L'Etat et la révolution ». Œuvres complètes, tome 25, p. 444.

capitalisme par suite du développement des forces productives : à savoir que l'exploitation s'effectue à présent surtout sous la forme d'une augmentation de la plus-value relative, du « surtravail » relatif, grâce à l'accroissement incessant de la productivité.

C'est également une des caractéristiques les plus importantes du capitalisme contemporain et les bonnes âmes qui hésitent parfois à reconnaître les faits que les classiques n'ont pas dûment catalogués peuvent se rassurer. Si Lénine n'a pas eu l'occasion d'analyser cet aspect du néocapitalisme, Marx l'avait prévu. Il avait même émis l'avis que c'est seulement quand il arrive à ce stade de son développement que le capitalisme acquiert ses traits spécifiques, ceux qui le distinguent radicalement de tous les systèmes antérieurs basés sur l'exploitation, que « c'est sous cette forme que le mode de production capitaliste révèle sa nature éminemment historique ». (9)

C'est seulement en prenant conscience de cette transformation de la façon dont s'effectue l'exploitation qu'il est possible de comprendre les phénomènes caractéristiques de ce qu'on appelle la « société de consommation » — de comprendre pourquoi le capitalisme peut aujourd'hui s'accommoder d'une élévation sensible du niveau de vie des travailleurs sans cesser pour autant d'être un mode de production capitaliste, basé sur l'exploitation de l'homme.

Comme j'ai déjà eu l'occasion d'exposer tout cela dans ces « Cahiers » (10), je n'y reviendrai pas. Mais il convient de mesurer les possibilités nouvelles que cette transformation offre de semer des illusions sur le caractère du capitalisme au moment même où les tares d'un système basé sur la recherche du profit dressent par ailleurs contre lui des couches de plus en plus larges de la population.

Par suite des progrès rapides de la science et des techniques, les rythmes de développement se sont fortement accélérés et ils sont devenus plus réguliers, une meilleure connaissance des phénomènes économiques et les interventions directes de l'Etat ayant, sinon supprimé les phases de récession, du moins évité les crises profondes.

Au début du siècle encore, les rythmes de la production industrielle étaient beaucoup plus lents qu'à présent. En Belgique, par exemple, le taux d'expansion moyen atteignait seulement 1,8 % l'an pendant la période allant de 1900 à 1913. Les rythmes de développement s'accélérèrent quelque peu entre les deux guerres, mais la crise mondiale des années '30 provoqua un recul considérable.

Ces dernières années, les taux d'expansion sont beaucoup plus rapides. Alors qu'en 1950, la production industrielle belge ne représentait encore que le double du volume atteint un demi-siècle plus tôt, au cours des vingt années suivantes, elle a augmenté de près d'une fois et demie.

Cet accroissement rapide de la masse de richesses matérielles produites fournit au capitalisme une marge de manœuvre qui lui permet de « digérer» plus facilement qu'autrefois beaucoup de revendications immédiates de la classe ouvrière (salaires, durée du travail, sécurité sociale, etc.). Et le fait est que, grâce à leurs luttes incessantes, les travailleurs ont souvent pu obtenir une amélioration assez sensible de leurs conditions d'existence.

⁽⁹⁾ K. Marx. « Fondements de la Critique de l'économie politique ». Tome II, p. 301.

⁽¹⁰⁾ Pierre Joye. « Trois manifestes néosocialistes ». « Cahiers marxistes », nº 7, septembre-novembre 1970.

En Belgique, par exemple, le niveau réel des salaires a haussé d'au moins un tiers depuis dix ans. (11)

Cette élévation de leur niveau de vie n'a toutefois pas atténué la combativité, la volonté revendicatrice des travaileurs. Bien au contraire, l'un des phénomènes les plus caractéristiques des dernières années est le déclenchement de luttes d'une ampleur exceptionnelle dans toute l'Europe occidentale : le Mai 1968 français, l'« automne chaud » italien, la relance des grèves en Allemagne fédérale, en Suède, en Grande-Bretagne.

Sans revêtir une allure aussi spectaculaire, la même poussée se manifeste en Belgique. Les statistiques établies par le Ministère du Travail le montrent : depuis 1968, il y a eu chaque année deux fois plus de grèves, trois fois plus de grévistes et près de quatre fois plus de journées de grève que pendant la période 1961-1967 :

Moyenne annuelle	Grèves	Grévistes	Journées de grève		
1961-1967	49	27.220	262.850		
1968-1970	102	80.064	911.985		
(dont 1970)	145	106.163	1.410.041)		

C'est pour endiguer cette poussée que le capitalisme se doit de recourir à de nouvelles formules et qu'il attache tant de prix aux services que pourraient lui rendre les « néo-socialistes » qui invitent les organisations ouvrières à « s'intégrer » dans les mécanismes d'un régime auquel il suffirait, d'après eux, d'apporter quelques retouches.

Le capitalisme contemporain a en effet un impérieux besoin de « paix sociale », de stabilité, car l'énormité des moyens mis en œuvre par les techniques modernes exige qu'il puisse programmer ses activités longtemps à l'avance.

Le temps n'est plus où il suffisait d'acquérir quelques machines supplémentaires pour faire face à une demande accrue. La construction d'un complexe sidérurgique, d'une raffinerie de pétrole, d'une usine chimique moderne nécessite plusieurs années et les grandes entreprises industrielles doivent pouvoir calculer à long terme quels seront leurs débouchés et leurs prix de revient, y compris la part qu'en représenteront les salaires qu'ils devront payer.

Or les luttes qui éclatent un peu partout en Europe bouleversent cette belle ordonnance. Elles montrent que les travailleurs ne se contentent nullement de concessions mineures et de demi-mesures, qu'ils acceptent de moins en moins que des dirigeants réformistes concluent en leur nom avec le patronat des accords qui restent nettement en deça de leurs besoins et de leurs aspirations.

Bien plus I Au cours de ces luttes, les travailleurs expriment de plus en plus la volonté d'avoir eux-mêmes leur mot à dire — dans les entreprises

⁽¹¹⁾ Les salaires journaliers moyens bruts des ouvriers occupés dans les Industries manufacturières sont passés de 242.10 frs. à 474.10 frs. de 1959 à 1969, soit une augmentation nominale de 96 p.c. L'indice des prix de détail ayant haussé de 30 p.c., les salaires bruts ont donc augmenté d'environ 50 p.c. en termes réels. Les salaires nets touchés par les ouvriers n'ont pas augmenté dans la même mesure par suite de la non-indexation des barèmes fiscaux, de l'alourdissement des retenues, du freinage de l'index, etc. En tenant compte de ces facteurs, leur hausse réelle peut raisonnablement être estimée à quelque 35 à 40 p.c.

comme dans la société. Ils ne réclament pas seulement des salaires plus élevés, ils revendiquent aussi des droits accrus : le droit à l'information, l'ouverture des livres de comptes, la levée du secret bancaire, le contrôle ouvrier sur l'organisaton du travail dans les entreprises, sur les investissements, sur l'usage des subventions accordées par les pouvoirs publics.

Or si le capitalisme peut absorber des revendications salariales plus facilement qu'autrefois grâce à l'accroissement rapide de la productivité, il ne peut s'accommoder de revendications qui mettent en cause les principes mêmes de son régime et qui saperaient les bases de sa domination.

Les recettes classiques ne suffisent plus pour enrayer ce mouvement. La multiplication des « grèves spontanées » le montre, les dirigeants réformistes parviennent de moins en moins à freiner les luttes, à ne pas se laisser dépasser par les événements.

D'où la nécessité de déclencher une opération de grand style qui permettait de « rénover » le réformisme traditionnel en l'adaptant aux conditions offertes par le néocapitalisme et d'engager le mouvement socialiste dans la voie de la concertation systématique avec le patronat en posant en principe que la lutte de classe est dépassée.

PRECISER LA PERSPECTIVE SOCIALISTE!

Au sein du P.S.B., les chefs de file de ce « socialisme moderne », les Leburton et Simonet ont marqué des points. A la F.G.T.B., par contre, l'opération a subi un échec. Les documents de Janne et Spitaels y ont été fraichement accueillis et le Congrès extraordinaire de janvier a affirmé son opposition à toute « intégration » dans le régime en même temps qu'il se prononçait en faveur du contrôle ouvrier.

La partie n'est pourtant pas gagnée et il faudra concrétiser cette revendication de contrôle ouvrier en développant la lutte pour le réaliser dans des domaines bien précis. De plus, pour combattre les partisans d'un « socialisme moderne », il ne suffira pas de montrer les dangers de la voie où ils voudraient engager le mouvement ouvrier. Il faudra aussi indiquer quelles autres perspectives s'offrent aux travailleurs.

Le socialisme leur apparaîtra seulement comme une alternative à un régime dont ils perçoivent de plus en plus les tares s'ils prennent clairement conscience de ce que le socialisme sera en Belgique et de ce qu'il leur apportera concrètement.

Or que sera-t-il, ce socialisme que nous leur proposons ? Pour peu qu'on y regarde de plus près, on s'aperçoit qu'il subsiste encore parfois de singulières confusions à ce propos.

Fort souvent, la réponse paraît en effet la simplicité même. Dès à présent, quatorze pays ont montré qu'il est possible de se passer de capitalistes et que les travailleurs y ont même avantage. Pour savoir ce qu'est le socialisme, il suffit donc de se référer à l'exemple de ces pays.

En réalité, ce n'est pas si simple. La Révolution d'Octobre a marqué un tournant dans l'histoire de l'humanité car elle a prouvé que les travailleurs sont capables de prendre eux-mêmes leur destin en mains et les réalisations impressionnantes accomplies depuis lors en Union Soviétique sont riches d'enseignements, comme le sont toutes les expériences des peuples qui se sont engagés dans la même voie par la suite et ont, à leur tour, entrepris d'édifier le socialisme.

Il ne s'agit toutefois pas de comparer ce qui n'est pas comparable et de vouloir prendre pour modèles — dans le sens d'exemples à imiter purement et simplement — ce qui a pu se réaliser, souvent en adoptant des formules très variées du reste, dans des pays où les conditions au départ étaient complètement différentes de celles de la Belgique — aussi bien en ce qui concerne l'évolution économique que les traditions historiques, le développement culturel, le niveau de vie et les droits démocratiques déjà conquis par les travailleurs.

Ce n'est pas ainsi que le problème se pose. Le socialisme auquel nous voulons aboutir dans les conditions bien précises qui sont celles de notre pays, le socialisme auquel il faudra aboutir parce que c'est seulement en s'engageant dans cette voie qu'il sera possible d'apporter des solutions valables aux problèmes qui se posent en Belgique, ce socialisme doit répondre aux besoins, aux traditions et aux conditions spécifiques de notre pays.

Si nous voulions définir son contenu, nous pourrions dire qu'il doit conserver et améliorer tout ce que le capitalisme, phase historique dans le développement des sociétés, a pu apporter de positif, plus exactement, tout ce que les travailleurs ont conquis de haute lutte au sein de la société capitaliste : un niveau de vie relativement élevé et des droits démocratiques fort appréciables.

Et qu'il doit en même temps assurer tout ce que le capitalisme est incapable de fournir : une vie vraiment digne des hommes, la sécurité du lendemain, la possibilité réelle de développer leur personnalité, des rapports humains entre les hommes.

Bref, le socialisme doit à la fois préserver et développer tout ce qu'il y a déjà de positif dans la société actuelle et réaliser tout ce dont cette société nous montre l'image « en creux », tout ce que le capitalisme s'avère incapable d'apporter aux hommes.

De la pensée de Karl Marx à la pensée marxiste en matière de planification

Si on utilise en tête de cet article le terme « marxiste » et non pas « de Marx », c'est bien sûr parce que les deux notions ne se recouvrent pas. Mais qu'il y ait, au demeurant, une relation privilégiée et intime entre la pensée marxiste et la pensée de Marx, cela va de soi sinon ce serait une imposture que de qualifier de « marxiste » la pensée économique en matière de planification.

Quelles sont les relations, ou plus exactement : quelle est la nature des relations entre la pensée de Marx et la pensée marxiste en matière de planification : telle est la question à laquelle je tenterai de répondre.

Marx a vécu au XIX° siècle. Sa pensée est enracinée dans son siècle, elle est issue, notamment d'une réflexion sur l'économie de son époque; elle est donc historiquement située dans le temps et dans l'espace; elle tombe également dans le cadre des structures mentales du XIX°. Tout cela est vrai. De plus : l'objet de l'économie politique de Marx est la société capitaliste.

D'autre part, la pensée marxiste en matière de planification est fille du XX® siècle. Elle est née dans une situation historique particulière e' unique, il s'agit de la situation économique de l'U.R.S.S. d'après la révoluton d'octobre, situation économique épouvantable; pays saigné à blanc par la guerre et par la guerre civile; pays économiquement arriéré avec seulement quelques foyers d'industrialisation. La planification soviétique trouva sa source dans cette situation : ce sont d'abord les idées des économistes qui ont travaillé à la Direction Centrale des Statistiques réorganisée sous Lénine en 1918 et 1921; celles du Goelro, du Gosplan et du premier plan quinquennal. De plus, l'objet de cette pensée économique est d'abord une société en pleine mutation sociale, ensuite, la société socialiste.

J'ai mis à dessein l'accent sur les particularités des deux termes de la comparaison « pensée de Marx » et « pensée marxiste en matière de planification » pour bien montrer que l'établissement d'une relation entre les deux n'est pas automatique. Au contraire, cela fait problème.

En étudiant ces relations, je serai amené à me placer sur trois plans différents, ou si le lecteur préfère, à donner trois jeux de réponses au problème posé. Le premier jeu de réponses consiste dans l'examen des caractéristiques communes entre la pensée de Marx et la pensée marxiste en matière de planification. Je me bornerai à l'analyse de quatre caractéristiques communes sans pour autant prétendre que cette énumération est exhaustive.

Le deuxième jeu de réponses a trait à la **méthode** d'élaboration de ces deux systèmes de pensée.

Le troisième jeu concerne le **noyau de concepts** sur lequel repose la pensée économique de Marx et la pensée marxiste en matière de planification.

En fait on peut dire que jusqu'ici on compare deux bâtiments, disons deux tours du Midi ou deux tours de l'Est, peu importe, en tous les cas deux gratte-ciel où :

- les caractéristiques communes sont les façades et l'allure générale;
- la méthode est la technique de construction des architectes;
- les concepts sont les matériaux de fabrication.

. . .

Quand nous aurons dégagé ces similitudes et ces différences, il nous faudra encore poser la question essentielle, à savoir : qu'est-ce qui fonde les relations entre la pensée de Marx et la pensée marxiste en matière de planification? C'est-à-dire que jusqu'ici nous aurons étudié les deux termes d'une sorte d'équation, sans nous poser la question fondamentale : pourquoi y a-t-il possibilité d'équation?

Quand nous nous poserons cette question, nous verrons qu'à y regarder de plus près, la comparaison basée sur les deux bâtiments est assez sommaire et qu'il est de loin préférable de parler en termes de spirales.

Commençons néanmoins, parce que cela est plus commode, par l'examen en termes de bâtiments.

. . .

En vue d'alléger cet exposé, j'en ai banni toute référence à des auteurs, des économistes ou des philosophes.

En filigrane naturellement, on pourra ici et là placer un nom et l'on retrouvera plusieurs des grandes controverses théoriques qui jalonnent l'histoire de la pensée économique marxiste.

1. CARACTERISTIQUES COMMUNES.

1.1. L'économie politique marxiste fait partie d'un ensemble, d'une totalité.

On peut envisager cette caractéristique, tout à fait essentielle, de différents points de vue.

Cela signifie d'abord que la discipline particulière qu'on nomme économie politique » repose sur une vision du monde, sur une conception globale de la société qu'on nomme « matérialisme historique et dialectique ». Il tombe bien entendu hors du cadre de cet exposé de définir cette Weltanschauung ... l'important est de constater que l'économie politique marxiste se fonde sur des prémisses philosophiques et sociales. De plus, et c'est cela notamment qui la différencie de l'économie politique non marxiste, elle le sait. C'est-à-dire, qu'elle en est parfaitement consciente. En fait, toute école économique - qu'il s'agisse du mercantilisme, de la pensée physiocratique, de A. Smith ou Ricardo, du marginalisme, de la pensée keynésienne ou post-keynésienne — toute école économique se fonde sur une certaine vision globale de la société, sur une certaine idée de la finalité sociale ou éthique, sur une volonté de conserver ou de transformer le corps social existant. Dès lors, aucune science humaine n'est « neutre » puisque, comme son nom l'indique, elle parle des hommes et non des astres. Dès lors elle a toujours des implications sociales. La grande différence entre la pensée économique marxiste et les autres écoles économiques contemporaines consiste dans le fait que l'économie politique marxiste se revendique de et assume la philosophie générale qui la sous-tend.

"Faire partie d'un ensemble " signifie également que la discipline " économie politique " s'insère dans un ensemble de disciplines qui étudient la société. En effet, si " l'économique " n'est pas isolé du facteur technique, technologique, social, politique, institutionnel ... la science de l'économique ne peut être conçue indépendamment des autres disciplines sociales. Dès lors, dans une perspective marxiste, les cloisons qui séparent les différentes disciplines des sciences humaines sont beaucoup moins étanches que celles qui se dressent entre l'économie politique non marxiste et les autres sciences humaines non marxistes.

Affirmer cela ne doit pas nous faire tomber dans un excès contraire, excès qui nous conduirait à la limite à nier l'existence même d'une discipline théorique « économie politique ». Bien au contraire : l'économie politique marxiste travaille avec son propre jeu de concepts ; elle possède un langage propre qui doit rendre compte plus précisément de l'évolution et des mutations de la réalité économique. Elle a ses propres porteparoles et chercheurs qui sont des économistes et non des philosophes ou des sociologues. Il faut donc bien voir que mettre l'accent sur les relations interdisciplinaires, sur l'osmose entre la discipline économique et les autres disciplines des sciences humanes n'entame pas l'autonomie de l'économie politique ; à l'inverse, elle l'enrichit.

Une dernière remarque : « faire partie d'un ensemble » ne signifie pas mettre sur le même pied toutes les parties de l'ensemble. Au contraire : dans la mesure où le matérialisme historique et dialectique considère que l'évolution de la société, que l'évolution du social, du politique, de l'institutionnel, l'évolution du cadre juridique, des structures mentales et de l'idéologie ne sont pas déterminées dans le sens étriqué du terme, mais plutôt conditionnées par l'évolution du facteur économique ... dans cette mesure-là, bien sûr, l'économie politique joue un rôle privilégié ... ce qui ne signifie pas pour autant qu'il faille la considérer comme un monisme ou comme un déterminisme.

Telle est donc la première caractéristique tant de la pensée de Marx que de la pensée marxiste en matière de planification. Elle peut se résumer en une seule formule : Das Wahre ist das Ganze (Le vrai est le tout).

1.2. Deuxième caractéristique : cette pensée est historique.

Elle est historique dans le sens fort du terme et dans les deux acceptions du terme.

D'abord, elle a une vision historique des faits et des phénomènes économiques. C'est-à-dire qu'elle considère les faits économiques d'aujourd'hui, ou d'un présent quelconque, comme issus d'une évolution passée. En ce sens la réalité présente est non seulement l'héritage mais également le résultat du passé et comme résultat, elle permet également d'éclairer le passé. En outre, le réel d'aujourd'hui est conçu comme une étape, comme un moment d'une évolution et non comme une chose immuable et éternelle. S'il en est ainsi l'économie politique se doit de conserver une dimension historique si elle veut rendre compte de la réalité économique d'aujourd'hui et de celle de demain; en un mot : de la réalité en développement.

Elle est encore historique dans une seconde acception : elle considère que les concepts qu'elle véhicule sont également dotés d'historicité. C'est-à-dire que les notions qu'elle forge, les concepts qu'elle utilise sont eux également historiquement déterminés. Historiquement déterminés signifie d'une part qu'ils sont eux-mêmes enfantés par l'histoire des

concepts économiques, par l'histoire de la pensée économique, et, d'autre part, ces concepts sont tout aussi peu éternels, tout aussi peu immuables que les faits économiques dont ils doivent rendre compte.

Cette seconde acception du terme « historique » ne nous permet pas de nous imaginer que la pensée économique puisse se développer uniquement dans un monde à part, dans un monde de la pensée pure, sorte de nirvâna dialectique où les concepts s'enchaînent les uns aux autres ... cela ressortirait du domaine du rêve et non de celui de l'économie politique.

Ce qu'il faut, au contraire, bien comprendre, c'est la cohérence de ces deux mouvements.

- d'une part le mouvement du réel qui à chaque phase de son développement secrète (le terme est incorrect, mais peu importe) une série d'abstractions qui permettent de saisir le sens et les lois de l'évolution de la réalité économique :
- d'autre part, le mouvement, cohérent également, de ces abstractions.

Ces deux mouvements sont intimement liés. Reconnaître leur unité, c'est saisir la perspective historique de l'économie politique de Marx ainsi que celle des économistes marxistes en matière de planification.

1.3. Troisième caractéristique, la conception macro-économique de l'économie politique marxiste.

Aujourd'hui que la pensée économique non marxiste dominante — à savoir la pensée keynésienne et post-keynésienne — est également, dans une large mesure, macro-économique, cette caractéristique ne différencie plus tellement, plus autant qu'il y a 50 ans par exemple, la pensée marxiste et non marxiste.

Par macro-économique, j'entends trois choses :

- d'abord que l'objet de l'économie politique est l'économie dans son ensemble et non pas telle ou telle entité micro-économique;
- ensuite que les concepts utilisés sont des agrégats macro-économiques. En fait tous les concepts marxistes le sont : capital, travail, plus-value, profit, valeur, prix ... autant de concepts macro-économiques, du moins, en économie politique marxiste;
- en troisième lieu : les sujets économiques sont également des ensembles sociaux, des groupes, des classes sociales. C'est-à-dire, que les moteurs du développement économique, de la croissance économique, de la répartition des revenus sont, non pas des individus, mais des forces sociales organisées ou plus ou moins organisées.

Une quatrième et dernière caractéristique : l'analyse économique est menée du point de vue de la production.

En fait, on peut mener l'analyse économique

- du point de vue de la production des marchandises ;
- du point de vue de leur consommation ;
- du point de vue de ce que Marx appelle la sphère de circulation du capital, c'est-à-dire le secteur commercial et le secteur financier.

Je ne m'étendrai pas sur les raisons qui font que Marx et tous les planificateurs marxistes privilégient le moment de la production, même plus : le privilégient parfois de manière pathologique. Je ne ferai qu'évoquer quelques-unes de ces raisons.

Si les marxistes accordent une telle importance à la production, c'est parce que c'est dans la production que l'homme se mesure avec la nature, c'est là qu'il transforme la nature à l'aide des techniques de production en perpétuelle évolution. C'est là également que la science s'introduit dans le procès économique. C'est là, par le degré d'évolution des techniques de production utilisées, qu'on peut mesurer le degré d'évolution des forces productives, le degré de développement de la machine économique.

D'autre part, c'est dans la production qu'est définie la valeur des marchandises ... quand on sa't l'importance que Marx accorde à ce concept et l'importance que les économistes marxistes des pays socialistes lui attribuent, on comprend aussi l'importance qu'ils accordent à l'optique de la production comme point de départ de l'analyse économique.

J'en arrive maintenant au deuxième jeu de réponses : celui qui a trait aux méthodes, c'est-à-dire à la technique de construction utilisée par les architectes.

2. LA METHODE

Il serait arbitraire d'isoler les questions de méthode du contenu même de l'économie politique et de son objet. Ceci explique que différents auteurs rangent certaines des caractéristiques que nous avons énumérées précédemment dans la description de la méthode marxiste en matière économique.

Par méthode en économie politique marxiste — et j'utilise ici le terme « méthode » d'une façon assez restrictive — on entend un ensemble de moyens et de démarches de pensée appliquées constamment et sciemment pour connaître la réalité économique et les lois qui la gouvernent.

J'ouvre ici rapidement une parenthèse pour attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit ici de questions fort controversées mais que les controverses touchent plutôt à d'autres aspects de la méthodologie que ceux que je vais évoquer qui, eux, recueillent, parmi les économistes et les philosophes marxistes, une confortable majorité. Je ferme cette parenthèse pour passer à une synthèse, sans doute outrancière, de la méthode. On peut, en fait, distinguer trois démarches méthodologiques fondamentales.

La première démarche de recherche est une démarche qui permet de passer de la réalité économique brute — c'est-à-dire celle qu'on a sous les yeux mais qu'on n'a pas encore compris, dont on n'a pas saisi les rouages, la structure interne, les lois d'évolution, etc. — à des abstractions fort générales, que Marx appelle des concepts. On ne peut dégager ces catégories abstraites qu'en isolant, par la pensée, les éléments essentiels et récurrents des autres phénomènes. Chaque concept est, au fond, un condensé d'essentiel. Vu la complexité extrêmement grande des procès économiques, ces abstractions jouent un rôle extrêmement important en économie politique.

La deuxième démarche de recherche consiste à prendre en considération des éléments de plus en plus particuliers du procès économique. C'est une démarche concrétisante en ce sens qu'elle passe d'une sphère où les abstractions sont fort générales à une sphère où elles le sont moins.

La troisième démarche est celle de la vérification — vérification qui peut être historique ou statistique. Elle consiste à vérifier si ce qu'on a pu établir au moyen des abstractions — des lois par exemple — est conforme avec le déroulement concret, véritable du procès économique.

J'illustrerai ces démarches à l'aide du concept plus-value ou surproduit.

Ce sont des concepts qui ne sont pas immédiatement perceptibles dans le procès économique. On les trouve cachés sous des formes particulières : l'intérêt, les profits commerciaux, les profits des entreprises, etc. A partir de ces formes particulières on peut élaborer un concept connu on peut l'affiner, retrouver des catégories plus concrètes expliquer l'unité qui existe entre ses différentes formes. Une fois ce

concept connu on peut l'affirmer, retrouver des catégories plus concrètes qui peuvent rendre compte de toutes les manifestations spécifiques du concept général.

Telles sont les principales phases de la méthode utilisée tant par les fondateurs du marxisme que par les planificateurs d'aujourd'hui.

Pour s'imaginer les différentes phases de cette méthode on peut la comparer à un vol en avion qui aurait la caractéristique d'atterrir sur le même champ d'aviation que celui d'où il a décollé.

Il faut d'abord décoller ... et lors du décollage on ne voit quasiment rien du paysage qui entoure le champ d'aviation.

Puis, plus l'avion prend de l'altitude, plus on a une vision d'ensemble de la terre qu'on vient de quitter.

Ensuite, bien sûr, il faut atterrir — c'est comme on sait l'opération la plus délicate — mais après l'atterrissage, fort de la vision qu'on a eue quand on volait à haute altitude, on peut restituer aisément toutes les parcelles du pays qu'on parcourt en quittant l'aérodrome.

3. LES CONCEPTS COMMUNS

On peut distinguer dans les concepts qu'utilise Marx différents niveaux : il y a des concepts qui sont valables pour toute formation sociale, d'autres qui ne le sont que pour certaines formations sociales, d'autres encore qui sont spécifiques à une seule formation sociale. Ce qui nous intéresse maintenant c'est de déterminer comment les concepts utilisés en matière de planification découlent des concepts utilisés par Marx, plus précisément des concepts des deux derniers niveaux.

Il m'est naturellement impossible de faire un examen comparatif complet ... cela m'obligerait à comparer toutes les abstractions utilisées par Marx dans les quatre livres du Capital avec celles des planificateurs socialistes.

Voilà pourquoi je me bornerai à quelques illustrations.

Au fond chaque concept qu'utilise Marx peut avoir différentes dimensions :

- une dimension idéologique, en ce sens que Marx ne visait pas uniquement à décrire les rouages économiques ... il voulait également les transformer et dès lors il portait un jugement sur l'objet de son étude :
- une dimension sociale ... parce que la plupart des concepts sont « historiquement déterminés »;
- une dimension fonctionnelle qui demeure aussi longtemps que la fonction économique existe et indépendamment de la nature des rapports sociaux dans laquelle elle s'accomplit.

Voyons par exemple le concept « travail productif ».

J'ai choisi celui-là parce qu'il revêt une grande importance dans l'œuvre de Marx : il en parle dans tous ses textes économiques (les Grundrisse, le Capital, les Theorien über der Mehrwert), c'est-à-dire de 1857 à 1877 environ. D'autre part, ce concept a servi de base à l'établissement de la comptabilité nationale de chaque pays socialiste ... quand on connaît le rôle que joue cette comptabilité nationale dans l'établissement des plans à partir d'organismes centralisés, on saisit bien sûr le rôle, indirect certes, mais crucial qu'a joué le concept.

Marx définit cette notion de travail productif de la façon suivante : dans l'optique du capitalisme n'est productif que ce qui, remplissant une fonction productive, procure du profit au capitaliste.

On voit tout de suite que cette définition n'est pas transposable comme telle dans une économie socialiste où la finalité du profit ne peut plus jouer le même rôle de critère que dans une société marchande.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille reléguer cette notion dans la poubelle des concepts économiques dépassés ... car elle renferme également un autre critère, celui de la fonction productive. Et en vertu de ce critère — et je n'ai pas ici à m'étendre sur le bien-fondé ou non de ce critère, là n'est pas le but de notre démonstration — une série d'activités économiques sont considérées, aussi bien dans « le Capital » que pour les planificateurs des pays socialistes comme improductives (il s'agit, par exemple, des activités du secteur bancaire, financier, commercial ; du transport des personnes, etc.). C'est donc ce second critère — la dimension fonctionnelle du concept « travail productif » — qui a servi de base aux statisticiens et économistes soviétiques pour faire leurs comptes nationaux.

Mutatis mutandis des raisonnements analogues peuvent être tenus pour la plupart des concepts utilisés par la pensée marxiste en matière de planification.

Je pense, par exemple,

— à la grande distinction faite entre moyens de production et moyens de consommation — avec leur corollaire fonds d'accumulation et fonds de consommation — qui est directement issue de la classification de Marx du deuxième livre du « Capital »;

Je pense encore à tous les débats théoriques qui ont eu lieu dans les pays socialistes sur les fondements des prix, sur la loi de la valeur, sur la nature du marché ... ces débats gravitent autour de la conception de Marx de la valeur d'échange, des prix de production, du marché et des prix.

Je pense en dernier lieu, aux schémas de reproduction élargie de Marx qui ont servi de base à l'élaboration de la première balance de l'économie nationale soviétique de 1923-24. Ici encore il a fallu adapter ces schémas — conçus à l'origine pour décrire le procès d'accumulation d'une économie de type capitaliste — à une économie en transition d'abord et socialiste ensuite. Ces mêmes schémas d'ailleurs ont contribué à établir les balances intersectorielles soviétiques — dont la première date de 1959.

Il s'agit naturellement dans chaque cas de considérer que les concepts économiques en matière de planification découlent ou sont issus des concepts de Marx. En aucun cas on ne peut faire des « transpositions mécaniques ». Chaque fois il faut partir des concepts de Marx pour les adapter à des nouvelles réalités sociales. Il s'agit de les utiliser comme des guides et non comme des dogmes : cela va de soi.

Il me reste maintenant à passer d'un raisonnement en termes de bâtiments à un raisonnement en termes de spirales.

4. LE FONDEMENT DU SIGNE « EGALITE »

Qu'est-ce qui fonde la possibilité d'équation entre la pensée de Marx et celle des économistes marxistes en matière de planification ?

Je conclurai cet exposé en tentant de répondre à cette question,

Toute grande doctrine économique — qu'il s'agisse de la pensée physiocratique, de la pensée d'A. Smith et de Ricardo ou de celle de Marx — devance en quelque sorte son temps.

Dans la mesure où elle saisit ce qui est destiné à se développer; dans la mesure où elle a la capacité de découvrir dans ce qui est encore dominé, ce qui deviendra dominant et dans ce qui est secondaire ce qui deviendra essentiel:

Dans cette mesure-là, cette pensée prévoit car prévoir n'est rien d'autre que bien voir le présent ;

Dans cette mesure-là, elle pourra également saisir ce qui est enfanté par la réalité qu'elle décrit. Tel fut le cas de Marx qui voyait dans la société qu'il avait sous la loupe, les lignes de force de celle qui lui succéderait.

Dès lors rien d'étonnant à ce que sa pensée contestataire de la société dans laquelle il vivait devienne gestionnaire de la société socialiste.

Tel est le fondement de la possibilité d'égalité.

Pourquoi des spirales ?

D'abord parce que les bâtiments dont nous avons parlé plus haut ne nous donnent pas à penser que les fondations sont identiques, tandis que les spirales se développent autour d'une sphère commune qui représente le noyau des concepts du « Capital ».

Ensuite parce que les bâtiments, même fort élevés, donnent l'impression que la pensée économique marxiste est finie, terminée, achevée. Or, il n'y a rien de plus faux : la pensée, non plus, ne tolère aucun carcan. Et les spirales ont l'avantage de représenter le marxisme comme une théorie économique qui se développe continuellement.

Que sont ces spirales?

Une, en tous les cas, représente la pensée marxiste en matière de planification.

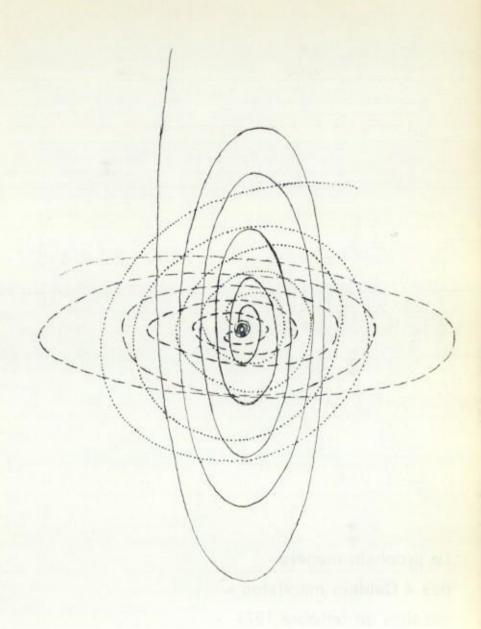
Une autre pourrait très bien représenter la pensée marxiste en matière de capitalisme, car depuis Marx cette pensée s'est également fortement développée dans les pays occidentaux même si elle est peu connue dans les milieux universitaires. En fait, par rapport à l'université elle est — sauf au Japon — relativement underground, c'est-à-dire qu'elle s'exprime principalement dans des revues extra-universitaires; elle s'élabore dans des centres de recherche extra-universitaires et elle n'est que rarement enseignée à l'université. Mais elle vit et elle peut préétendre à être représentée par une spirale.

Une troisième spirale pourrait, quant à elle, représenter l'analyse et les propositions des économistes marxistes en ce qui concerne la voie socialiste pour sortir d'une situation de sous-développement économique.

Comme on le voit, autour du noyau de concepts de Marx, se développent à l'infini trois spirales :

- une a trait aux pays socialistes,
- une autre aux pays capitalistes,
- une troisième au tiers-monde.

C'est dire qu'on peut penser que les explications marxistes en matière économiques ont, disons, une vocation planétaire.



Les Spirales

Le prochain numéro des « Cahiers marxistes » paraîtra en octobre 1971

	Abonn	eme	nt	ann	ue	de	9	sout	ien	:	2	00	F	m	inimu	ım
	Abonn	eme	nt	ann	uel	or	di	naire	:						140	F
	Vente	au	nu	mér	0 :										40	F
à	verser au	C.C.	P. (de la	a F	one	la	tion	J.	Ja	cqu	em	ott		1887.	

Après le XIVe Congrès du Parti communiste de Tchécoslovaquie

Louis Van Geyt et Augustin Duchâteau ont assisté au XIV* Congrès du Parti communiste de Tchécoslovaquie.

Malgré le vif intérêt qui s'est manifesté pour les événements de 1968 et les remous assez passionnés qu'ils ont provoqués, la presse belge s'est montrée plutôt réservée sur cette session.

Nous y avons trouvé des informations fragmentaires et quelques commentaires de caractère polémique. Sans doute certains attachent-ils plus d'importance aux difficultés qui se sont présentées dans les pays socialistes, comme dans le mouvement communiste international, qu'aux efforts entrepris pour les surmonter.

Francis Chenot : Votre présence au XIV^e Congrès et votre séjour en Tchécoslovaquie vous permettent-ils de formuler sur la situation actuelle un jugement qui dépasse le niveau de simples impressions et qui puisse éclairer le cours actuel des choses et la position du P.C.T.?

Augustin Duchâteau : Pour ce qui est du passé, il y a déjà quelque temps que le Comité central du P.C.T. a consigné le résultat de ses réflexions dans un document publié sous le titre de « Leçon tirée de l'évolution de la crise du parti et de la société après le XIII " Congrès du Parti communiste de Tchécoslovaquie ». Ce document a servi de base à une « Résolution sur les problèmes d'actualité concernant l'unité du Parti ». La substance de ces documents est connue.

Fruit d'une élaboration collective qui aboutit à la session du Comité central de décembre 1970, la rédaction de ces textes s'est accompagnée de longs mois de travail politique pour unifier les efforts des communistes tchèques et slovaques à partir d'une vision cohérente des causes et des moments successifs de la crise traversée ainsi que de l'étude des moyens d'aborder une nouvelle étape.

Quelle est l'étendue du consensus réalisé dans l'opinion ? Assurément, il s'est accompagné de <u>débats internes</u> dans le parti et de mesures de caractère disciplinaire. Il serait toutefois imprudent de croire qu'il ne correspond pas à une expérience, encore confuse pour certaines couches sociales mais déjà confirmée par certains secteurs, particulièrement au sein des masses ouvrières.

De toute manière, il est un fait : ces textes ont été aceptés par le XIV Congrès comme une analyse adéquate du processus qui a conduit aux événemnts de 1968, et de la signification de l'intervention soviétique.

Sur certains points, l'optique de ces documents ne correspond pas à celle qu'ont eue un certain nombre de partis communistes.

A cette époque, notre position de principe et notre conviction étaient, en bref, que le P.C.T. devait et pouvait trouver en lui, auprès d'une classe ouvrière expérimentée, et auprès de ses alliés, le moyen de surmonter ses difficultés.

L'invitation actuelle de la direction du P.C.T. à aller aux masses, la constatation faite que la classe ouvrière s'engage dans l'émulation socialiste confirment que cette opinion n'était pas sans fondement. La position exprimée par le Comité central du P.C.T. a été que les obstacles furent insurmontables, que ce qui peut et doit être fait maintenant ne fut pas possible, en 1968, en raison des hésitations et de la faiblesse de la direction de cette époque.

La thèse du P.C.T. se trouve résumée d'une manière assez claire dans ce passage de la « Leçon » :

« La logique de la lutte politique a amené la droite à essayer, de façon de plus en plus agressive, d'attirer à ses côtés, comme allié dans la lutte contre le parti, les forces politiques de l'ancienne petite bourgeoisie, qui hésitaient sur le bord de la société socialiste, et même des forces ouvertement anticommunistes. Un bloc politique des forces révisionnistes de droite et antisocialistes s'est formé. Ses différentes parties avaient bien des divergences idéologiques et tactiques, mais elles s'unissaient dans la lutte décisive contre le partiet contre l'alliance avec l'Union soviétique. »

Louis Van Geyt : Comme on le sait, lorsque ce document a été rendu public, notre parti a rappelé, par la voix du « Drapeau Rouge » que sa position était différente, et inchangée, en ce qui concerne l'intervention des pays du Pacte de Varsovie, en août 1968. Il est vrai que de nombreux partis frères ont cru devoir donner

leur opinion sur le passé à la tribune du congrès de Prague. Les porte-parole des partis dirigeants des pays membres du Pacte de Varsovie ont confirmé leur position tout en manifestant, semble-t-il, le souci de ne pas réalimenter les polémiques à ce sujet. On ne peut pas dire que ce souci ait été partagé par tous les représentants à Prague des partis qui ont approuvé l'intervention. Ceci, d'ailleurs, permet de comprendre que d'autres qui ont eu une opinion différente souhaitaient sans doute s'exprimer aussi ouvertement.

La position de la délégation du P.C.B. a été que sa mission consistait davantage à s'informer des débats du congrès qu'à formuler, du haut de sa tribune, sa façon de voir sur les problèmes complexes qui étaient au centre des travaux du congrès.

« Le comité central du P.C.T. connaît bien », avons-nous dit, « les questions générales et fondamentales sur lesquelles nos deux partis sont d'accord et les questions particulières, bien qu'importantes, sur lesquelles nos avis diffèrent des vôtres. Et nous considérons, quant à nous, que plus tôt prendront fin les polémiques publiques ou quasi publiques sur ces questions, mieux cela vaudra pour une confrontation vraiment fraternelle et vraiment utile des positions des uns et des autres ».

Augustin Duchâteau: Bien entendu, on ne peut pas nier que sur les événements du passé comme sur l'analyse de la « Leçon », des appréciations différentes continueront à subsister à propos des ressorts d'un moment historique dont les aspects complexes et contradictoires ne peuvent pas échapper à qui ne se contente pas d'une vue simpliste ou d'une argumentation purement polémique. Des divergences se sont produites dans l'évaluation du contexte global et de tous les facteurs qui ont pu contribuer à figer des positions contraires et à rendre les affrontements dramatiques.

Ces appréciations différentes n'entament pas les positions de principe des communistes ni sur les aspects positifs manifestés dans le programme de janvier 1968 du P.C.T., ni sur les relations qui existent entre l'engagement internationaliste des partis communistes et leur action sur le terrain national. Un large accord existe à ce sujet. Mais aucun accord sur les principes n'empêchera jamais l'histoire de produire des événements nouveaux — qui ne sont pas des accidents fortuits — ni ne supprimera la nécessité de l'analyse concrète sans cesse renouvelée de situations concrètes diverses et différentes. Ce serait d'autre part faire preuve d'une excessive rigidité de jugement de prétendre que l'analyse à laquelle s'est livré le P.C.T. — qui est le résultat de deux années de recherches et de réflexions — ne nous apporte aucune lumière nouvelle sur ce que fut, dans ses aspects contradictoires, le cours réel des choses pendant cette période.

Par ailleurs, en ce qui concerne notre attitude à l'égard des problèmes de la Tchécoslovaquie, — et chacun sait que nous n'avons jamais eu une vision unilatérale des choses —, je pense qu'il n'est raisonnable de la part de personne de prolonger et de privilégier la répétition d'un jugement formulé à une époque donnée sur un moment historique de crise du P.C.T. et de la société tchécoslovaque par rapport au souci primordial de comprendre le sens du mouvement actuel par lequel ce parti et cette société cherchent la meilleure issue.

Il n'est pas faux de considérer que si le XIV" Congrès comporte un jugement sur le passé, il est avant tout, un acte politique qui vise à surmonter une crise longue et profonde et qui fixe, pour l'étape actuelle, les orientations déterminées par le P.C.T. afin d'avancer dans la construction du socialisme dans les conditions spécifiques de la Tchécoslovaquie, et ceci en affirmant l'appartenance du pays à cette réalité : l'ensemble de la communauté socialiste, compte tenu des enseignements du passé et compte tenu de toutes les données de la situation internationale, compte tenu aussi de la nécessité de l'unité du parti pour accomplir ces tâches.

Francis Chenot: C'est là, je crois, une position raisonnable sur laquelle il n'est pas nécessaire d'insister davantage. Mais quel serait, selon vous, l'élément dominant qui permet de caractériser l'orientation actuelle du P.C.T. et le contenu essentiel de son programme?

Louis Van Geyt : Pour tenter de les situer, je m'en référerai au rapport du camarade Husak, premier secrétaire du Comité central depuis avril 1969, élu secrétaire général par le nouveau Comité central issu du XIV^e Congrès.

Il serait difficile de résumer ce rapport en quelques mots. Il faut souligner que le camarade Husak, analysant les causes de la crise de 1968-1969, a insisté sur la gravité des erreurs commises, lors de la période antérieure, sous la direction de Novotny : sous-estimation de la complexité des tâches de l'édification socialiste dans un pays industriellement développé, tendances à l'euphorie et au subjectivisme. Novotny avait notamment affirmé que, dans les années 1960, les tâches fondamentales du passage du capitalisme au socialisme étaient déjà réalisées. Gustav Husak a fait observer que les bases économiques et sociales du socialisme avaient été établies mais que ce processus était allé de pair avec une intégration dans la construction de l'Etat et l'édification de la société socialiste de couches petites bourgeoises. On avait aussi sous-estimé la signification du cadre international dans lequel l'édification devait se réaliser et la nécessité de la lutte politique et idéologique contre les formations antisocialistes. Ces erreurs constituent l'un des éléments qui permettent d'expliquer comment il a été possible qu'en Tchécoslovaquie où, dès 1948, la classe ouvrière, avec ses alliés, avait conquis le pouvoir démocratiquement, les forces antisocialistes aient pu reprendre, à un moment donné, une certaine initiative. D'autre part,

après le XIII^e Congrès, des résolutions valables ne furent pas appliquées. Il en fut de même après la session du Comité central de janvier 1968... On laissa la porte ouverte à une certaine spontanéité petite-bourgeoise.

Husak a souligné avec force que le XIV^e Congrès marquait la fin de la période de crise.

Il a expliqué que la stratégie du parti, basée sur la lutte pour la croissance économique et l'application d'un plan quinquennal de 1971 à 1975, devait reprendre appui sur les acquis de 25 ans de régime socialiste et éviter les erreurs du passé. Il s'agit de passer à une période de développement intensif pour faire face aux besoins croissants de la société sur le plan des moyens de production et des besoins qui ne sont pas directement liés à la croissance économique. Il faut consacrer l'essentiel des forces de la société, de la classe ouvrière et du parti à la réalisation d'un plan axé sur l'assimilation des résultats de la révolution scientifique et technique et sur la mise en œuvre des possibilités, insuffisamment utilisées, en matière d'intégration des économies de la communauté socialiste. Une formule qu'il est peut-être intéressant de reprendre, c'est celle utilisée par Gustav Husak lorsqu'il a dit que désormais il faut lutter avec la même énergie pour le progrès économique et technique qu'hier, c'est-à-dire au cours de la période clôturée par le XIV" Congrès, pour la consolidation de la société socialiste devant le danger représenté, de l'avis des communistes tchécoslovaques, par les forces opportunistes et antisocialistes.

D'où la nécessité de conserver et d'appliquer l'aspect positif des réformes proposées en 1968 en les dépouillant de certaines outrances idéalistes.

Augustin Duchâteau: Je crois qu'il faut insister sur un fait. A la floraison désordonnée des théories qui prétendaient ouvrir des horizons nouveaux à la construction du socialisme — et aux mesures précipitées de cette époque — succède, avec le XIV° Congrès, une vision plus sobre et plus pragmatique des réalités immédiates. Ceci n'exclut nullement la critique des méthodes routinières. Au contraire, le rapport de Gustav Husak implique une condamnation catégorique du refus de prendre en considération les problèmes nouveaux. On a constaté que cette pratique avait été incontestablement une des causes de la détérioration croissante entre un groupe dirigeant et les cadres techniciens et les masses.

Francis Chenot: La question que, dès lors, on est en droit de se poser, est celle des garanties. Dans quelle mesure le programme élaboré par le XIV^e Congrès pourra-t-il échapper aux reproches que Husak adressait aux derniers plans quinquennaux et, d'une manière générale, au divorce trop souvent constaté entre les actes et les paroles ?

Louis Van Geyt : Les mesures annoncées ont été concrétisées dans le fort intéressant rapport présenté par Lubomir Strougal, président du Conseil des ministres, sur les directives pour le plan. Il allait énumérer les possibilités qui existent en Tchécoslovaquie de développer la production de facon quantitative et intensive et de créer les conditions d'une satisfaction croissante des besoins de la population. Il allait traiter également des problèmes de l'agriculture en soulignant que la collectivisation, la création des fermes coopératives étaient aujourd'hui des faits acquis, acceptés par l'immense majorité des travailleurs de la campagne. Il est à présent question de regrouper des entreprises agricoles coopératives en raison de leur dimension insuffisante, compte tenu de l'évolution technique. Le programme du P.C.T. peut paraître ambitieux. Sa réalisation implique la solution d'un certain nombre de problèmes politiques. Tant par ce que nous avons entendu au congrès que par les contacts que nous avons pu avoir en diverses régions importantes du pays, nous avons acquis la conviction que le Parti communiste de Tchécoslovaquie et son Comité central ont réussi, dès maintenant, à regagner le soutien de couches fondamentales de la classe ouvrière et de la paysannerie. Il est bien évident que les choses restent plus compliquées en ce qui concerne un grand nombre d'intellectuels d'une part et une partie de la jeunesse étudiante et travailleuse, d'autre part. Il subsiste là des problèmes dont nos camarades ne cachent pas la complexité et qui ne pourront être résolus, dans le cadre de la construction du parti, que par un effort de reconquête de la confiance basé sur la conviction et la discussion et non sur des mesures administratives ou bureaucratiques. Cet effort n'est pas séparable des problèmes qui se posent sur le plan de la relation entre le parti et la classe ouvrière. En ce qui concerne les rapports du parti avec les organisations syndicales, on est là-bas au début d'une recherche en vue de répondre aux besoins d'une société industrielle évoluée.

D'autre part, je ne crois pas trahir l'opinion de notre délégation en disant que nous avons eu l'impression qu'en réaction à certaines outrances qui ont pu se produire, il y a deux ans et demi, la tentation existe de voir le parti et l'Etat intervenir d'une façon exagérément directive dans les domaines de la culture et de l'art. Mais nous croyons que c'est là un problème que le temps aidera à approcher d'une façon plus satisfaisante, même si, en ce domaine, un certain nombre d'impondérables et d'incertitudes subsistent encore.

Francis Chenot : A ce propos, la question de l'épuration du parti a soulevé beaucoup d'interrogations.

Louis Van Geyt : Le problème que je viens d'évoquer est évidemment lié à celui de la cohésion du parti. A cet égard, il est bien vrai que le problème de ce qui a été appelé l'épuration continue de soulever pas mal d'interrogations. Le parti communiste de la Tchécoslovaquie comptait un milion et demi de membres. Environ 20 % de ses effectifs ont été écartés de ses rangs. Sur ce nombre, une cinquantaine de milliers ont été exclus ou sont considérés comme étant sur des positions inconciliables avec celles sur la base desquelle le parti s'efforce de reprendre, sur une large échelle, l'offensive pour transformer le pays en un Etat socialiste avancé, — dans les conditions d'une Europe divisée en blocs antagonistes —. Il faut souligner que nos camarades tchécoslovaques attachent un prix considérable à la réussite des efforts qu'ils déploient pour regagner, dans un avenir rapproché, à l'action militante, la majorité de ceux qui ont été écartés.

Augustin Duchâteau: Après une crise profonde, le renforcement de l'unité de vues des communistes et de leur liaison avec les couches déconcertées par les événements se justifie, avant tout, par le besoin éprouvé par le parti de retrouver sa pleine capacité d'action pour le progrès de l'édification socialiste bien plus que par toute autre considération spéculative. Et qui peut dire que cela ne correspond pas, dans la mesure où les perspectives sont éclairées, aux intérêts des couches populaires profondes qui ont vécu une période d'obscurcissement de la conscience de la voie la plus sûre, à la suite d'erreurs, dont les unes trouvent leur explication dans des difficultés objectives, dont d'autres — qui n'étaient pas indispensables — la trouvent « dans les gens », pour reprendre une expression de Gustav Husak.

Dans le domaine des relations entre le parti et les couches intellectuelles, entre les travailleurs et leurs organisations d'entreprise, le poids du passé, éloigné et plus proche, ne sera pas négligeable.

La solution paraît dans l'immédiat liée à des succès dans deux domaines: celui d'uner évaluation équilibrée plus satisfaisante entre tous les éléments du niveau de vie et celui d'une relation plus transparente et plus ordonnée entre le travail et le fruit du travail. Le rapport de Strougal donne, à ce sujet, toute une série d'indications qui signifient, en tout cas, que bien des problèmes sociaux sont posés d'une manière fort concrète.

Il y est question d'une politique d'augmentation des revenus du travail, proportionnelle aux résultats économiques, de l'équilibre entre les variations du niveau du coût de la vie et celles des prix de détail de manière à assurer l'équivalence entre les revenus nominaux et les revenus réels, de l'élimination progressive du désordre et de l'égalitarisme malsain des rémunérations, d'une amélioration prochaine des rémunérations dans le domaine de la santé et de l'instruction publique, du relèvement des retraites et de réformes importantes en faveur de la femme au foyer et dans la production, etc.

Louis Van Geyt: D'ailleurs, les rapports présentés au congrès, comme de nombreuses interventions, ont mis l'accent sur la nécessité de resserrer les liens du parti avec tous ceux qui, jusqu'à présent, continuent à occuper une position exspectante pour reprendre un terme bien belge. Pour gagner réellement leur confiance, il ne suffit pas de présenter des perspectives justes en matière de construction de la société socialiste développée. Encore faut-il que ces réponses tiennent compte de ce que le pays recèle comme possibilités particulières en ce domaine. C'est en fonction de la réponse à cette question que l'affirmation du XIV^e Congrès selon laquelle le parti regagne la confiance des différentes couches de travailleurs se vérifiera. Et c'est cela qui justifiera l'optimisme raisonnable dont je me suis permis de me faire l'écho en ce qui concerne l'avenir, dans les premières impressions que j'ai confiées à la rédaction du « Drapeau Rouge » au retour de notre délégation.

Augustin Duchâteau : Il faut dire que les contacts que nous avons pu prendre à l'occasion de notre séjour, conduisent à cette conclusion.

Les courants qui se sont exprimés, avec une impétuosité désordonnée, au cours du printemps 68 semblent, dans une certaine mesure, converger vers une prise de conscience du fait que les aspirations légitimes auxquelles répondait le programme de janvier 1968 furent, par la suite, déviées et ne trouvèrent pas leur expression organique cohérente et adéquate aux nécessités. La raison de cet entraînement dans un bouillonnement quelque peu anarchique se trouve sans doute à la fois dans certaines résistances obstinées, dans une théorisation hâtive à propos des problèmes jusque là mal résolus et dans le fait que ceci donna un certain espace et certaines possibilités de manœuvre aux courants hostiles. On fit confiance à ceux qui paraissaient incarner le cours nouveau. Ceux-ci aperçurent sans doute le risque que comportait, dans le développement de courants spontanés, une poussée révisionniste. Mais ils se sont trouvés sans puissance réelle pour mener le combat sur deux fronts qui eût permis d'unir les meilleures forces pour faire du programme de janvier autre chose que la bannière d'une alliance ambiguë et, de surcroît, incertaine de ses propres objectifs, en présence de laquelle la classe ouvrière, déconcertée par l'acuité des polémiques et en raison d'une perte d'autorité, ne put occuper le terrain.

Dorénavant, beaucoup de choses dépendront de la manière dont le programme tracé par Gustav Husak entrera dans la réalité. Il faut dire que ce programme trouve une assise assez ferme dans la reprise des activités économiques normales, dans ses résultats déjà visibles, dans les engagements obtenus dans les entreprises, dans une expérience générale vécue par la société.

Francis Chenot : Gustav Husak a affirmé la volonté de la Tchécoslovaquie de contribuer efficacement à l'accroissement de la puissance politique et économique de la communauté socialiste dans le monde.

Il a aussi souligné l'intérêt de son pays à la réalisation d'un système efficace de sécurité collective en Europe.

Louis Van Geyt: Lors de notre intervention au congrès de Prague nous avons dit, comme nous l'avions affirmé lors du récent XX° Congrès de notre parti et comme nous le rappelions dans le message de notre Comité central en l'honneur du 50° anniversaire du P.C.T., que c'est le mouvement ouvrier démocratique tout entier de notre pays qui a un intérêt majeur à voir se renforcer tous les pays socialistes et chacun d'eux, sur le triple plan de la consolidation de l'Etat, de l'amélioration du niveau de vie matériel et culturel de la population et du développement de la démocratie socialiste.

Et cela tout d'abord, disions-nous, à Prague, parce que ce renforcement contribue plus que tout autre chose à tenir en respect les forces agressives de l'impérialisme, à empêcher l'éclatement d'une nouvelle guerre mondiale et à jeter les bases de cette véritable sécurité pan-européenne à laquelle nos peuples aspirent.

Certes, nous avons ajouté dans notre salutation au congrès du P.C.T. que cette appréciation était due également au fait que chaque progrès palpable de l'économie, de la culture du mode de vie et de la démocratie socialiste dans cette partie-ci de l'Europe et du monde stimule le combat pour la défense et l'élargissement des droits des travailleurs et de la jeunesse pour la libération des peuples du joug des monopoles et de l'impérialisme dans le reste du monde et de l'Europe, y compris dans notre pays. C'est, en effet, pour cela que nous osions conclure en exprimant le souhait que le XIV* Congrès du P.C.T. fût en mesure de confirmer ce qui nous était apparu comme une thèse marquante du rapport de Gustav Husak, à savoir que la période de crise de la République socialiste tchécoslovaque est pour l'essentiel surmontée et que la classe ouvrière et le peuple tchécoslovaque groupés autour de leur parti vont pouvoir vouer désormais le meilleur de leurs forces à l'achèvement de la construction au cœur de l'Europe d'un Etat socialiste avancé. Mais il va de soi que le rôle de la Tchécoslovaquie dans le cadre de la lutte des classes actuelle à l'échelle européenne et internationale, est avant tout de contribuer non seulement à tenir en respect les forces agressives impérialistes mais à créer les conditions qui permettent aux forces anti-impérialistes de notre coin de l'Europe d'imposer à leurs gouvernements, comme à l'impérialisme américain la recherche d'un système de relations inter-européennes et internationales nouvelles basées sur le remplacement des blocs militaires en présence par une Europe fondée sur un système de sécurité collective comportant la dissolution des blocs militaires et en premier lieu de l'OTAN et le retrait de toutes les forces et bases militaires étrangères des territoires de chacun des pays membres.

Le chemin vers une telle sécurité collective, — et à cet égard, il y a entre les communistes tchécoslovaques et les communistes de Belgique une concordance pratiquement totale —, passe par la ratification des accords conclus récemment entre l'Union soviétique et la République fédérale allemande et entre la Pologne et la R.F.A. II passe également par la normalisation des rapports entre la Tchécoslovaquie socialiste et l'Allemagne occidentale capitaliste sur la base de la renonciation par cette dernière à l'entièreté des clauses de « diktat » contenues dans les accords ignominieux de Munich. C'est une raison supplémentaire pour les communistes de Belgique de croire qu'il est de leur devoir d'entretenir et de développer les relations entre les communistes de notre coin de l'Europe et ceux de l'Europe socialiste, y compris la Tchécoslovaquie, et de mettre l'accent sur les efforts communs des uns et des autres pour une Europe où la voie sera ouverte à la coopération pacifique entre Etats socialistes et capitalistes pour la construction d'un monde où tous les peuples, y compris le peuple vietnamien, les peuples d'Amérique latine, les peuples du Moyen-Orient, puissent vivre en paix et librement, maîtres de leur propre destin sur la base d'une véritable coexistence pacifique.

L'adhésion des « Amis de l'Exploité » à l'Internationale communiste

De brefs commentaires consacrés au IIe congrès des « Amis de l'Exploité » et au rapport qu'y avait présenté Charles Massart, ont déjà esquissé ici les grandes lignes de l'évolution qui devait amener le IIIe congrès, tenu le 29 mai 1921, à passer de l'adhésion morale à l'adhésion effective au Komintern (1), Cette décision fut prise à une imposante majorité : 713 voix contre 35 et 30 abstentions. Certains militants la réclamaient depuis plusieurs mois, entre autres Joseph Thonet, de Huy et Joseph Bracops, qui dirigeait alors le groupe de Saint-Gilles. En février encore, à la tribune du IIe congrès, Jacquemotte et Massart s'étaient opposés à ce point de vue. Il ne pouvait être question, selon eux, d'improviser la constitution d'un parti communiste « à l'écart de l'action de la masse » et, en tout état de cause, il convenait d'élaborer d'abord un programme exposant les idées maîtresses de la lutte révolutionnaire en Belgique.

Jusqu'au bout, les deux leaders avaient essayé de jeter au sein même du P.O.B. les bases organiques d'un parti révolutionnaire possédant au départ une réelle implantation dans la classe ouvrière. Ils n'y étaient pas parvenus. Depuis leur expulsion du P.O.B. en décembre 1920 et même entre le congrès de février et celui de mai, les « Amis de l'Exploité » avaient perdu de l'influence et quelques éléments de valeur. De l'avis de Jacquemotte - exprimé à la tribune du IIIe congrès -

cette situation erait due, au moins en partie, aux hésitations et à l'indiscipline de ceux qui n'avaient pas compris la nécessité d'un travail patient pour rallier au communisme non quelques individus et groupes restreints mais des organisations ouvrières représentatives, « Je n'ai pas confiance, répéta-t-il, dans les groupements qui donnent à leur mouvement le caractère de cercle fermé, de chapelle. Le mouvement doit être un mouvement de masse. »

Les insuffisances dont se plaignaient Jacquemotte et Massart ne surprendront pas si on les situe historiquement, d'une part dans le contexte de la guerre impérialiste telle qu'elle avait été vécue en Belgique, où les fictions de la défense nationale avaient pu trouver des assises plus solides qu'ailleurs, et, d'autre part, dans le prolongement des positions atteintes avant 1914 par les minorités révolutionnaires de notre pays. (2) Mais, indépendamment de ces insuffisances, la transformation de la fédération des « Amis de l'Exploité » en parti communiste s'opéra à un moment peu favorable ; la vague révolutionnaire commençait à refluer partout dans le monde et, en Belgique même, la bourgeoisie avait si bien restauré sa puissance sous le couvert de l'union sacrée qu'elle était déjà passée à l'attaque contre la classe ouvrière à la fois sur le plan économique et sur le plan politique. (3)

Quoiqu'il en soit, le projet de pro-

⁽¹⁾ Cf. « Cahiers marxistes », nº 9, mars-evril-mai 1971, pp. 44 et suiv.
(2) Voir à ce sujet : Maxime Steinberg, « A l'origine du communisme be'ge : l'extrême-gauche révolutionnaire d'avant 1914 » in « Cahiers marxistes », nº 8, décembre 1970-janvier-

⁽³⁾ On trouvera dans le nº 1 des « Cahiers marxistes » (15.3.1969) une analyse de la situation politique en Belgique à cette époque — Claude Renard, « Les débuts du tripartisme en Belgique — La politique intérieure des gouvernements d'union nationale (novembre 1918- novem-

gramme soumis au III° congrès des « Amis de l'Exploité » posait fort bien le problème que cette assemblée devait résoudre lorsqu'il soulignait que tous les travailleurs organisés du monde étaient tenus de choisir entre la II° ou la III° Internationale. Il en était en effet ainsi depuis que le déclenchement de la guerre mondiale avait placé les travailleurs du monde devant l'alternative suivante : ou soutenir les gouvernements impérialistes ou se retourner contre eux pour établir une paix juste et instaurer le socialisme.

C'est la dislocation de la II^e Internationale en 1914 qui avait imposé aux révolutionnaires la création d'une nouvelle Internationale capable d'animer la lutte contre la guerre impérialiste et contre les gouvernements capitalistes. Cette lutte avait été engagée dans la plupart des pays belligérants par des groupes mnioritaires du mouvement ouvrier socialiste et des syndicats, dont les représentants s'étaient rencontrés en Suisse à deux reprises, en 1915 (Zimmerwald) et en 1916 (Kienthal). Dans les circonstances tragiques de l'époque, sa conduite impliquait une dénonciation brutale des chefs socialistes qui s'étaient associés aux gouvernements impérialistes. En fait, l'unité ouvrière avait été détruite par l'adhésion des partis sociaux-démocrates à la politique de défense nationale et par leur entrée dans les cabinets de guerre. Cette unité, Il importait de la reconstituer en se basant sur une politique de classe exprimant sans équivoque la rupture avec les partis sociaux-démocrates.

Préparés depuis de nombreuses années à la révolution aussi bien théoriquement que pratiquement, Lénine et ses amis bolchéviks furent très vite conscients de la nécessité de cette rupture. Lénine avait songé à une nouvelle Internationale dès le début du conflit. Mais il y a lieu d'observer que le chef des bolchéviks n'entendait nullement agir avec précipitation et entreprendre la réalisation de ce projet sans avoir la garantie que la volonté de créer des partis ouvriers révolutionnaires se manifesterait dans les principaux pays européens. Tant à Zimmerwald qu'à Kienthal, sa fermeté ne l'empêcha pas de faire preuve de prudence et de souplesse; il n'avait même pas exclu l'éventualité d'un retour temporaire de son parti au sein de la Ile Internationale au cas où les conditions pour en constituer une nouvelle tarderaient trop à mûrir.

C'est incontestablement la victoire de la révolution d'Octobre en Russie qui donna à l'Internationale son plus solide point d'appui, dans la mesure où cette révolution réalisa les buts politiques que poursuivaient depuis 1915 les « Zimmerwaldiens » de gauche gagnés aux vues de Lénine. Les circonstances mêmes faisalent ressortir assez clairement la vanité d'un internationalisme qui n'eût pas été authentifié par un mouvement de solidarité ouvrière envers le jeune pouvoir des Soviets tout de suite en butte aux assauts de la contre-révolution et de l'intervention armée des puissances impérialistes.

Indispensable expression de cette solidarité, le Komintern devait permettre l'essaimage des enseignements de la révolution d'Octobre à l'échelle du mouvement ouvrier mondial. Enseignements de deux ordres : en premier lieu, les bolchéviks avaient fait la démonstration de la possibilité de la conquête du pouvoir par le prolétariat, ils avaient résolu pratiquement le problème que Marx avait soumis jadis à la Première Internationale et dont la Commune de Paris, puis la révolution de 1905, avaient successivement précisé les données. En second lieu, ils avaient, dans leur expérience révolutionnaire, élaboré et mis au point des moyens et des méthodes de combat dont l'efficacité ne pouvait plus faire de doute. De ce fait, on ne pouvait que reconnaître très logiquement à leur parti un rôle dirigeant au sein de la nouvelle Internationale, rôle lié non à la fonction étatique de ce parti en Russie, mais à l'avance politique qu'il avait prise, sous l'impulsion des marxistes russes et spécialement de Lénine, sur les autres forces révolutionnaires agissant de par le monde,

La guerre civile ravageait toujours la Russie des Soviets lorsqu'en juillet-août 1920, le IIe congrès du Komintern énonça les 21 conditions auxquelles II fallais souscrire pour se voir reconnaître par elle la qualité de parti communiste. En réalité, « l'unique condition péremptoire » était à ce moment « la rupture totale et inconditionnelle avec les éléments réformistes », ainsi que le précisa le Comité exécutif de l'I.C. dans une lettre envoyée un peu plus tard à ses adeptes français.

Cette intransigeance n'alla pas sans exagération que Lénine condamna au IIIº congrès (juin-juillet 1921) et dont il réclama la correction, mais, malgré ses bavures, elle correspondait à une nécessité politique. Il aurait été impossible autrement d'aider les éléments révolutionnaires des principaux mouvements ouvriers européens à tirer toutes les conclusions théoriques et pratiques de l'effondrement de la II^e Internationale et à se donner un programme d'action cohérent de lutte contre le capitalisme.

C'est précisément à ces conclusions et à l'adoption d'un tel programme qu'en étaient arrivés, en mai 1921, les militants d'extrême-gauche du P.O.B. qui s'étaient groupés dans la fédération des « Amis de l'Exploité ». La porte du Komintern leur fut dès lors ouverte. Ils la passèrent d'autant plus aisément que le IIIe congrès de l'I.C. allait manifester

une orientation nouvelle par rapport au congrès précédent. Les impératifs immédiats que fixaient les 21 conditions restaient certes d'actualité, mais ils commençalent à être dépassés par l'essor du mouvement. On insistait toujours autant sur la nécessité de rompre avec le réformisme. Toutefois, cette préoccupation était moins unllatérale et il s'en ajoutait une autre, surtout à l'intervention de Lénine, celle de combattre plus vigoureusement les travers sectaires, qui paralysaient souvent les communistes frais émoulus, et de mettre ceux-ci en état d'entreprendre une action révolutionnaire qui pût être, comme le souhaitait Jacquemotte, un « mouvement de masse ».

C.R.

PROGRAMME

DE

L'ACTION SOCIALISTE-REVOLUTIONNAIRE EN BELGIQUE

présenté au IIIe congrès des « Amis de l'Exploité »

Avant-Propos

Le II^e Congrès des Amis de l'Exploité, tenu le 27 février 1921, à Bruxelles, a adopté l'ordre du jour suivant :

Le Congrès des Amis de l'Exploité ;

Considérant que l'action révolutionnaire en Belgique doit être renforcée et précisée ;

Décide :

- 1º Qu'un programme exposant nettement les principes de notre action sera dressé par une commission nommée à cet effet par le Congrès; ce programme, au point de vue intérieur, exposera les modalités dans lesquelles doit se dérouler notre action révolutionnaire en Belgique; au point de vue extérieur il spécifiera notre adhésion morale aux thèses de la IIIº Internationale;
- 2º Ce programme servira de directive à la rédaction de l'Exploité, à l'action de nos groupes, à notre action de propagande méthodique dans le pays.

C'est à la suite de cet ordre du jour que la Commission nommée par le Congrès a élaboré le projet de programme suivant, qu'elle soumet à la discussion des groupes et à l'approbation du III^e Congrès des Amis de l'Exploité.

Considérations Générales

Pour apprécier sainement ce qui va suivre, il est nécessaire de se rappeler qu'au IIº Congrès, un certain nombre de nos camarades estimaient que nous devions rompre définitivement avec le P.O.B. et constituer immédiatement un Parti Communiste. Après une discussion approfondie, le Congrès décida finalement de s'en tenir à l'élaboration d'un programme de principes et d'action spécifiant notre adhésion morale à la IIIe Internationale. C'est cette pensée fondamentale qui nous a guidés dans l'élaboration de ce projet.

. . .

Actuellement, dans le monde entier, chez tous les travailleurs organisés, le problème qui se pose : IIe ou IIIe Internationale ; c'est-à-dire méthodes démocratiques bourgeoises ou méthodes révolutionnaires. En Belgique, où le P.O.B., inféodé jusqu'à ce jour — pour des raisons que tous connaissent — à la IIe Internationale, maintient encore les masses ouvrières dans la passivité et l'ignorance, le besoin d'une réaction se fait sentir avec force. Cette réaction nous l'avons tentée jusqu'à ce jour au sein du P.O.B. (1). Dans le rapport soumis au dernier congrès, nous avons fait l'exposé du travail accompli depuis l'armistice par les « minoritaires » ; nous n'y reviendrons pas.

Nous estimons aujourd'hui que cette action « renforcée et précisée » à laquelle nous a conviés le Congrès précédent ne peut plus s'effectuer dans les mêmes conditions que par le passé.

Mais comment doit se manifester notre changement d'attitude ou, plutôt, ce que nous appellerons l'évolution nécessaire? Cette évolution doit-elle se faire au point de vue principes ou simplement au point de vue tactique? Il convient donc de préciser, et trois hypothèses s'offrent à nous pour déterminer notre attitude.

- 1" Ou bien travailler dans le P.O.B. en vue d'essayer de le faire revenir aux principes du programme de Quaregnon, sa charte constitutive :
- 2º Ou bien encore essayer, toujours dans le P.O.B., de substituer à ce programme celui que nous proposons ci-après;
- 3° Ou, enfin, nous séparer du P.O.B. et réaliser notre programme dans le parti que nous aurons créé.

Examinons brièvement ces trois hypothèses :

A. - Le retour au programme de Quaregnon

Nous y sommes opposés pour des raisons principielles et pour des raisons pratiques.

Raisons principielles d'abord. — La déclaration de principes placée en tête de ce programme est vague, incolore et manque de précision et de netteté; elle a pu répondre aux nécessités de l'action en Belgique il y a 27 ans, elle ne répond certes plus aux nécessités de l'action prolétarienne d'aujourd'hui. Au surplus, le programme proprement dit (politique et économique) n'est que l'énumération d'une série de réformes qui, même réalisées, et elles ne le seront jamais en régime capitaliste — n'entameraient pas la structure du régime actuel et n'ont pas, par conséquent, de valeur spécifiquement révolutionnaire.

⁽¹⁾ Parti Ouvrier Belge.

Raisons pratiques ensuite. — Ce programme, fut-il suffisant, il serait impossible, dans l'état d'impuissance révolutionnaire où en est arrivé le P.O.B. de l'y ramener et de le faire appliquer.

B. - Réaliser un programme nouveau dans le P.O.B.

Seconde hypothèse. Elle nous paraît aussi irréalisable que la première. Songer à faire admettre par le P.O.B. un programme révolutionnaire, un programme communiste, est impossible. Pour cela il faudrait, en effet, que les masses ouvrières fussent devenues suffisamment conscientes pour se débarrasser des chefs qui les trompent avec un cynisme inégalé et qu'elles ont supportés jusqu'ici; ce serait admettre que les Congrès du P.O.B., formés de fonctionnaires inaccessibles à nos raisonnements et à nos principes, puissent subitement être convertis par nos théories; ce serait admettre enfin que les hauts fonctionnaires de la II^e Internationale, Vandervelde, Huysmans, etc., renonceraient bénévolement, par amour du socialisme, à leur opposition au communisme international; en un mot, ce serait admettre l'impossible.

C. - Créer un parti pour réaliser notre programme

Nous sommes donc amenés logiquement à examiner la troisième hypothèse — celle que nous préconisons — la création d'un parti distinct du P.O.B., adoptant notre programme et le réalisant.

Cette hypothèse admise — et nous n'en voyons pas d'autre réalisable — quel sera le programme et le parti à constituer ? Nous n'hésitons pas à répondre que ce ne peut être que le programme du Parti communiste international.

II

Parti Communiste

ou Parti Social-Démocrate

Nous sommes très peu sensibles aux questions « étiquettes »; nous ne savons que trop, par expérience, que le titre d'un parti ne répond pas toujours aux conceptions qui y sont appliquées. Nous ne croyons pas, d'autre part, que le fait de s'intituler communiste confère à celui qui s'en pare la qualité de révolutionnaire.

Mais si nous sommes assez indifférents au titre d'un parti, nous sommes, au contraire, très attentifs à ses conceptions et à ses actes. Or, il n'est pas contestable qu'un abîme existe au point de vue révolutionnaire — et c'est le point de vue qui nous intéresse — entre la III^e Internationale et les partis de masses qui s'y rattachent réellement, et la II^e Internationale et les partis qui y sont inféodés. Et il est également hors de doute que depuis la guerre une différenciation très nette — renouvelée de celle de Karl Marx dans son manifeste communiste — s'est opérée entre les partis s'intitulant socialistes et ceux se réclamant du Communisme, ce dernier ayant actuellement le sens que nous attachions aux termes « socialistes marxistes » ou « socialistes révolutionnaires ».

Mais laissons cette question de l'étiquette que nous n'avons examinée que parce qu'elle préoccupe enocre certains de nos amís, et voyons les conceptions elles-mêmes :

Elles ne peuvent être que celles du Parti communiste, avons-nous dit. Aujourd'hui, en effet, il faut être pour ou contre la III^e Internationale, c'est-à-dire pour ou contre le socialisme entendu dans son sens révolutionnaire. Nous ne pouvons donc admettre ni une Internationale intermédiaire ni un parti ou un programme qui, sous prétexte d'opportunité, se réclameraient à la fois des conceptions des deux adversaires. C'est donc à la IIIst Internationale que nous devons aller et c'est — conformément à la décision de notre récent congrès — de ses thèses que nous devons nous inspirer.

III

Les Conceptions

de la III Internationale

Dans cet exposé, qui doit être forcément bref — et qui devra être éventuellement précisé par des discussions et des études ultérieures approfondies —, nous résumons simplement les thèses fondamentales de la IIIº Internationale, celles qui doivent être admises par tous les partis communistes; nous y ajoutons les conditions d'admission et les statuts de la IIIº Internationale elle-même.

La III^e Internationale a tenu jusqu'à ce jour deux congrès :

Dans le premier, tenu en 1919, elle a établi le

Manifeste de l'Internationale communiste

dans lequel, s'adressant aux prolétaires du monde entier, elle expose les causes profondes de la guerre mondiale due aux conflits capitalistes internationaux; elle montre la déchéance du régime capitaliste, la faillite de l'opportunisme social-démocrate et de la démocratie; la nécessité de la lutte à mort contre le régime actuel et l'inéluctabilité de la révolution prolétarienne.

Le deuxième document approuvé par ce Congrès est la

Résolution de l'Internationale communiste

Cette résolution indique le but à atteindre ; la conquête du pouvoir politique par le Prolétariat, qui signifie l'anéantissement du pouvoir politique de la bourgeoisie. Elle montre que la démocratie bourgeoise n'est rien d'autre que la dictature bourgeoise déguisée, qui se lie intimement à la conception bourgeoise du parlementarisme et auquel s'oppose le seul système de représentation vraiment populaire, celui des Soviets. La résolution indique que l'expropriation de la bourgeoisie et la socialisation des moyens de production ne pourront se réaliser que par la dictature prolétarienne.

Le deuxième congrès de la III^e Internationale précise ces conceptions.

Dans sa résolution sur

Le Rôle du Parti communiste dans la Révolution prolétarienne

il indique que le Parti communiste, « fraction la plus avancée et partant la plus révolutionnaire de la classe ouvrière », doit servir de guide à toute la classe ouvrière. Le Parti communiste, parti politique est indispensable ; « toute lutte de classe est une lutte politique ».

La tâche la plus importante d'un parti communiste est de rester toujours en contact étroit avec les organisations ouvrières les plus larges. Même après la révolution prolétarienne, le Parti communiste conservera son rôle d'organisation et de direction, qui ne disparaîtra qu'avec les classes sociales. Le Parti communiste doit établir dans son sein une discipline de fer. Il doit être basé sur une centralisation démocratique. Les partis communistes doivent apprendre à juxtaposer systématiquement l'action légale et l'action clandestine. Les groupes parlementaires et la presse doivent dépendre de l'ensemble du parti et de son Comité central.

La thèse sur

Le Mouvement syndical, les Comités de Fabriques et d'Usines

indique que les syndicats qui se sont accrus depuis la guerre dans des proportions formidables ne représentent plus l'organisation des seuls éléments avancés du prolétariat, mais celle de toute sa masse; les syndicats augmentent sans cesse leurs exigences, mais la vieille bureaucratie syndicale s'efforce de remplacer le mouvement gréviste par une politique de compromission avec les capitalistes. Les communistes doivent faire partie des syndicats et doivent travailler à en faire des organismes conscients de lutte.

Les communistes doivent pousser à l'organisation des conseils de fabriques et d'industrie dont la lutte contre le capitalisme a pour but immédiat l'introduction du contrôle ouvrier dans toutes les branches de l'industrie. Ces conseils ouvriers ne sauraient d'ailleurs remplacer les syndicats.

Les syndicats doivent s'orienter vers l'action révolutionnaire.

Les thèses sur la

Question agraire

indiquent que la libération des travailleurs des campagnes ne peut se taire que par le prolétariat industriel des villes dirigé par le Parti communiste. Les paysans exploités que le prolétariat des villes doit conduire au combat ou tout au moins gagner à sa cause, sont représentés dans tous les pays capitalistes par le prolétariat agricole, composé :

- 1º Des journaliers et des valets de ferme ;
- 2º Par les demi-prolétaires ou les paysans travaillant comme ouvriers embauchés dans diverses entreprises agricoles, industrielles ou capitalistes ou cultivant le lopin de terre qu'ils possèdent ou qu'ils louent;
- 3º Les petits propriétaires, les petits fermiers qui possèdent ou louent des lopins de terre et peuvent satisfaire aux besoins de leur ménage et de leur famille, sans embaucher des travailleurs salariés.

Ces trois catégories prises ensemble forment dans tous les pays capitalistes la majorité de la population. Elles ont un intérêt vital, économique, social et intellectuel à la victoire du socialisme, mais ne peuvent appuyer le prolétariat révolutionnaire qu'après la conquête du pouvoir politique.

Les paysans moyens (petits propriétaires ruraux) occupant quelques salariés doivent être « neutralisés ». La situation des petits et même moyens paysans sera améliorée sur-le-champ; le pouvoir prolétarien ne devra pas abolir immédiatement et complètement le droit de propriété privée, mais il devra affranchir cette classe de toutes obligations et impositions auxquelles elle est assujettie de la part des propriétaires fonciers et assurer aux paysans pauvres et d'aisance moyenne, la possession de leurs terres, dont il cherchera même à augmenter la superficie en mettant les paysans en possession des terres qu'ils affermaient autrefois.

Le prolétariat révolutionnaire doit confisquer immédiatement et sans réserve toutes les terres appartenant aux grands propriétaire fonciers, c'est-à-dire à toutes les personnes exploitant systématiquement dans les pays capitalistes, que ce soit de façon directe ou par l'entremise de leurs fermiers, les travailleurs salariés. L'expropriation devra se faire sans indemnité.

Thèses sur les

Questions nationales et coloniales

Elles indiquent la nécessité du rapprochement des prolétaires de tous les pays pour la lutte commune contre les possédants et la bourgeoisie. Le Parti communiste doit non seulement dénoncer inlassablement le principe de l'égalité des nationalités dans tous les Etats capitalistes, il doit aussi assurer un concours direct à tous les mouvements révolutionnaires des pays dépendants ou lésés dans leurs droits (par exemple Irlande, nègres d'Amérique, colonies).

Pour les pays arriérés où prédominent les institutions féodales ou patriarcales, il convient d'avoir en vue :

- 1º La nécessité du concours de tous les communistes au mouvement d'émancipation démocrate-bourgeois de ces pays;
- 2º La nécessité de combattre le clergé et les autres éléments réactionnaires moyenâgeux des pays arriérés;
- 3° La nécessité de combattre le panslavisme et les tentatives similaires ;
- 4º La nécessité de soutenir tout spécialement le mouvement paysan des pays arriérés contre les propriétaires fonciers ;
- 5° La nécessité de combattre énergiquement la manœuvre des tendances émancipatrices bourgeoises démocratiques, qui, dans certains pays, arborent volontiers les couleurs communistes;
- 6" La nécessité de dévoiler inlassablement aux masses laborieuses de tous les pays et surtout des pays arriérés la duperie organisée par les puissances impérialistes qui, en feignant de créer des Etats indépendants, créent en réalité des Etats vassaux assujettis au point de vue économique, financier et militaire.

Thèse sur le Parti communiste et le Parlementarisme

Elle dit que le parlementarisme, en tant que système gouvernemental, est une forme démocratique de la domination bourgeoise; c'est pourquoi il ne convient en aucun cas à la société communiste. La tâche du prolétariat ne consiste pas à conquérir l'Etat bourgeois ou le Parlement, mais à les détruire.

La méthode fondamentale de la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie, c'est-à-dire contre son pouvoir gouvernemental, est avant tout celle des actions de masse. Dans cette lutte, qui se transforme fatalement en guerre civile, le parti dirigeant du prolétariat doit, en général, renforcer derrière lui toutes les positions légales; en faire de solides points d'appui de son action révolutionnaire et les subordonner à la lutte des masses. Un de ces solides points d'appui est la tribune du Parlement bourgeois. Le Parti communiste entre au Parlement non pour y mener une action organisatrice, mais pour saper de l'intérieur la machine gouvernementale et le Parlement lui-même. Cette action parlementaire, qui consiste surtout à user de la tribune parlementaire dans un but d'agitation révolutionnaire, à dénoncer les manœuvres de l'adversaire, à grouper politiquement les masses, doit être totalement subordonné aux buts et aux tâches de la lutte de masse extra-parlementaire.

Au cas où les communistes seraient en majorité dans les institutions communales, ils devraient :

a) Pratiquer l'opposition à l'égard du pouvoir bourgeois ;

- b) Tout faire pour rendre des services à la partie la plus pauvre de la population et, mesures économiques, introduction ou tentative d'introduction d'une milice ouvrière armée, etc.;
- c) Indiquer à chaque occasion les obstacles que dresse l'Etat bourgeois aux réformes radicales;
- d) Développer sur cette base une propagande révolutionnaire aussi intense que possible sans craindre le conflit avec le pouvoir gouvernemental;
- e) Remplacer dans certaines circonstances les organes communaux par des soviets d'ouvriers socaux.

Toute l'action des communistes doit donc faire partie de l'œuvre générale de destruction du système capitaliste.

La campagne électorale elle-même doit être menée non pas dans le sens de l'obtention du maximum de mandats parlementaires, mais dans le sens de la mobilisation des masses. Sous les mots d'ordre de la révolution prolétarienne, la lutte électorale ne doit pas être menée seulement par les têtes du parti, mais par l'ensemble des adhérents au parti. Tout mouvement de masse doit être utilisé (grèves, démonstrations, troubles parmi les soldats et les marins). L'action parlementaire est, dans ces conditions, en complète opposition avec l'écœurante action parlementaire pratiquée par les partis socialistes de tous les pays, dont les députés entrent au Parlement pour soutenir une constitution démocratique ou, dans le meilleur des cas, pour le conquérir. Le Parti communiste ne peut admettre que l'utilisation révolutionnaire du parlementarisme.

D'un autre côté, la nécessité d'une participation effective aux élections dépend d'une série de conditions. La sortie des communistes du Parlement peut devenir nécessaire à un moment donné. Dans d'autres circonstances, il peut être nécessaire de boycotter les élections ou de monter immédiatement à l'assaut de la clique bourgeoise parlementaire ou même de participer aux élections tout en boycottant le Parlement lui-même, etc.

En ce qui concerne la

Tactique parlementaire révolutionnaire

la thèse dit en substance : Le Parti communiste doit s'assurer avant les élections de la sincérité et de la valeur du candidat et repousser avec un mépris impitoyable les éléments arrivistes qui se glissent dans le parti à la veille des élections, à seule fin d'entrer au Parlement. L'organisation de la fraction parlementaire doit se trouver entièrement entre les mains du Comité central du parti, sans tenir compte de la légalité ou de l'illégalité de ce dernier. Tout candidat de la liste communiste doit s'engager à donner sa démission à la première demande du Comité central. Tout député communiste doit, selon la décision du Comité central, unir le travail illégal au travail légal. Pendant les manifestations dans les rues organisées par les ouvriers et pendant d'autres organisations, manifestations révolutionnaires, il est du devoir des députés de se tenir à la tête des masses ouvrières et de les guider. Les députés communistes doivent utiliser la tribune parlementaire non seulement pour démasquer la bourgeoisie et sa valetaille officielle, mais aussi les social-patriotes, les politiciens réformistes du centre et, de façon générale, les adversaires du communisme, et pour faire une large propagande des idées de la IIIe Internationale.

IV

Idées générales des Thèses

Telles sont les thèses essentielles de la III^e Internationale; c'est-àdire l'ensemble des principes fondamentaux sur lesquels est basée son action. Nous nous sommes efforcés de les résumer aussi exactement que possible, leur étendue ne nous permettant pas de les reproduire ici dans leur intégralité. Il va de soi que nos camarades auront à les étudier par la suite de façon approfondie. Mais telles que nous les avons indiquées, elles marquent, à notre sens, d'une façon suffisamment précise la différence radicale de principes et d'action du socialisme réformiste et du communisme.

Pour le premier, ce sont les réformes qui ont l'importance capitale. Le but du socialisme — la destruction radicale du régime capitaliste — est, ou bien abandonné, ou bien n'apparaît plus que comme une réalisation lointaine, ou bien encore est subordonné à une longue et lente évolution qui, graduellement, sans secousses, sans violence, de façon uniquement légale ou parlementaire, voire ministérielle, doit en arriver à transformer la société. C'est en fait la conception de l'évolution progressive substituée à celle de la Révolution sociale.

A la lumière surtout des événements d'après-guerre, la thèse « réformiste » ne nous apparaît plus que comme un formidable anachronisme. Nous avons tous les jours la démonstration de ce fait que la bourgeoisie ne cédera qu'à la force et que le petit jeu des réformes graduelles et l'évolution lente ne peuvent profiter qu'à nos adversaires. Outre que la tactique réformiste ne peut aboutir qu'à des modifications insensibles du régime social sans jamais en atteindre la superstructure profonde, elle présente en plus ce grave inconvénient d'enliser le prolétariat dans le marécage du réformisme, de faire en sorte qu'il ne se préoccupe plus que de ses intérêts immédiats, qu'il se détache de toute lutte pour notre idéal. En un mot, elle lui enlève la foi révolutionnaire. D'autre part, cette tactique réformiste prépare en plus l'accommodation des chefs au régime actuel et rend presque inévitables leurs reniements et leurs trahisons.

La conception communiste, au contraîre, pose à la base de son action la préparation continue, incessante et raisonnée de la Révolution sociale. Elle vise essentiellement à créer dans le prolétariat une mentalité révolutionnaire. Elle fait pénétrer dans les cerveaux des travailleurs cette idée fondamentale qu'il n'y a pas d'accommodements possibles avec le régime actuel, que Capitalisme et Communisme s'excluent, que la lutte à mort est engagée entre eux. Elle s'efforce de préciser dans les thèses que nous avons résumées les conditions de cette lutte.

La tâche du Parti communiste dans le régime actuel est de préparer la Révolution ou, plutôt, de préparer le prolétariat à l'inévitable Révolution. Après la Révolution, le Parti communiste doit consolider les conquêtes et les défendre contre la réaction.

Tout doit être subordonné à cette idée, tout doit s'y rattacher. Les différentes formes de lutte — parlementarisme compris — ne sont que des moyens pour atteindre le but.

En résumé, le Communisme dit au travailleur : Tu dois — et le plus tôt possible — renverser le régime actuel ; tu dois par tous les moyens préparer la Révolution sociale, c'est-à-dire t'organiser fortement en un parti communiste discipliné et centralisé, et dans les syndicats révolutionnaires. Il faut user de l'action des masses, de l'agitation permanente ; créer des conseils d'usines, exiger le contrôle de la production ; user du parlementarisme dans un but d'agitation révolutionnaire. Il faut préparer les esprits pour que, les circonstances le permettant et la situation étant devenue suffisamment révolutionnaire, la classe ouvrière organisée en parti communiste puisse s'emparer de la totalité du pouvoir politique, instaurer sa dictature, exproprier les capitalistes et réaliser la socialisation des moyens de production et d'échange.

Ajoutons pour terminer que le Parti communiste ne croit pas pouvoir réaliser la Révolution à date fixe et ne s'y est jamais engagé, mais il s'efforce simplement de la préparer de façon incessante pour en assurer la réalisation avec succès le plus rapidement possible.

Conditions d'admission des Partis dans l'Internationale Communiste

Les thèses que nous venons d'analyser brièvement doivent être admises principiellement par tout parti communiste. En plus, pour pouvoir être admis dans la III^e Internationale, le Parti doit répondre aux conditions stipulées ci-après :

Le deuxième congrès de l'Internationale Communiste décide que les conditions d'admission dans l'Internationale sont les suivantes :

- 1º La propagande et l'agitation quotidiennes doivent avoir un caractère effectivement communiste et se conformer au programme et aux décisions de la IIIe Internationale. Les organes de la presse du parti doivent être rédigés par des communistes sûrs, ayant fait leurs preuves de dévouement à la cause du prolétariat. Il ne convient pas de parler de dictature prolétarienne comme d'une formule apprise et courante ; la propagande doit être faite de manière à ce que la nécessité en ressorte pour tout travailleur, pour toute ouvrière, pour tout soldat, pour tout paysan, des faits mêmes de la vie quotidienne, systématiquement notés par notre presse. La presse périodique ou autre et tous les services d'éditions doivent être entièrement soumis au Comité central du parti, que ce dernier soit légal ou illégal. Il est inadmissible que les organes de publicité mésusent de l'autonomie pour mener une politique non conforme à celle du parti. Dans les colonnes de la presse, dans les réunions publiques, dans les syndicats, dans les coopératives, partout où les partisans de la IIIº Internationale auront accès, ils auront à flétrir systématiquement et impitoyablement non seulement la bourgeoisie, mais aussi ses complices, réformistes de toutes nuances ;
- 2° Toute organisation désireuse d'adhérer à l'Internationale communiste doit régulièrement et systématiquement écarter des postes impliquant tant soit peu de responsabilité dans le mouvement ouvrier (organisations de parti, rédactions, syndicats, fractions parlementaires, coopératives, municipalités) les réformistes et les « centristes » et les remplacer par des communistes éprouvés, sans crainte d'avoir à remplacer, surtout au début, des militants expérimentés, par des travailleurs sortis du rang;
- 3º Dans presque tous les pays d'Europe et de l'Amérique, la lutte de classes entre dans la période de guerre civile. Les communistes ne peuvent, dans ces conditions, se fier à la légalité bourgeoise. Il est de leur devoir de créer partout, parallèlement à l'organisation légale, un organisme clandestin, capable de remplir au moment décisif, son devoir envers la révolution. Dans tous les pays où, par suite de l'état de siège ou de loi d'exception, les communistes n'ont pas la possibilité de développer légalement toute leur action, la concomitance de l'action légale et de l'action illégale est indubitablement nécessaire;
- 4" Le devoir de propager les idées communistes implique la nécessité absolue de mener une propagande et une agitation systématiques et persévérantes parmi les troupes. Là où la propagande ouverte est difficile, par suite des lois d'exception, elle doit être menée illégalement; s'y refuser serait une trahison à l'égard du devoir révolutionnaire et, par conséquent, incompatible avec l'affiliation à la IIIe Internationale;
- 5° Une agitation rationnelle et systématique dans les campagnes est nécessaire. La classe ouvrière ne peut vaincre si elle n'est soutenue tout au moins par une partie des travailleurs des campagnes (journaliers agricoles et paysans les plus pauvres) et si elle n'a pas neutralisé par sa politique tout au moins une partie de la campagne arriérée. L'action communiste dans les campagnes acquiert en ce moment une importance capitale. Elle doit être principalement le fait des ouvriers communistes en contact avec la campagne. Se refuser à l'accomplir ou la confier à

des demi-réformistes douteux, c'est renoncer à la révolution prolétarienne ;

6° Tout parti désireux d'appartenir à la III° Internationale a pour devoir de dénoncer autant que le social-patriotisme avoué, le social-pacifisme hypocrite et faux ; il s'agit de démontrer systématiquement aux travailleurs que, sans le renversement révolutionnaire du capitalisme, nul tribunal arbitral international, nul débat sur la réduction des armements, nulle réorganisation « démocratique » de la Ligue des Nations ne peuvent préserver l'humanité des guerres impérialistes ;

7" Les partis désireux d'appartenir à l'Internationale communiste ont pour devoir de reconnaître la nécessité d'une rupture complète et définitive avec le réformisme et la politique du centre et de préconiser cette rupture parmi les membres des organisations. L'action communiste conséquente n'est possible qu'à ce prix.

L'Internationale Communiste exige impérativement et sans discussion cette rupture qui doit être consommée dans le plus bref délai. L'Internationale Communiste ne peut admettre que des réformistes avérés tels que Turati, Kautsky, Hilferding, Longuet, Macdonald, Modigliani et autres, aient le droit de se considérer comme membres de la IIIº Internationale, et qu'ils y soient représentés. Un pareil état de choses ferait ressembler par trop la IIIº Internationale à la IIº;

8º Dans la question des colonies et des nationalités opprimées, les partis des pays dont la bourgeoisie possède des colonies ou opprime des nations, doivent avoir une ligne de conduite particulièrement claire et nette. Tout parti appartenant à la IIIº Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses de « ses » impérialistes aux colonies, de soutenir, non en paroles, mais en fait, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des travailleurs du pays des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population laborieuse des colonies et des nationalités opprimées et d'entretenir parmi les troupes de la métropole une agitation continue contre toute oppression des peuples coloniaux ;

9° Tout parti désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste doit poursuivre une propagande persévérante et systématique au sein des syndicats, coopératives et autres organisations des masses ouvrières. Des noyaux communistes doivent être formés dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme. Leur devoir sera de révéler à tout instant la trahison des social-patriotes et les hésitations du « centre ». Ces noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du parti ;

10° Tout parti appartenant à l'Internationale communiste a pour devoir de combattre avec énergie et ténacité l'« Internationale » des syndicats jaunes fondée à Amsterdam. Il doit répandre avec ténacité au sein des syndicats ouvriers l'idée de la nécessité de la rupture avec l'Internationale jaune d'Amsterdam. Il doit par contre concourir de tout son pouvoir à l'union internationale des syndicats rouges adhérant à l'Internationale Communiste; *

11° Les partis désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste ont pour devoir de reviser la composition de leurs fractions parlementaires, d'en écarter les éléments douteux, de les soumettre, non en paroles, mais en fait, au Comité central du parti, d'exiger de tout député communiste la subordination de toute son activité aux intérêts véritables de la propagande révolutionnaire et de l'agitation;

^{*} L'Internationale des Syndicats révolutionnaires (I.S.R.), alors en cours de formation, tint son premier congrès à Moscou en juillet 1921 en présence de 380 délégués de 42 pays.

12" Les partis appartenant à l'Internationale Communiste doivent être édifiés sur le principe de la centralisation démocratique. A l'époque actuelle de guerre civile acharnée, le parti communiste ne pourra remplir son rôle que s'il est organisé de la façon la plus centralisée, si une discipline de fer confinant à la discipline militaire y est admise et si son organisme central est muni de larges pouvoirs, exerce une autorité incontestée, bénéficie de la confiance unanime des militants;

13" Les partis communistes des pays où les communistes militent légalement doivent procéder à des épurations périodiques de leurs organisations, afin d'en écarter les éléments intéressés et petit-bourgeois;

14° Les partis désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste doivent soutenir sans réserve toutes les républiques soviétistes dans leurs luttes avec la contre-révolution. Ils doivent préconiser inlassablement le refus des travailleurs de transporter les munitions et les équipements destinés aux ennemis des républiques soviétistes, et poursuivre, soit légalement soit illégalement, la propagande parmi les troupes envoyées contre les républiques soviétistes;

15º Les partis qui conservent jusqu'à ce jour les anciens programmes social-démocrates ont pour devoir de les reviser sans retard et d'élaborer un nouveau programme communiste adapté aux conditions spéciales de leur pays et conçu dans l'esprit de l'Internationale Communiste. Il est de règle que les programmes des partis affiliés à l'Internationale Communiste soient confirmés par le congrès international ou par le Comité exécutif. Au cas où ce dernier refuserait sa sanction à un parti, celui-ci aurait le droit d'en appeler au congrès de l'Internationale Communiste;

16° Toutes les décisions des congrès de l'Internationale Communiste, de même que celles du Comité exécutif, sont obligatoires pour tous les partis affiliés à l'Internationale Communiste. Agisant en période de guerre civile acharnée, l'Internationale doit être beaucoup plus centralisée que ne l'était la IIe Internationale.

L'Internationale Communiste et son Comité exécutif doivent tenir compte des conditions de lutte si variées dans les différents pays et n'adopter de résolutions générales et obligatoires que dans les questions où elles sont possibles ;

17º Conformément à tout ce qui précède, tous les partis adhérant à l'Internationale Communiste doivent modifier leur appellation. Tout parti désireux d'adhérer à l'Internationale Communiste doit s'intituler : Parti Communiste de ... (section de la IIIº Internationale Communiste). Cette question d'appellation n'est pas une simple formalité ; elle a aussi une importance politique considérable. L'Internationale Communiste a déclaré une guerre sans merci au vieux monde bourgeois tout entier et à tous les vieux partis social-démocrates jaunes. Il importe que la différence entre les partis communistes et les vieux partis « social-démocrates » ou « socialistes » officiels, qui ont vendu le drapeau de la classe ouvrière, soit plus nette aux yeux de tout travailleur ;

18° Tous les organes dirigeants de la presse des partis de tous les pays sont obligés d'imprimer tous les documents officiels importants du Comité exécutif de l'Internationale Communiste;

19º Tous les partis appartenant à l'Internationale Communiste ou sollicitant leur adhésion sont obligés de convoquer (aussi vite que possible), dans un délai de quatre mois après le deuxième congrès de l'Internationale Communiste, au plus tard, un congrès extraordinaire afin de se prononcer sur ces conditions. Les Comités centraux doivent veiller à ce que les décisions du deuxième congrès de l'Internationale Communiste soient connues de toutes les organisations locales :

20" Les partis qui voudraient maintenant adhérer à la IIIe Internationale, mais qui n'ont pas encore modifié radicalement leur ancienne tactique, doivent préalablement veiller à ce que les deux tiers des membres de leur Comité central et des institutions centrales les plus importantes soient composées de camarades qui, déjà avant le deuxième congrès s'étaient ouvertement prononcés pour l'adhésion du parti à la III Internationale. Des exceptions peuvent être faites avec l'approbation du Comité exécutif de l'Internationale Communiste. Le Comité exécutif se réserve le droit de faire des exceptions pour les représentants de la tendance centriste mentionnés dans le paragraphe 7;

21" Les adhérents au parti qui rejettent les conditions et les thèses établies par l'Internationale Communiste doivent être exclus du parti. Il en est de même des délégués au congrès extraordinaire.

Un mot sur ces conditions :

Nous les considérons, quant à nous, comme principiellement acceptables, sauf la 19° et la 20°, la première tombant d'elle-même, le délai étant écoulé, la seconde étant inapplicable en Belgique. Il va de soi également que l'approbation honnête de ces conditions étant une approbation non pas simplement d'idée, mais de réalisation, les détails d'application devraient être éventuellement discutés par le Parti communiste belge avec le Comité exécutif de la III° Internationale elle-même.

Statuts de l'Internationale Communiste

Considérant comme un devoir de mettre à la disposition de nos membres tous les renseignements nécessaires, nous donnons ci-dessous les Statuts de l'Internationale Communiste.

Article premier. — La Nouvelle Association Internationale des Travailleurs est fondée dans le but d'organiser une action d'ensemble du prolétariat des différents pays, tendant à une seule et même fin, savoir : le renversement du capitalisme, l'établissement de la dictature du prolétariat et d'une république internationale des soviets qui permettront d'abolir totalement les classes et de réaliser le socialisme, premier degré de la société communiste.

- Art. 2. La Nouvelle Association Internationale des Travailleurs adopte le titre d'Internationale Communiste.
- Art. 3. Tous les partis et organisations affiliés à l'Internationale Communiste portent le nom de : Parti Communiste de tel ou tel pays (section de l'Internationale Communiste).
- Art. 4. L'Instance suprême de l'Internationale Communiste n'est autre que le Congrès mondial de tous les partis et organisations qui y sont affiliés. Le Congrès mondial sanctionne les programmes des différents partis qui adhèrent à l'Internationale Communiste. Il examine et résout les questions essentielles de programme et de tactique ayant trait à l'activité de l'Internationale Communiste. Le nombre de voix délibératives qui, dans le Congrès mondial, appartiendront à chaque parti ou organisation, sera fixé par une décision spéciale du Congrès; il est, en outre, indispensable de s'efforcer de fixer, le plus tôt possible, les normes de représentation, en se basant sur le nombre effectif des membres de chaque organisation, et en tenant compte de l'influence réelle du Parti.
- Art. 5.— Le Congrès international élit un Comité exécutif de l'Internationale communiste, qui devient l'instance suprême de l'Internationale Communiste durant les intervalles qui séparent les sessions du Congrès mondial.
- Art. 6. Le siège du Comité exécutif de l'Internationale Communiste est désigné, à chaque nouvelle session, par le Congrès mondial.
- Art. 8. Le travail principal et la grande responsabilité au sein du Comité exécutif de l'Internationale Communiste incombent principalement au Parti Communiste du pays où le Congrès mondial a fixé le siège du Comité exécutif. Le Parti Communiste de ce pays fait entrer

dans le Comité exécutif au moins cinq représentants ayant voix délibérative; outre cela, chacun des douze partis communistes les plus importants fait entrer dans le Comité exécutif un représentant avec voix délibérative. La liste de ces partis est sanctionnée par le Congrès mondial. Les autres partis ou organisations ont le droit de déléguer auprès du Comité des représentants (à raison d'un par organisation) avec voix consultative.

- Art. 9. Le Comité exécutif de l'Internationale Communiste dirige dans l'intervalle qui sépare les sessions des Congrès, tous les travaux de l'Internationale Communiste, publie, en quatre langues au moins, un organe central (la revue : L'Internationale Communiste), publie les manifestes qu'il juge indispensables au nom de l'Internationale Communiste et donne à tous les partis et organisations affiliés des instructions qui ont force de loi. Le Comité exécutif de l'Internationale Communiste a le droit d'exiger des partis affiliés que soient exclus tels groupes ou tels individus qui auraient enfreint la discipline prolétarienne; il peut exiger l'exclusion des partis qui auraient violé les décisions du Congrès mondial. Ces partis ont le droit d'en appeler au Congrès mondial. En cas de nécessité, le Comité exécutif organise, dans différents pays, des bureaux auxiliaires techniques et autres qui lui sont entièrement subordonnés.
- Art. 10. Le Comité exécutif de l'Internationale Communiste a le droit de coopter, en leur accordant voix consultative, les représentants des organisations et des partis non admis dans l'Internationale Communiste, mais sympathisant avec le communisme.
- Art. 11. Les organes de la presse de tous les partis et organisations affiliés à l'Internationale Communiste, ou sympatthisant avec elle, doivent publier tous les documents officiels de l'Internationale Communiste et de son Comité exécutif.
- Art. 12. La situation générale en Europe et en Amérique impose aux communistes l'obligation de créer, parallèlement à leurs organisations légales, des organisations secrètes. Le Comité exécutif de l'Internationale Communiste a le devoir de veiller à l'observation de cet article des statuts.
- Art. 13. Il est de règle que toutes les relations politiques présentant une certaine importance entre les différents partis affiliés à l'Internationale Communiste aient pour intermédiaire le Comité exécutif de l'Internationale Communiste. En cas de nécessité urgente, ces relations peuvent être directes à la condition que le Comité exécutif de l'Internationale Communiste en soit informé.
- Art. 14. Les syndicats qui se placent sur le terrain du communisme et qui forment des groupes internationaux sous le contrôle du Comité exécutif de l'Internationale Communiste, constituent une section syndicale de l'Internationale Communiste. Les syndicats communistes envoient leurs représentants au Congrès mondial de l'Internationale Communiste par l'intermédiaire du Parti communiste de leur pays. La section syndicale de l'Internationale Communiste délègue un de ses membres auprès du Comité exécutif de l'Internationale Communiste, où il a voix délibérative. Le Comité exécutif a le droit de déléguer, auprès de la section syndicale de l'Internationale Communiste, un représentant qui a voix délibérative.
- Art. 15. L'Union Internationale de la Jeunesse Communiste est subordonnée à l'Internationale Communiste et à son Comité exécutif. Elle délègue un représentant de son Comité exécutif au Comité exécutif de l'Internationale Communiste, où il a voix délibérative. Le Comité exécutif de l'Internationale Communiste a la faculté de délèguer auprès du Comité exécutif de l'Union de la Jeunesse, un représentant qui a voix délibérative. Les rapports mutuels qui existent entre l'Union de la Jeunesse et le Parti Communiste, en tant qu'organisations, dans chaque pays, sont basés sur le même principe.

Art. 16. — Le Comité exécutif de l'Internationale Communiste sanctionne la nomination d'un secrétaire du mouvement féminin international et organise une section des Femmes Communistes de l'Internationale.

Art. 17. — Tout membre de l'Internationale Communiste qui se rend d'un pays dans un autre, y est fraternellement accueilli par les membres de la III^e Internationale.

Ce que nous devons faire en Belgique

En terminant cet exposé, il nous reste à indiquer quelle est, à notre sens, la ligne de conduite à suivre en Belgique.

Pour des raisons principielles et pratiques dont la force s'accroît tous les jours, nous estimons que notre action ne peut se continuer au sein du P.O.B.

Celui-ci, soumis à l'influence de ses chefs, suit une politique nettement contre-révolutionnaire. En plus, la liberté d'action nous y est refusée en fait et par tous les moyens (refus des Maisons du Peuple, boycottage de l'Exploité et de nos partisans) et nous sommes constamment sous la menace de l'exclusion, qui n'est pas encore mise à exécution parce que dans l'intérêt de sa propre tactique, le P.O.B. a jugé utile de ne pas prendre cette mesure.

Nous ne pouvons raisonnablement prévoir le moment où nous pourrions amener le P.O.B. dans son ensemble ou dans sa grande majorité aux conceptions et pratiques de la III^e Internationale, à laquelle se rallient moralement et officiellement les Amis de l'Exploité depuis le dernier congrès.

Bon nombre — on peut dire peut-être la totalité de nos partisans auraient préféré que l'initiative de la scission vint des rangs majoritaires.

La tactique eût, en effet, été préférable, malheureusement on ne commande pas à la tactique de ses adversaires.

Il n'est pas contestable, d'autre part, que si les majoritaires nous tolèrent encore dans leur sein, c'est parce qu'ils estiment y avoir avantage et qu'ils peuvent se servir de la présence et de l'action des nôtres dans le P.O.B. pour donner à celui-ci le vernis de révolutionnarisme sans lequel il ne pourrait pas duper plus longtemps les masses ouvrières.

De toute façon, le rôle que nous jouons en ce moment est excessivement dangereux et constitue même un véritable jeu de dupes, car, d'une part, nous renforçons la puissance du P.O.B. et son influence sur les masses et nous lui donnons l'appui de notre activité de propagande et d'action, mais, en plus, nous laissons croire à la masse qu'il n'y a pas entre nous de dissentiment profond et, de ce fait, nous accroissons la confusion qui règne dans les esprits et nous décourageons enfin les meilleurs et les plus actifs peut-être de nos partisans.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que le moment psychologique est venu et que la rupture s'impose aujourd'hui dans l'intérêt de la cause révolutionnaire elle-même et nous demandons au III^e Congrès des Amis de l'*Exploité* de se prononcer dans ce sens.

Mais il va de soi, et il ne peut y avoir de confusion sur ce point, que ce ne sont pas les Amis de l'Exploité qui créeront et constitueront le Parti Communiste Belge, celui-ci se constituera par toute la masse ouvrière belge à laquelle nous aurons à faire appel — par un manifeste répandu dans tout le pays et que nous renforcerons par une action de propagande intense.

Et quelle doit être pendant notre période d'organisation même, notre attitude vis-à-vis des groupes communistes existants? A notre avis, nous devons faire appel à ces groupes pour une action commune et pour une fusion aussi rapide que possible au sein du Parti Communiste Belge unifié. **

En même temps, nous devons nous mettre directement en rapport avec la III^e Internationale pour l'édification même et la reconnaissance du nouveau parti.

Il va de soi que le retrait du P.O.B. que nous préconisons et la campagne que nous nous proposons de mener dans ce sens ne s'entendent qu'en ce qui concerne les groupes politiques et que nous continuerons comme par le passé à rester dans nos syndicats et à y militer plus que jamais en faveur de nos conceptions révolutionnaires.

Et à ce sujet, au point de vue syndical, la tâche qui s'impose à nous d'urgence, c'est la désaffiliation des syndicats du Parti Ouvrier Belge, qui nous permettra seule d'atteindre un double but : arracher les syndicats à l'emprise des politiciens réformistes et permettre au Parti communiste de recruter ses membres parmi les membres des syndicats.

Est-il besoin de dire que nous n'envisageons pas l'affiliation des syndicats au Parti communiste après les avoir désaffiliés du P.O.B.? Il s'agit simplement, dans notre pensée, de permettre l'affiliation individuelle des travailleurs au parti politique de leur choix.

Conclusion

Nous avons essayé, tout en nous efforçant de rester brefs, d'examiner dans son ensemble la question si importante qui vous est soumise. Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le sujet, convaincus que nous sommes d'en avoir indiqué seulement les aspects essentiels.

Nous estimons que la question vient à son heure, qu'il y a en Belgique, malgré les apparences contraires, des forces révolutionnaires qui ne demandent qu'à s'employer et que si nous osons le geste décisif qui s'impose, si nous décidons de donner le signal avec sang-froid et fermeté, nous aurons posé à l'heure nécessaire l'acte attendu par tous les esprits conscients du prolétariat belge et jeté les bases de la seule organisation prolétarienne d'avenir : Le Parti Communiste Unifié de Belgique.

MAI 1921.

^{**} Il s'agit des groupes affiliés au Parti Communiste Belge (SBIC) fondé le ler novembre 1920 par War Van Overstraeten (cf. « Cahiers marxistes », n° 9, « Aux origines du Parti Communiste de Belgique », p. 45).

La lutte pour la possession du sol à Bruxelles

A Bruxelles, comme dans toutes les grandes villes, le terrain nu aura bientôt disparu et l'évolution des besoins ne pourra plus que transformer le domaine bâti. Quelles pressions concourent à en renouveler l'usage? Quel rôle jouent les pouvoirs publics?

Constatons d'abord que Bruxelles ne possède pas de plan général d'aménagement.

S'il est évident que l'existence d'un plan n'est pas en soi le gage d'un aménagement démocratique, l'absence de plan doit être dénoncée comme un fait lourd de conséquences.

Le plan d'aménagement marque une tentative de maîtriser le développement urbain en mesurant les répercussions qu'entraîne pendant un certain temps sur l'affectation de l'espace, une politique générale de développement.

L'absence de plan ne fait que trahir l'absence de politique de développement de l'agglomération bruxelloise. Cette politique ne pourrait être que l'œuvre d'un organisme doté de pouvoirs politiques et économiques.

Bruxelles ne possède ni pouvoir, ni politique, ni plan. Ce qui ne signifie pas que la ville ne change pas, bien au contraire, mais dans une incroyable confusion de mécanismes de décision. Ces mécanismes le plus souvent occultes, ont reçu, à juste titre, le nom d'urbanisme clandestin ou « du fait accompli ». Pourtant, l'Etat, la Province du Brabant, les Communes se sont occupés tour à tour du problème. Il est utile de retracer ici brièvement les principales études entreprises depuis la guerre.

La Belgique s'est engagée tardivement dans la voie de l'urbanisme. La première loi importante dans ce domaine date de 1946. Mais cette loi ne s'adresse qu'aux communes et encore à une partie seulement d'entre elles, aussi apparaît-il très rapidement que des directives générales devront être élaborées à leur intention.

Dans ce but, le Ministère des Travaux Publics entreprend des études régionales dont la seule à nous préoccuper ici est celle du groupe Alpha. Ses travaux s'échelonnent de 1948 à 1958. L'intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle est la première à tenter de cerner par des critères objectifs — le type de peuplement, l'origine de la population, les migrations journalières, etc. — la réalité de la région bruxelloise.

Partis de l'examen de quelque 130 communes, les urbanistes découvrirent trois zones :

- une zone d'extension urbaine quasi continue;
- une zone industrielle la plus importante du pays centrée sur Bruxelles;
 - une zone de rayonnement économique plus vaste encore.

Il existe donc plusieurs définitions de la région bruxelloise suivant les critères retenus. Après avoir mis en évidence certaines potentialités et certaines déficiences de Bruxelles, le groupe Alpha proposait essentiellement :

- 1) de limiter l'extension continue de la partie agglomérée ;
- de répartir la population de telle sorte que près de 100.000 personnes habitent le centre de la ville et que les faubourgs soient structurés autour de pôles secondaires suffisamment attractifs;
- de créer dans la grande banlieue 13 centres satellites de 25.000 habitants environ, reliés à la ville par des transports en commun rapides;
- de protéger la zone agricole proche de la ville à la fois pour répondre à des besoins agricoles et aux besoins culturels de la ville.

Les conceptions du groupe Alpha à cette époque reflétaient inévitablement l'état général des connaissances en matière de développement urbain et particulièrement l'influence des villes satellites anglaises en voie d'élaboration. On y retrouve aussi une vue un peu simpliste de la ville conçue comme juxtaposition d'unités de grandeur conforme (quartiers, etc.) capabes de justifier économiquement par leur taille, les équipements qu'elles comprennent.

Ce qu'il faut déplorer, c'est la diffusion insuffisante de cette étude qui n'a pas contribué à sensibiliser l'opinion. Ceci aurait pourtant dû constituer la principale raison d'être de ces études, par ailleurs dénuées de base légale.

Il faudra attendre mars 1962 pour qu'une nouvelle loi sur l'urbanisme remplace celle de 1946 et vienne donner aux plans régionaux une existence juridique. Elle introduit, en outre, une notion nouvelle, le plan de secteur, développement d'une partie du

plan régional. Ce plan de secteur, il en sera de plus en plus question, à mesure que le pouvoir central en fera son cheval de bataille et l'instrument de sa politique.

Les pouvoirs du Ministre des Travaux Publics dans ce domaine viennent encore d'être considérablement renforcés en décembre 1970.

En application de la loi de 1962, le plan du secteur central de la région bruxelloise limité pour des raisons linguistiques aux 19 communes est confié à nouveau au Groupe Alpha qui dépose le bilan de son travail à la fin de 1965. On ne peut pas dire qu'il y ait été donné plus de publicité qu'à l'étude précédente du même groupe. Le plan de secteur cherche à tracer le canevas de l'évolution de l'agglomération d'ici 1980 et en particulier les répercussions de cette évolution sur le sol.

Sur la base des données fournies par le groupe Alpha, il est possible de dresser un tableau comparatif de l'affectation des terrains en 1961 et d'une affectation théorique qui satisferait en 1980 aux besoins d'une population de 1.200.000 habitants. Il y aurait, certes, beaucoup à dire sur l'écart qui peut exister entre la conception des besoins urbains d'un groupe de techniciens généralement imprégnés de l'idéologie dominante de la société et les besoins ressentis par la population et particulièrement par les travailleurs.

Il est, malgré cette réserve, possible de tirer des conclusions intéressantes du tableau suivant qui couvre les 16.179 ha des 19 communes du secteur central :

BRUXELLES - EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL (EN HA) DE 1961 A 1980

Affectations du sol	1961	1980	en +	en —
Espaces verts	2661	1900 (a) } 1200 (b) } 760 480 / 5600	439 	
Bāti	surface bâtie : 2610	enseign., cult. santé (c) 1200 commerce (d) 60 industrie (e) 480 bureaux (f) 315 logements 4183		

Les chiffres sont obtenus sur la base des normes suivantes :

- (a) superficie de la forêt de Soignes.
- (b) 10 m⁸ de sol par habitant (inférieur à la norme du groupe Alpha).
- (c) 10 m³ de sol par habitant. (d) 0,5 m³ de sol par habitant.
- (e) 20 m $^{\rm s}$ de plancher par ouvrier Rapport plancher/sol = 1. (f) 15 m $^{\rm s}$ de plancher par employé Rapport plancher/sol = 2.

Ce tableau postule la disparition en 1980 des 2.900 ha de terrain libre ou agricole encore disponible en 1961 et que nous voyons lotir à vue d'œil. La surface réservée aux logements résulte du solde disponible après satisfaction des autres nécessités. Elle représente environ 1,4 are par famille. Ce que ce tableau montre clairement, c'est qu'une lutte farouche pour la disposition de cette denrée rare, le sol, est d'ores et déjà engagée.

Cette lutte se déroule actuellement suivant la loi de l'offre limitée et de la croissance rapide et incessante de la demande. Cette loi est « corrigée » par la spéculation foncière. Le sol n'est pas comparable aux biens de consommation. Seul son usage fait son prix, La modification brutale de l'usage que permettent les collusions politico-financières sont l'occasion de fructueuses affaires.

Quelles sont les conséquences de cette situation ?

Le groupe Alpha en caractérise certaines comme suit : la spéculation foncière « compromet généralement toute politique de rénovation valable des structures vétustes et permet à certains de diriger l'évolution dans le sens de leurs intérêts particuliers. En effet, les impératifs de rentabilité des investissements immobiliers entraînent l'obligation d'utiliser le sol de façon abusive, au détriment des besoins économiques et sociaux de la population ».

Détaillons queque peu les méfaits de la spéculation.

- La spéculation entraîne une utilisation abusive du sol. Elle provoque une véritable surenchère car la dernière utilisation tolérée fait constamment hausser le prix du terrain. Céder à la spéculation, sous le prétexte de hâter la rénovation urbaine par exemple ne résout rien. La densification constante aboutit à l'asphyxie ou à la stérilisation du voisinage.
- 2) La spéculation déséquilibre la satisfaction des besoins de l'ensemble de la population en la faisant dépendre de la rentabilité des capitaux aux mains des investisseurs prixés. Tous les équipements sociaux et culturels des jeunes, des adolescents, des vieux, les besoins communautaires sont impitoyablement sacrifiés. Prenons un exemple : Si l'université de Bruxelles a eu la chance d'obtenir en fin de compte pour s'étendre le terrain de la Plaine des Manœuvres, l'Université de Liège, par contre, s'est vu contrainte de quitter la ville, appauvrissant du même coup la vie urbaine et la communauté estudiantine.
- 3) La spéculation entraîne inévitablement la ségrégation sociale. Si l'écart est moins apparent aujourd'hui qu'au XIX^e siècle entre quartiers ouvriers ou petits-bourgeois, il s'est créé des quartiers de travailleurs étrangers ou d'infra-salariés.
- 4) La spéculation, si elle profite bien à certains milieux d'affairistes, freine le développement général, parfois même d'un point de vue capitaliste. Certains hommes politiques et certains technocrates sont prêts à limiter davantage les privilèges du propriétaire foncier. Ces mêmes hommes défendent l'établissement de plans

d'aménagement, mais dans des buts limités. Le plan de secteur leur apparaît comme le moyen de tracer des autoroutes rapides bien plus que de satisfaire à des besoins sociaux.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ce qui précède ?

De nombreuses mesures coordonnées sont nécessaires pour pouvoir envisager l'urbanisation démocratique de la capitale.

- 1) Bruxelles doit devenir une grande agglomération dotée d'une assemblée d'agglomération élue au suffrage direct. Cette assemblée aurait dans ses attributions l'urbanisation de la capitale et remplacerait ainsi avantageusement le conseil consultatif boîteux mis en place en 1968 par les autorités communales. La révision constitutionnelle a sans doute empêché que les limites de l'agglomération ne répondent au vœu des populations intéressées. Elle procurera toutefois un pouvoir politique à l'agglomération limitée aux 19 communes.
- Le plan de secteur doit devenir l'instrument de la politique d'aménagement du conseil d'agglomération et non du pouvoir central.

Pour éviter que le contenu de ce plan soit d'inspiration technocratique, ses grandes lignes doivent être discutées publiquement. Le poids des partis et des mouvements ouvriers doit contribuer à son orientation démocratique. Pour cela, il est indispensable de dégager rapidement avec l'aide de ces organisations de grandes options dans les domaines essentiels : transports, emplois, équipements et logements sociaux, etc. Il sera ainsi possible de rassembler sur ces objectifs la majorité de la population de Bruxelles.

3) Toute politique urbanistique est vouée à l'échec sans politique foncière. Il faut donc engager la lutte contre la spéculation. Celle-ci est de moins en moins le fait des propriétaires eux-mêmes, mais plutôt celui des sociétés immobilières dont plusieurs dépendent directement des grandes banques. Les banques s'assurent ainsi non seulement des profits importants mais équilibrent de la sorte certaines difficultés conjoncturelles. Ce détournement de capitaux du secteur productif dans un secteur spéculatif est une raison supplémentaire d'exiger la nationalisation des grandes banques.

D'autres mesures moins radicales ont déjà été avancées mais même celles-là n'ont connu que des applications partielles.

Il y a d'abord la généralisation des régies foncières qui seraient dotées de droits nouveaux tel le droit de préemption. Celui-ci fait de la régie un acheteur privilégié. Ces régies seraient financées au départ par un Fonds national alimenté par une taxation immobilière. Ces mesures ne peuvent être bénéfiques que si le contrôle démocratique des régies empêche celles-ci de voler au secours des sociétés immobilières en libérant le sol à leur avantage. Ce danger est très réel. Il apparaît notamment avec le développement des concessions de terrain de longue durée pour un prix dérisoire. Pour que les mesures antispéculatives soient comprises, il faut avoir soin

de distinguer constamment le petit propriétaire de son terrain ou de son logement et le spéculateur.

Concluons en citant un projet de la régionale bruxelloise de la FGTB sur ces problèmes, projet dont « Syndicats » a publié de larges extraits. « Il ne faut se faire aucune illusion sur la puissance des intérêts en cause. Il ne faut pas croire qu'il suffira d'établir de beaux programmes pour qu'ils se traduisent en décisions justes. Les affrontements seront durs. Mais nous ne pouvons nous permettre ni de laisser les choses en l'état, ni de déclaration verbale. Nous devons progressivement mobiliser l'opinion publique. Et c'est pour nous un grand espoir de voir certains de ceux qui sont le plus directement concernés : architectes, urbanistes et surtout étudiants, prendre conscience de l'aspect politique présent dans ce domaine. Avec de tels alliés, nous sommes convaincus qu'il est possible d'aller vers des victoires plus grandes encore que si les travailleurs se trouvaient isolés ».

Le groupe « Tel Quel » et la praxis révolutionnaire

On sait qu'en bonne dialectique, l'union de deux individus (pour l'accomplissement d'une même tâche, par exemple) trouve un tondement dans le fait que même très opposés à certains égards ces deux individus sont des semblables. Rappelons que pour HEGEL, l'individualité elle-même est un universel, en ce sens que partout et toujours, l'individu le plus aberrant est (comme tout autre!) un... individu. Par ailleurs, selon les données de la biologie, les traits de ressemblance entre les hommes (thèse) et leurs traits de dissemblance (antithèse) sont matériellement unis (fondés qu'ils sont sur la combinaison des gênes : synthèse).

Là-dessus, voulant que l'humanité produise des rapports sociaux qui tavorisent l'éclosion d'une fraternité authentique, les penseurs et écrivains révolutionnaires (athées ou non) peuvent adopter plusieurs attitudes à l'égard du mouvement vers une union valable entre les hommes.

Je préciserai immédiatement qu'à mon sens des combattants révolutionnaires (mettons les plus marxistes des Fedaynes ou des Tupamaros) ont besoin de récits et de chants qui, évoquant une fraternité, contribuent à sa suscitation (précieuse même imparlaite!). Mais il est nécessire de critiquer et même de faire sauter les habitudes et idéologies qui entravent la production d'une fraternité en même temps qu'une véritable communication entre les hommes (et non entre des masques).

Certains écrivains (en Belgique : un FOULON, un TESSA, un CHENOT, pour ne citer que ces trois-là) ont très souvent choisi (non sans courage) de « chanter » la fraternité au sein d'une société antifraternelle. Le groupe français TEL QUEL et le groupe français TEL QUEL et le groupe français TEL QUEL et le groupe français Test que les superstructures idéologiques et psychologiques de la société capitaliste. Mais l'intérêt principal de TEL QUEL est peut-être de permettre une meilleure approche du fonctionnement de la pensée humaine vu à travers tous les jeux de signes matériels (écrits, parlés, représentés...), de m'explique :

D'ESTRELLA, le sourd-muet de naissance étudié par William JAMES était inculte. Une fois instruit, il exposa la théorie (archétypique au sens de JUNG) que, sans paroles ni écriture, il avait forgée : la lune est une personne; je ne l'avais jamais vue du vivant de ma mère; depuis sa mort, la lune me suit; la lune, c'est ma mère. De telles pensées ne se saraient jamais produites en D'ESTRELLA sans représentations (de sa mère, de la

lune...) et (ceci est important pour comprendre un peu DERRIDA, l'un des plus éminents collaborateurs de TEL QUEL) sans que, dans l'organisme du jeune înfirme, se soit tracée (d'une manière ou d'une autre) une différence entre image de la mère et mère vivante, souvenir et présent, lune vue comme réalité d'abord énigmatique et lune identifiée, peu après, à la mère.

A concept neul, mot nouveau. DERRIDA parle de la « différance » (avec un a!) pour désigner le mouvement selon lequel se tracent en nous :

- la différence entre le signifiant (un dessin représentant une barrière, par exemple) et le signifié (l'idée plus ou moins exacte et plus ou moins précise que j'ai de cette barrière);
 - 2) la temporalisation du sens son devenir.

Eexemple : à travers le raisonnement de D'ESTRELLA, le sens de ces objets d'abord très différents : lune et mère morte, est différé. Or s'il est vrai que le devenir existe, vrai que nous ne savons jamais le tout de rien, ce double mouvement : la « différance », est toujours possible. Toujours le signifiant diffère du signifié qu'il reflète. Toujours un sens total qui épuiserait tous les rapports possibles entre « objet de pensée » et « objet réel » est diffère.

Ceci dit, TEL QUEL rejette à raison l'idée que l'écriture ne serait que la représentation d'une parole qui exprimerait un sens antérieur à toute trace. La pensée (même sans mots) doit être une sorte d'inscription intérieure : une trace. Quant à l'écriture, elle est, comme la parole ou la peinture (ou le simple tracement de signes de pistes) un travail producteur. Or ce travail s'effectue à travers une matière qui, par sa nature même, le conditionne. Il est contraint à un minimum d'obéissance à certains « codes » collectifs. Il obéit souvent aux lois du genre (scientifique, littéraire, publicitaire, etc.) auquel son produit (l'œuvre) appartient. Il dépend largement des structures instinctivo-affectivo-perceptivo-motrices (normales ou « complexuelles ») de l'homme, ainsi que des idéologies explicites ou implicites propres à tel type de société arrivée à tel stade de son développement.

Je crois que l'une des meilleures voies d'accès au cœur de ces problèmes (MARX, ALTHUSSER, les psychanalystes et les « structuralistes », dont Roland BARTHES, étant mis à part) est la « théorie de l'intertextualité » de Julia KRISTEVA (dont l'influence — sur TXT notamment) doit être considérable. En gros, cette théorie recoupe, complète et généralise certaines constatations d'exégètes chrétiens (depuis la Formgeschichte : histoire des formes du message chrétien à ses débuts, et la Redaktiongeschichte : histoire de la rédaction des écrits bibliques). Selon le concept d'intertextualité, tout texte renvoie loujours à d'autres texte sur lesquels il s'appuie, qu'il redouble, approuve, imite ou contredit, ainsi qu'à un contexte économique, social et idéologique donné.

Exemples: Telle phrase de l'Evangile selon Matthieu trahit les préoccupations de la communauté au sein de laquelle elle a été produite. Le style même de COLLETTE renvoie non seulement aux lois de la grammaire française de telle époque, mais encore aux lettres sans prétention écrites jadis par SIDO, la mère de COLLETTE Par ailleurs, si les histoires extraordinaires de POE portent souvent la marque de ses complexes (fait naguère abordé par Marie BONAPARTE, tantôt avec pertinence, tantôt avec naiveté), Le Scarabée d'Or renvoie à tout le contexte de la vie économique à laquelle ce récit d'aventures était destiné à participer.

Simple question: est-ce " par complexe " ou habileté que POE multiplie dans Le Scarabée les mots gold (or), new (nouvelle) et paper (papier, journal ou parchemin)? Exemples: The golden... the left New Orleans... a new genius... totally new... I cotch him vid a piece ob paper dat I found. I rap him up in de paper... Gol(con)d(a)... etc. etc.

RICARDOU, de TEL QUEL (1), rapproche cette prolifération de la destination même de la nouvelle : un concours organisé par le Dollar Newspaper

⁽¹⁾ Voir l'Or du Sarabée de Jean RICARDOU, dans Théorie d'ensemble (Collection = Tel Quel = - Editions du Soull, 1968.

dont le conte de POE flatte incontestablement le goût pour l'or ainsi que la prétention de coucher la vérité sur le papier. Que cherche-t-on dans Le Scarabée, sinon de l'or et la vérité inscrite sous forme de cryptogramme sur un « paper » ?

L'une des leçons données par TEL QUEL — et par Michel FOUCAULT (Histoire de la Folie; Naissance de la Clinique; Anthropologie du Savoir...) — est donc la suivante : un texte et un comportement très individuels, « hors du commun », ceux de POE, par exemple, doivent être vus comme individuels et (en même temps!) comme résultat de tout un jeu collectif fait notamment de luttes entre les classes sociales, de « modèles de comportement » (au sens large) propres à tels groupes sociaux de telle société donnée, etc. Or si l'homme veut un jour prendre en main plus consciemment sa destinée, il doit savoir plus complètement ce qui se joue autour de lui, en lui et à travers lui.

Mais parlons des écritures tel quelliennes (c'est-à-dire de nouvelles façons de produire des textes et des sens).

Disons d'abord que la forme de poésie dénoncée par Denis ROCHE en tant qu'évocation d'un « ailleurs agréable mytho-idéaliste » (2) a été récupérée depuis longtemps par la publicité. A l'époque de la « folle fraîcheur Fa » (il s'agit d'une marque de savon), le rêve est en vitrine. Des agences « magiciennes », relayant Charles BAUDELAIRE, refont « l'invitation au voyage ». Ce « paradis artificiel » (la cigarette Peter STIVYESANT) est le « seul vrai passeport pour le plaisir de fumer » (tout en rêvant de danseuses balinaises!). Or ce bluff de la poésie publicitaire, celle du « retour à la tendresse par les tissus qui restent fluides » ou celle d'un grand poète exhibant sa « belle âme » peut être dénoncé de deux façons :

 Par le démontage du fonctionnement secret du texte (ou de l'image...) incriminé(e).

Simple exemple emprunté à JAKOBSON par RICARDOU (3) : Il s'agit du slogan célèbre I like lke (ay layk ayk) adopté par les tenants d'EISEN-HOWER dit IKE au cours de sa campagne présidentielle. En français : J'aime lke. Je résume : la rime en écho « layk » (aime) neveloppe « ayk », enveloppant « ay » (c'est-à-dire moi). Ainsi est suggéré de manière envoûtante (poétiquement « coercitive ») l'enveloppement du sujet aimant par son amour pour IKE et par IKE lui-même, ce bien-aimé.

 Je puis détraquer l'aiguillage «coercitif » par une réécriture montrant le fonctionnement d'un texte et apprenant ainsi à y lire ce qu'il tait (un peu comme un prestidigitateur nous cache le secret de ses tours).

Exemple tiré de TXT (cahier nº 11 - Hiver 1970) :

Voilà vous dites mon vieus Vous me Les envoyer vraiment Ces 20 tonnes de Dentifric-SIGNAL-Qui-Permet-le-Dialogue

(Jean-Pierre VERHEGGEN — ELLE NUMERO 1252 DU 15 DECEMBRE 1969).

lci, la simple suppression d'un e suffit à dénoncer un non-dit, sousjacent à toute publicité : « Aboule ton fric! ».

Mais je puis aussi par la production d'un langage savamment capricieux, « risqué », déjouant les calculs et transgressant les interdits qu'imposent les idéologies dominantes, empêcher les significations de se mettre au pas de ces idéologies qui, en tant qu'elles visent à la conservation d'un ordre établi tendent à réduire les dialogues (ceux du » petit écran », par ex.) à n'être que des « échanges » limités — on pourrait dire : avaricieux — d'idées, de sentiments ou de menus services idéologiques (secrets ou avoués).

⁽²⁾ Voir La poésie est inadmissible, d'ailleurs elle n'existe pas, de Denis ROCHE, dans Théorie d'Ensemble.

⁽³⁾ Voir Fonction critique, dans Théorie d'Ensemble.

Pour Eric CLEMENS (TXT), le texte n'est pas nécessairement l'amorce d'un simple « dialogue » entre masques « avaricieux » (qui, comme dirait LACAN, « pensent à la dépense »). Volontiers, l'écrivain, se plaçant « hors d'anciens calculs » (CLEMENS dixit), lance son texte, le laisse se tordre, éclater, engendrer plusieurs sens qui, très souvent, violent le « porte fort » du « coffre corps » plein de secrets et de réserve(s). Plein de non-dits : par exemple que l'argent sent la « carne » — la chair d'enfants vietnamiens, notamment ! — et que la guerre — la Croisade, parfois navale — est un carnaval.

Carne argent naval carnage

dit l'écriture choquante de CLEMENS (4) qui, souvent, peut se lire à la fois verticalement et horizontalement, étant spatialisée (un peu à la façon d'étranges mots-croisés révélateurs).

Comme plusieurs membres de TEL QUEL, je puis aussi, par l'écriture, « en finir » avec cette situation courante : l'auteur — conteur d'histoire, savant puissant, devin ou mage — prétend parler à quelqu'un qui l'écoute en recevant plus ou moins passivement « sa » parole. Qu'il s'agisse des (prétendus!) « récits » — souvent très ironique — de Maurice ROCHE, de L'Incantation dite au Bandeau d'Or de Marcellin PLEYNET, de Nombres de Philippe SOLLERS ou bien d'Archées de Jacques HENRIC, ces œuvres, par leur présentation typographique et leur structure, nous crient — si j'ose dire — qu'elles sont des textes. Fonctionnant comme jeux de signifiants, elles n'hypnotisent point le lecteur, mais elles l'obligent, en quelque sorte, à les retravailler (de préférence avec une véritable énergie d'homme!) pour en tirer des sens.

Dans Nombres de SOLLERS, par exemple, le sens « se fait » (ou peut se faire) à travers une « grille » constituée par 100 séquences numérotées 1. 2. 3. 4., 5.1 5.2 5.3 5.4, etc. jusqu'à 4.100. Or à travers ce jeu combinatoire avoué, des sens s'ébauchent, se brisent se reprennent, se multiplient (le présent reprenant fréquemment le passé, comme dans la vie de la pensée elle-même). Nul « à vaut l'eau » cependant. Pas plus que dans Science et Nescience, ouvrage non marxiste de Manuel DE DIEGUEZ (5), pour un SOLLERS ou dans Archées d'HENRIC, le non-sens reconnu comme un fait constant n'est source de désarroi. Non-sens, ici, n'est pas nonsense (absurdité pataphysique!). Il est absence de sens absolument complet, absence d'idée faite idole. Il est ce « blanc » qui est avant l'origine même de la pensée consciente, avant tout signe, avant la « trace » au sens de DERRI-DA. Il est aussi le tissu blanc de ce que nous ignorons. Il est aussi la mort inévitable de notre présence au monde, du fait d'être à un monde (un peu comme on dit « être à son travail »). C'est pourquoi le matérialiste Jacques HENRIC (membre du P.C.F.), est justifié de « commencer » et de « finir » Archées, ce (prétendu) roman, par un blanc textuel :

- 1) « le blanc fut donné comme présent (Etat). »
- 2) " l'acte, son infini branle » (sans point final !).

TEL QUEL s'inscrit ainsi, avec ses méthodes propres, au sein du vaste courant actuel de réflexions et d'action sur les concepts ainsi que sur les vocabulaires — y compris les vocabulaires mythiques « porteurs d'intelligibilité » non réelle et d'idées dogmatiques. Je crois assez nombreux les intellectuels qui, à la suite d'un LEVINAS ou d'un BATAILLE, de TEL QUEL ou d'un DE DIEGUEZ (avec sa « maieutique du vide ») cherchent à se désillusionner (quelquelois d'ailleurs en se réillusionnant).

Quoiqu'il en soit, étant admis que « les idées n'existent pas séparées du langage » (MARX) et que « la langue est profondément insérée dans l'instance politique et sociale — étant admis qu'une société SE parle par sa langue » (6) TEL QUEL et ceux qui le suivent s'attaquent à cette langue

⁽⁴⁾ Voir Magie rouge, d'Eric CLEMENS dans TXT - Cahier nº 11.

par le truchement d'une écriture « bouleversante » conçue comme « une pratique spécifique, DE, SUR, DANS la langue; processus matériel d'inscription, non linéaire, non expressif, multidimensionnel et transfini » (2).

Ecriture linéaire, unidimensionnelle? « Madame la Marquise est servie ». Ecriture non linéaire et multidimensionnelle?

/ flèche fourrée en fait « où l'on pense » et plus volumineuse / « dard du rai vivant dont je souffris l'atteinte » / « au lota près » d'ici à tous cette page en main : l'acte, son infini branle,

(Archées d'Henric - Tel Quel - Seuil, 1969)

Il a été question d'archers. Mais aussi, en même temps, d'écriture, de livre et d'acte sexuel. Sans cesse plusieurs sens attribuables au mot « flèche » par exemple peuvent jouer, alterner, se combiner, se superposer. Se superposent ou se combinent ainsi dans la vie les différentes significations d'un acte : par exemple, je fais la guerre en même temps pour des raisons économiques et sexuelles (affirmer ma virilité), pour des raisons conscientes et inconscientes (songer à l' « intrication des pulsions » dans le sens où l'entendent les psychanalystes), — pour des raisons complexes (éventuellement « complexuelles » au moins en partie). La flèche dont parle HEN-RIC peut donc être en même temps

- la flèche qui atteignit un guerrier « où l'on pensait qu'il allait être atteint »
- l'organe sexuel pénétrant « où l'on pense »
- une phrase faisant mouche et pénétrant « dans le cerveau » ou « dans l'entendement du lecteur » etc.

Littérature « expressive »? Un poème où l'auteur prétend « s'exprimer » (en oubliant que la société dans laquelle il est pris SE parle à travers lui). HENRIC ne prétend nullement « s'exprimer ». Il n'exprime pas non plus une « idée préalable », nullement « un sens déjà produit, dont l'expression appartient nécessairement à un procès répétitif » (7). Autrement dit, il ne copie pas une signification qui aurait existé « toute faite », dans sa tête. avant son travail d'écriture. « Aucun sens ultime n'est assigné au texte... Origine, Fin Dernière..., ne font plus problème. C'est tout l'idéalisme spéculatif petit bourgeois qui se trouve ainsi subverti. Archées ne propose pas des signifiés déjà-là; son écriture est une pratique signifiante, sa logique est celle du signifiant (voir LACAN). Quant à celui qui le « signe », il est tout autre chose que ce que l'état-civil bourgeois a bien voulu inscrire, sous la forme d'un nom propre, sur ses registres multiples. En cela, peutêtre, ce texte non pas « déborde » mais plutôt « déconstruit » pour reprendre cette expression de DERRIDA, la « mentalité », l'idéologie bourgeoise traditionnelle... » (7).

On peut en dire autant de toute pratique réellement « tel quellienne ».

⁽⁵⁾ Gallimard - 1970.

⁽⁶⁾ Alain DUAULT : Propositions pour un Jeu de Société - revue GENERATION -Cahier Littéraire, n° 2, mars 1970.

⁽⁷⁾ Voir Jacques HENRIC, interviewé par René GERBAULT, revue VERITE, nº* 14 et 15 - 1971.

A titre documentaire, nous donnons ci-dessous la composition du groupe franco-beige TXT en précisant que ces trois consonnes ne constituent nullement une abréviation pour « TEXTE ». Libre à vous, nous a dit Yves FROMENT, de lire « TAXATION » ou » TAXITAX ». Groupe TXT

Eric CLEMENS, Yves FROMENT, Gervais-Bernard JASSAUD, Christian PRI-GENT, Jean-Luc STEINMETZ, Jean-Pierre VERHEGGEN,

N.B. A paraître dans la collection « TXT/Différences » : Jean-Pierre VERHEG-GEN : Démontage du fusil FN Browning double automatique/ Buck Danny Susan Holmes : « Les Pag' attaquent » - précédé de Plan de la bataille par Christian PRIGENT.

Agnès ARNOUL Jacques ARON Jean BLANKOFF Jean BLUME Philippe BOESMANS Marc BRAET Jacques BRIERE Jean BRUHAT Segundo CASTRO Raymond CEUPPENS Achille CHAVEE Francis CHENOT Bernard DANDOIS Jan DEBROUWERE Louis DELTOUR Chantal DE SMET Urbain DESTREE Jean DU BOSCH Edmond DUBRUNFAUT Augustin DUCHATEAU Elie ELIA Jean-Claude FAIDHERBE Roger FOULON Piet FRANTZEN René GERBAULT Paule HERLA Pierre JOYE Johan KAHK Bogdan KAVCIC Zygmunt KOCZOROWSKI Jean LAITAT Marcel-G. LEFRANCQ Rosine LEWIN René LONNOY Frans MASEREEL Leo MICHIELSEN Jacques MOINS Jacqueline MOULIN Walter MULLER Jacques NAGELS Marc NEYMARC Georges PAPY Albert PHILIPPE Claude RENARD Renato SANDRI René SCHOONBRODT Roger SOMVILLE André SOREL Maxime STEINBERG Andrée TERFVE Jean TERFVE Francis TESSA Louis VAN GEYT Paul VERNIER Jan VERWEST Charly VIENNE Jacques YERNA

